

Décembre 2013

Programme de  
Travail Annuel  
2014



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



# Table des matières

## Section 1 – Vue d’ensemble de la FRA

1.1 Mission de la FRA.....	4
1.2 Planification du travail : méthodologie intégrée et participation des parties prenantes.....	5
1.3 Activités principales de la FRA.....	5

## Section 2 - Les activités de la FRA en 2014

2.1 Fournir des conseils reposant sur des données factuelles.....	6
2.2 Collecte et analyse des données.....	6
2.3 Coopération avec les parties prenantes.....	7
2.4 Communication et sensibilisation.....	7

## Section 3 - Les thématiques de la FRA en 2014

### LIBERTÉS

3.1 Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile .....	8
3.2 Société de l’information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel .....	9

### ÉGALITÉ

3.3 Racism, Non-discrimination et intégration des Roms.....	11
3.4 Droits de l’enfant .....	12

### JUSTICE

3.5 Accès à la justice, victimes de la criminalité et coopération judiciaire.....	14
---	----

### Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

3.6 Créer des réseaux et coopérer avec les parties prenantes.....	15
---	----

## Section 4 – Les projets de la FRA en 2014.....

Annexe I - Ressources humaines et financières par domaine d’activité.....	58
Annexe II - Activités administratives.....	64
Annexe III - Décision relative au financement .....	68
Annexe III - Politique d’évaluation de la FRA.....	77
Annexe IV - Cadre de mesure des performances et indicateurs.....	80
Annexe V - Registre des risques.....	99



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Avant-propos

Le 11 mars dernier, le Conseil Justice et affaires intérieures de l'Union européenne a adopté le nouveau cadre pluriannuel de l'Agence. La décision du Conseil détermine les domaines thématiques dans lesquels la FRA exécutera ses tâches pendant la période 2013-2017. En comparaison avec le cadre pluriannuel précédent, les changements ne sont pas fondamentaux. Le domaine «Intégration des Roms» a été ajouté et le domaine «Participation des citoyens de l'Union au fonctionnement démocratique de l'Union» a été supprimé. Le domaine «Indemnisation des victimes» a été remplacé par «Victimes de la criminalité, y compris indemnisation des victimes de la criminalité».

À la suite de l'adoption du nouveau cadre pluriannuel, le programme de travail pluriannuel (PTP) pour 2014 a été modifié au niveau de sa structure et de son contenu. Avec le projet EU-MIDIS II nouvellement inscrit au programme, l'Agence répétera pour la première fois une enquête de grande envergure. Ses résultats permettront d'identifier l'évolution des tendances s'agissant des expériences vécues par différents groupes en matière d'atteinte aux droits fondamentaux. Il est prévu de pérenniser cette pratique dans le cadre des futurs programmes de travail de l'Agence.

Ce programme de travail annuel inclut également de meilleurs renseignements sur les activités de contrôle et d'évaluation, qui permettront de préparer la FRA à la future collecte systématique d'informations et de données concernant ses performances.

Je tiens à remercier le conseil d'administration de la FRA pour ses précieux commentaires et pour sa supervision diligente du processus d'élaboration.

En outre, je tiens à remercier les différentes parties intéressées pour les nombreux commentaires utiles qu'elles nous ont transmis.

**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Section 1 – Vue d’ensemble de la FRA

### 1.1 Mission de la FRA

L’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne (FRA) a été créée pour fournir des conseils indépendants et reposants sur des données factuelles en matière de droits fondamentaux dans le domaine du droit de l’Union européenne. Les activités de la FRA visent à promouvoir les droits fondamentaux et à aider les institutions et les États membres de l’UE à relever le niveau de protection de l’ensemble des citoyens de l’UE.

L’objectif, le champ d’application et les tâches de l’Agence des droits fondamentaux sont définis aux articles 2 à 4 du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil établissant la FRA. Pour atteindre cet objectif, l’Agence collecte et analyse des données. Cela lui permet d’offrir une assistance et une expertise indépendante reposant sur des données factuelles aux institutions et aux États membres de l’UE, ainsi qu’à d’autres parties prenantes concernées par les droits de l’homme.



L’Agence inscrit son travail dans le cadre plus général de la Charte des droits fondamentaux de l’UE. La Charte a pour objectif de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l’Union européenne à la lumière de l’évolution de la société, des progrès sociaux et des avancées scientifiques et technologiques. L’Agence s’acquitte de ses

L’Agence a pour objectif de fournir aux institutions, organes, organismes et agences compétents de la Communauté, ainsi qu’aux États membres lorsqu’ils mettent en œuvre le droit communautaire, une assistance et des compétences en matière de droits fondamentaux, afin de les aider à respecter pleinement ces derniers, lorsque, dans leurs domaines de compétence respectifs, ils prennent des mesures ou définissent des actions.  
(RÈGLEMENT (CE) No 168/2007 DU CONSEIL - Art. 2)

missions, telles que définies par son règlement, en développant, dans les domaines thématiques de son cadre pluriannuel quinquennal 2013-2017, des projets et des activités horizontales spécifiques qui coïncident, dans les grandes lignes, avec les chapitres de la Charte des droits fondamentaux. Les domaines thématiques du cadre pluriannuel sont de nature transversale car ils ont des implications sur des droits fondamentaux présents dans différents chapitres de la Charte.

En vertu de l’article 5 de son règlement, l’Agence peut, à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission, réaliser des recherches et des enquêtes scientifiques et formuler des conclusions

et des avis sur des sujets thématiques spécifiques, qui peuvent sortir du champ des domaines thématiques du cadre pluriannuel, sous réserve que ses ressources financières et humaines le permettent. Ces requêtes peuvent également concerner des propositions législatives et leur compatibilité avec les droits fondamentaux. Toutefois, en vertu de l’article 4 (2), de son règlement, les conclusions, avis et rapports de l’Agence ne peuvent pas porter sur la légalité des actes au sens de une action en annulation, ni sur la question de savoir si un État membre a manqué à une des obligations qui lui incombent en vertu de une procédure d’infraction.

En vertu de l’article 9 de son règlement et de l’accord de coopération entre l’Agence et le Conseil de l’Europe, l’Agence coordonnera les activités définies dans le présent programme de travail annuel avec celles du Conseil de l’Europe. En particulier, l’Agence fonde son action sur les activités de normalisation du Conseil de l’Europe et sur les résultats de son travail de suivi, ainsi que sur ses actions de recherche et de communication dans ce domaine. De même, les travaux de l’Agence doivent servir à alimenter et à soutenir les travaux du Conseil de l’Europe.

L’Agence coopère avec les organes, offices et agences de l’Union européenne, les États membres, les organisations gouvernementales et les organismes publics compétents en matière de droits fondamentaux dans les États membres, y compris les institutions nationales de défense des droits de l’homme, les organismes de promotion de l’égalité de traitement, les organisations de la société civile et les offices des médiateurs. Dans son travail, l’Agence tient particulièrement compte des rapports rédigés par la Commission européenne et des recherches qu’elle entreprend, tels les travaux de recherche menés au titre du programme-cadre de recherche. Cela

- (a) collecte, recense, analyse et diffuse des informations et des données pertinentes, objectives, fiables et comparables
- (b) met au point des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l’objectivité et la fiabilité des données.
- (c) réalise ou facilite des recherches scientifiques ou y collabore
- (d) formule et publie des conclusions et des avis sur des sujets thématiques spécifiques et des enquêtes, des études préparatoires et de faisabilité
- e) publie un rapport annuel sur les questions relatives aux droits fondamentaux... en soulignant également les exemples de bonnes pratiques;
- f) publie des rapports thématiques sur la base de ses analyses, de ses recherches et de ses enquêtes;
- g) publie un rapport d’activité annuel, et conçoit une stratégie de communication et
- (h) favorise le dialogue avec la société civile, afin de sensibiliser le grand public aux droits fondamentaux et d’informer de manière active sur ses travaux.

RÈGLEMENT (CE) No 168/2007 DU CONSEIL Art. 2 Objectif

permet d’éviter les doubles emplois et d’améliorer les synergies entre les travaux de l’Agence et ceux des services de la Commission. En outre, l’Agence coopère avec l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les Nations unies et d’autres



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

organisations internationales. Elle prend en considération les résultats du système des droits de l'homme des Nations unies concernant les États membres de l'UE, notamment ceux résultant de la procédure d'examen périodique universel, des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et des organes de suivi du traité des Nations unies. Outre les questions et les activités en relation avec les domaines thématiques définis dans le cadre pluriannuel, l'Agence déploie une action relative aux droits fondamentaux en général et mène des activités qui recoupent les divers domaines thématiques (tâches transversales et horizontales). Ces activités ont plus particulièrement trait aux actions de l'Agence en matière de sensibilisation aux droits de l'homme ainsi qu'à son travail aux côtés de la société civile à travers sa plate-forme des droits fondamentaux.

## 1.2 Planification du travail : méthodologie intégrée et participation des parties prenantes

Aux fins de la mise en œuvre de son approche stratégique à long terme, l'Agence a adopté une méthode de planification pluriannuelle. Ses programmes de travail annuels sont, en effet, préparés deux ans à l'avance. Les parties prenantes commencent à apporter leur contribution au programme de travail annuel de l'Agence trois ans à l'avance par le biais d'un dialogue et d'une consultation continue et systématiques qui se poursuivent tout au long du processus de planification.

Cette approche de planification pluriannuelle permet à l'Agence de mettre au point des projets pluriannuels d'envergure, basés essentiellement sur une recherche de terrain. La cohérence des objectifs et l'atténuation des incertitudes potentielles associées à la planification à long terme font l'objet d'examens et de révisions réguliers. L'Agence surveille et évalue ses activités en permanence et fournit à son conseil d'administration et aux principales parties prenantes des informations rapides et régulières sur tout changement important apporté à ses projets. Cette approche de planification à long terme permet à l'Agence de respecter les limites fixées dans son plan pluriannuel en matière de politique du personnel et de disposer de prévisions solides pour la passation de marchés.

L'Agence élabore et met en œuvre ses projets selon une approche interdépartementale intégrée : la coopération et la participation des parties prenantes aux projets, ainsi que les recherches, les analyses et l'élaboration des avis et des conseils d'experts, sont assurés par les départements Égalité des chances et droits des citoyens (ECR) et Libertés et justice (FJ), tandis que le département Communication (CAR) se charge des activités de communication et de sensibilisation, ainsi que de la coopération et de la participation des principaux partenaires de l'Agence (agents de liaison nationaux, institutions de l'UE, plate-forme des droits fondamentaux, INDH, organismes de promotion de l'égalité et institutions de médiation). L'Agence accomplit une partie considérable de son travail au moyen de projets pluriannuels glissants, qui lui permettent d'aborder des questions exigeant une plus grande mobilisation des ressources et davantage de temps. De surcroît, des activités transversales permettent à l'Agence

de couvrir un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux.

Afin de guider le conseil d'administration dans sa planification, les services opérationnels ont estampillé certains projets en tant que projets:

### PREMIÈRE PRIORITÉ

**Les projets qui constituent la suite de travaux antérieurs, qui correspondent aux objectifs prioritaires de l'UE et qui sont considérés comme essentiels pour mener à bien les travaux dans un secteur spécifique;**

### DEUXIÈME PRIORITÉ

**Les projets qui, bien qu'essentiels, pourraient être reportés d'une année, en raison par exemple, de demandes imprévues des parties prenantes**

### TROISIÈME PRIORITÉ

**Les projets qui peuvent être menés uniquement si les ressources financières le permettent au cours de l'exercice.**

## 1.3 Activités principales de la FRA

### Fournir des conseils reposant sur des données factuelles

La FRA fournit une assistance et une expertise reposant sur des données factuelles à l'intention de ceux qui élaborent et mettent en œuvre, au niveau de l'UE et des États membres, des politiques et des législations pour faire en sorte que leur travail s'accomplisse dans le respect intégral des droits fondamentaux. Dans ce contexte, la FRA élabore un rapport annuel sur les droits fondamentaux dans l'UE et des rapports thématiques sur des questions essentielles dans le domaine des droits fondamentaux, telles que la discrimination, le racisme, l'accès à la justice, la migration et l'asile, l'homophobie, les droits de l'enfant, le droit au respect de la vie privée, la protection des données, etc.

### Collecte et analyse des données

La FRA collecte et analyse des données officielles et non officielles relatives aux droits fondamentaux dans l'UE. Eu égard aux différences en matière de disponibilité des données dans les différents États membres de l'UE, l'Agence élabore aussi des méthodes permettant d'améliorer la qualité et la comparabilité des données. L'Agence mène également ses propres recherches et études primaires sur le terrain en vue de pallier le manque de données, en particulier de données comparables. Tous les rapports de la FRA sont soumis à un processus de révision linguistique et scientifique. Ils sont tous rédigés en anglais par des experts internes et traduits en français et en allemand. Bon nombre sont également traduits en d'autres langues de l'UE à la demande des parties prenantes et en fonction des ressources financières disponibles.

### Coopération avec les acteurs clés

L'Agence s'associe systématiquement à un large éventail d'acteurs s'occupant de droits fondamentaux au niveau local et international. De la sorte, la FRA échange des informations et crée des synergies



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



avec les travaux mis en œuvre par les différents acteurs dans le domaine des droits de l'homme. Leurs retours d'informations permettent en outre à l'Agence d'adapter ses projets en fonction des besoins politiques et des développements. L'Agence s'associe également aux organisations de la société civile de tous les États membres à travers sa plate-forme des droits fondamentaux.

### Communication et sensibilisation

La FRA élabore des ressources de communication, multimédia, d'information et de diffusion à l'adresse de groupes cibles spécifiques afin de faire connaître les résultats de son travail. Elle sensibilise également le grand public aux droits fondamentaux.

## Section 2 – ACTIVITÉS DE LA FRA EN 2014

### 2.1 Fournir des conseils reposant sur des données factuelles

L'Agence dispense des conseils reposant sur des données factuelles aux institutions et aux États membres de l'UE afin de soutenir leurs efforts en vue de respecter, de protéger, de promouvoir et d'appliquer pleinement les droits fondamentaux. Elle fournit des conseils sous de nombreuses formes, notamment par le biais de conclusions et d'avis qui reposent sur ses activités indépendantes de recherche, de collecte et d'analyse de données, ou en formulant un avis spécifique à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission sur une proposition législative.

Les conclusions et avis de la FRA, publiés dans ses rapports comparatifs, s'adressent avant tout aux institutions et aux États membres de l'UE. En outre, les travaux de la FRA sont toutefois également utilisés pour soutenir les activités d'autres acteurs clés, en particulier le Conseil de l'Europe et des organisations internationales telles que l'UNICEF, le HCR, le HCDC, l'OSCE/BIDDH, etc., ainsi que d'autorités régionales et locales, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme, d'organismes de promotion de l'égalité, d'institutions de médiation et d'organisations de la société civile.

Les institutions de l'UE sont de plus en plus demandeuses d'une expertise fondée sur des données factuelles, que ce soit par le biais de consultations informelles ou de demandes formelles qui requièrent un programme de travail flexible permettant de répondre à ces demandes tout en poursuivant les projets de recherche prévus.

### 2.2 Collecte and analyse des données

La collecte et l'analyse des données sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE constituent la pierre angulaire de l'assistance et de l'expertise apportées par l'Agence. En 2014, la FRA entreprendra des activités de collecte de données sur des questions relatives aux droits fondamentaux, esquissées ci-dessous, qui regroupent bien

souvent plusieurs thèmes traités dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Les activités de recherche ont un caractère interdisciplinaire et s'articulent entre la recherche juridique et la recherche sociale. Les rapports comparatifs sont principalement rédigés par des experts internes. Afin d'assurer la qualité la plus élevée possible, toutes les publications sont soumises à une procédure rigoureuse de révision à laquelle participent le comité scientifique, des chercheurs chevronnés, des chefs de département, le directeur de l'Agence et, souvent, des experts extérieurs.

Les départements de l'Agence travaillent en étroite collaboration pour que les résultats obtenus dans un domaine, comme l'asile, contribuent à l'analyse réalisée dans d'autres domaines, tels que le racisme et les droits de l'enfant, et inversement.

Les travaux de recherche de l'Agence impliquent souvent des projets pluriannuels glissants lorsqu'ils concernent des questions exigeant de mobiliser davantage de ressources et de temps ou lorsque d'importantes recherches sur le terrain doivent être entreprises. De surcroît, des activités horizontales permettent à l'Agence de couvrir de manière exhaustive un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux et de répondre ainsi aux besoins qui pourraient survenir au cours de l'année.

Les recherches menées par la FRA sont fondées sur les orientations politiques et doivent présenter un intérêt d'un point de vue politique. Dans cette optique, l'Agence s'associe aux principales parties prenantes lors des phases de planification et de mise en œuvre des projets pour veiller à ce que les travaux accomplis correspondent aux besoins de ces parties prenantes.

Les données sont collectées de deux manières: en tant qu'informations de source secondaire ou en tant qu'informations de source primaire basées sur le travail de terrain. Les données et informations sont collectées dans l'ensemble de l'UE par l'intermédiaire du réseau de recherche de la FRA (FRANET), composé de points focaux nationaux recrutés pour chaque État membre (et la Croatie), ou d'autres experts engagés pour des projets particuliers.

Les sources secondaires comprennent les données et informations émanant de sources gouvernementales, mais aussi de sources non gouvernementales, telles que la recherche universitaire, les rapports et études de la société civile, les résultats des contrôles effectués par les organisations internationales, etc. Les travaux passés de la FRA ont démontré que les données et informations de source secondaire sont souvent indisponibles ou non comparables concernant toute une série de questions, par exemple, en ce qui concerne les plaintes enregistrées pour crimes de haine ou discrimination. Pour combler ce manque de connaissances dans des domaines essentiels, la FRA mène des recherches primaires sur le terrain. Elle a, par exemple, entrepris l'enquête de grande envergure EU-MIDIS en 2009, l'enquête sur les Roms en 2011 et l'enquête concernant la violence envers les femmes, qui ont toutes pour but de combler le manque de données accusé par l'UE en ce qui concerne certaines questions relatives aux droits fondamentaux.



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



En ce qui concerne la collecte de données primaires, les experts de la FRA ont recours à des méthodes scientifiques éprouvées et à une expertise interne. Ils collaborent avec des contractants à la mise en œuvre de la recherche et à l'application de différentes méthodologies en collectant des données et des informations dans les 27 États membres de l'UE (plus la Croatie).

### 2.3 Coopération avec les parties prenantes

La FRA travaille en étroite collaboration avec ses partenaires à tous les niveaux de l'Union européenne pour s'assurer que ses activités sont pertinentes au regard des questions actuelles en matière de droits fondamentaux. Elle entretient des relations de travail étroites avec les institutions de l'Union européenne – à savoir le Parlement européen, le Conseil de l'UE, la Commission européenne. Elle coopère avec ses organes consultatifs – le Comité économique et social européen et le Comité des régions – ainsi qu'avec diverses agences de l'UE (en particulier Eurofound, Frontex, l'EASO, Europol, l'EIGE et le CEPOL).



La FRA coopère avec les États membres de l'UE, notamment par son réseau d'agents de liaison nationaux (ALN). Les ALN sont les principaux points de contact de l'Agence dans les États membres. Des échanges permanents et des réunions régulières contribuent à créer des relations de travail solides, ce qui garantit un partage optimal de l'information ainsi que l'identification et la suppression des besoins dans la mesure du possible. En étroite collaboration avec les ALN, la FRA établira un lien avec les parlements nationaux et leur transmettra ses rapports et autres publications. Sur le plan national, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation, ainsi que les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux et d'autres institutions s'occupant des droits fondamentaux, constituent des partenaires essentiels.

La FRA entretient également des relations de travail étroites avec le Conseil de l'Europe et base ses travaux sur les normes et recommandations de cette institution. Un accord de coopération définit le champ d'application et la nature de cette coopération. La FRA collabore en outre avec le système des Nations unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Cette coopération avec les parties prenantes et les partenaires est essentielle pour assurer un lien entre les projets et les activités de l'Agence, d'une part, et les priorités thématiques et les cycles décisionnels des institutions de l'UE, d'autre part, en permettant à l'Agence d'apporter sa contribution aux développements législatifs et politiques majeurs en matière de droits fondamentaux dans l'UE. Cette collaboration permet à l'Agence d'exercer sa fonction consultative en fournissant des informations, des résultats, des conclusions et des avis basés sur des données factuelles.

L'Agence doit également veiller à ce que son travail soit parfaitement coordonné avec celui des autres agences ou organes travaillant dans le domaine des droits fondamentaux aux niveaux européen ou national. En vue d'offrir une valeur ajoutée, les priorités et les programmes de la FRA visent à renforcer la cohérence du travail dans le domaine des droits fondamentaux tant au niveau européen que national.

L'Agence doit par ailleurs rester informée de la réalité sur le terrain et faire preuve d'ouverture à l'égard de la société civile. Dans cette optique, elle a noué des contacts avec des organisations de la société civile, parmi lesquelles des partenaires sociaux, des associations professionnelles, des universitaires, des praticiens, des organisations non gouvernementales et des experts. La FRA a mis en place un réseau de coopération spécifique pour son travail avec la société civile: la plate-forme des droits fondamentaux. Les organisations de la société civile participent également directement aux projets et activités de l'Agence.

L'Agence organise également des formations aux droits de l'homme en collaboration avec des parties prenantes données afin de les aider à renforcer leurs capacités à devenir des agents du changement en faveur de la défense des droits fondamentaux

### 2.4 Communication et sensibilisation

En 2014, l'Agence des droits fondamentaux continuera à sensibiliser l'opinion publique aux droits fondamentaux et à diffuser des informations sur ses travaux, en privilégiant tout particulièrement la communication avec ses parties prenantes et ses partenaires clés.

Toutes les activités de communication de l'Agence reposent sur sa stratégie de communication et, plus concrètement, sur son plan de communication annuel.

Afin de s'assurer que ses travaux ont un impact réel sur la politique, la FRA développe des produits, des outils et des services de communication pour les institutions, les organisations et les acteurs qui sont des parties prenantes dans le domaine des droits de l'homme, pour faire en sorte qu'ils reçoivent les produits et services de la FRA au moment opportun et dans le format le plus approprié. L'Agence est ainsi assurée de fournir des données, des informations et des conseils à la fois objectifs, pertinents, utiles et basés sur des données factuelles dans un style et un format convivial et de manière ciblée et opportune.



Les principaux outils et canaux utilisés par la FRA pour communiquer avec ses parties prenantes et les sensibiliser sont notamment les outils et produits audiovisuels, diffusés en ligne, par courrier électronique et imprimés, l'organisation de manifestations et de rencontres, la tenue de stands d'information, la radiodiffusion et la presse écrite.



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Section 3 – Les thématiques de la FRA

### LIBERTÉS

#### Cadre pluriannuel de la FRA pour 2013-2017

- Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile
- Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

#### 3.1 Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

##### Contexte politique

Le traité de Lisbonne invite l'Union européenne à offrir à ses citoyens « un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité » (article 2, traité sur l'Union européenne). Par ailleurs, l'Union européenne développe une politique commune en matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières qui est fondée sur la solidarité entre États membres et qui est équitable à l'égard des ressortissants des pays tiers (article 67, traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Parallèlement, le programme de Stockholm annonce un ensemble de mesures destinées à faciliter l'accès légal à l'Union européenne, et à contrer l'immigration illégale sans empêcher l'accès aux systèmes de protection par les personnes qui sont en droit d'en bénéficier. En mars 2010, la Commission a présenté des plans concrets sur la façon de mettre en œuvre les engagements de la politique du programme de Stockholm. Ces plans constituent la base des activités envisagées par la FRA en 2014.



##### Travaux antérieurs

En 2010-2012, la FRA a mis l'accent sur le contrôle des frontières, la migration irrégulière et l'asile. Elle n'a pas traité la migration légale ni les visas. En 2013, la FRA publiera un manuel en collaboration avec la

Cour européenne des droits de l'homme sur le droit européen en matière d'asile, de migration et de frontières.

En mai 2010, un accord de coopération a été signé avec Frontex afin de soutenir l'Agence dans son travail d'intégration des droits fondamentaux. En engageant les États membres de l'Union européenne dès le début dans son projet en matière de frontières, l'Agence entend créer un environnement qui permettra de débattre de questions sensibles avec ceux-ci ainsi qu'avec Frontex avant de publier les résultats définitifs de la recherche. À cet égard, l'Agence s'engage dans le domaine de la formation aux droits de l'homme. Elle a ainsi soutenu le processus d'actualisation du tronc commun pour la formation des garde-frontières, qui contient une liste des connaissances et des compétences que chaque garde-frontière doit posséder. Deux rapports devraient être publiés en 2013, le premier sur la situation en Méditerranée et le second sur le respect des droits fondamentaux lors des contrôles aux frontières dans les aéroports et aux frontières terrestres.

En matière d'immigration irrégulière, le travail de l'Agence a essentiellement porté sur les migrants en situation irrégulière. Quatre rapports ont été publiés en 2010-2011 : un sur la rétention pour raisons d'immigration (une analyse juridique comparative des 27 États membres de l'UE) et trois sur les droits des migrants en situation irrégulière. Parmi ceux-ci figurent un rapport comparatif sur les politiques des 27 États membres de l'UE et deux rapports (sur les soins de santé et sur les migrants employés dans le secteur du travail domestique) couvrant 10 États membres de l'UE. Entre autres questions soulevées, les rapports mettent en lumière la situation des personnes qui, dans la pratique, n'ont pas fait l'objet d'une mesure d'éloignement et restent dans une situation de flou juridique.

Dans le domaine de l'asile, la FRA a publié trois rapports en 2010, deux sur les procédures d'asile (sur l'obligation d'informer les demandeurs d'asile et sur l'accès à des recours efficaces) et un autre sur la situation des enfants séparés demandeurs d'asile. Grâce à ces rapports, les expériences des demandeurs d'asile contribuent aux travaux des responsables politiques chargés de la création d'un régime d'asile européen commun. Au début de l'année 2011, l'Agence a publié un rapport thématique sur « La situation des personnes franchissant la frontière terrestre grecque de manière irrégulière ». Dans le cadre de ce rapport, une visite sur le terrain en Grèce a été effectuée afin de documenter et de mieux comprendre la nature du problème de droits fondamentaux qui se pose aux migrants irréguliers, mais aussi d'explorer les réponses possibles à apporter à ce problème



##### Défis futurs

Les questions actuelles liées aux mouvements migratoires basés sur les facteurs économiques d'attraction et d'incitation au départ, l'intégration des considérations de sûreté et la nécessité de respecter les droits fondamentaux vont continuer à caractériser l'élaboration des politiques dans les domaines de l'immigration et de l'asile au cours des années à venir. À cet effet, l'Agence s'efforcera de garantir



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

que les résultats de ses recherches puissent contribuer de façon constructive au processus, afin de souligner la mise en pratique des positions relatives aux droits fondamentaux actuellement défendues dans les documents de politique et la législation en matière d'immigration et d'asile.

### Activités prévues pour 2014

En 2014, la FRA consolidera les travaux réalisés au cours des années antérieures et utilisera les résultats de ses recherches pour informer les décideurs politiques au niveau de l'UE et alimenter en informations les activités opérationnelles d'agences sœurs, notamment Frontex et le Bureau européen d'appui en matière d'asile, avec lesquelles il est prévu de conclure un accord de coopération.

Le projet de l'Agence sur les formes extrêmes d'exploitation de la main-d'œuvre, qui sera lancé en 2013, couvrira les victimes de cette exploitation, qu'il s'agisse ou non de citoyens de l'UE. Les conclusions de cette étude seront présentées et diffusées en 2014.

En 2014 toujours, la FRA envisage de poursuivre son travail sur les frontières en lançant une nouvelle recherche sur les répercussions pour les droits fondamentaux des grandes bases de données de TI déjà en place ou prévues au niveau de l'UE. Ce projet traitera aussi des politiques en matière de visa, puisqu'il entend couvrir également le système d'information sur les visas.

### Impact anticipé

L'objectif général de la FRA en matière de contrôle des frontières, d'immigration et d'asile est de faire en sorte que les responsables politiques considèrent le respect des droits fondamentaux non pas comme un obstacle à des politiques efficaces mais plutôt comme un indicateur de qualité. La FRA prévoit d'atteindre cet objectif en fournissant aux responsables politiques ainsi qu'aux praticiens des données probantes sur les pratiques actuelles et les possibilités de les améliorer. Les principales parties prenantes, notamment les autorités nationales, ainsi que Frontex et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA), sont associées à la mise en œuvre des projets afin de garantir l'obtention de résultats pertinents et utilisables.

## 3.2 Société de l'information et, vie privée et données à caractère personnel

### Contexte politique

La disponibilité et l'utilisation accrues de nouvelles technologies ont d'importantes répercussions sur les mesures juridiques et pratiques de garantie du droit fondamental à la protection des données. Aux fins de prendre en compte les développements technologiques rapides et de réaffirmer l'importance de la protection des données dans l'UE, la Commission européenne a proposé une réforme profonde de la protection des données en janvier 2012. Cette réforme poursuit un triple objectif : 1) renforcer la dimension de la protection des données relative au marché intérieur ; 2) améliorer l'effectivité du droit fondamental à la protection des données et donner aux personnes le contrôle des données les concernant et 3) accroître la

cohérence du cadre de protection des données de l'UE. Une fois la réforme adoptée, l'UE disposera d'un cadre juridique plus solide pour garantir la protection des données dans un environnement technologique qui suscite des préoccupations quant à la vie privée. Dans le même temps, le Conseil de l'Europe a lancé son processus de modernisation de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel en étroite collaboration avec l'UE. En fait, compte tenu du caractère mondial des défis en matière de vie privée, le programme de Stockholm encourage la promotion de la Convention du Conseil de l'Europe en tant que norme internationale. La réforme globale de la protection des données devrait s'achever en 2014 tant au niveau de l'UE que de celui du Conseil de l'Europe

### Travaux antérieurs

En mai 2010, l'Agence a publié un rapport intitulé « Protection des données dans l'Union européenne : le rôle des autorités nationales de protection des données » reflète le principal objectif de ses travaux à ce jour. Ce rapport se penche sur les défis posés au système de protection des données de l'UE en ce qui concerne les insuffisances actuelles en termes d'indépendance, d'efficacité et de capacités des autorités de protection des données dans différents États membres. Il souligne le manque actuel d'application du système de protection des données dans certains États membres, et fait référence également aux résultats d'enquêtes qui ont fait ressortir le manque de sensibilisation du public à ses droits en matière de protection des données. Outre ce rapport, l'Agence a répondu en 2011 à une demande du Parlement européen concernant l'élaboration d'un avis sur les données des dossiers passagers (PNR), lequel a servi à actualiser l'avis précédent de l'Agence sur ce thème. S'appuyant sur d'autres rapports de l'Agence qui se sont attachés en 2010 à épingler et à traiter les insuffisances et les bonnes pratiques dans l'architecture des droits fondamentaux de l'UE,



l'Agence a entamé en 2011 de nouvelles recherches sur les mécanismes de recours judiciaire et leur utilisation dans le domaine de la protection des données. Les recherches pour ce projet seront menées en 2012 et leurs résultats seront publiés en 2013. Parallèlement à ce projet, l'Agence préparera en 2013 un manuel sur la jurisprudence européenne en matière de protection des données, qui réunira la jurisprudence disponible aux niveaux européen (notamment celle de la CEDH et de la CJUE) et national. L'Agence rédigera ce manuel à la demande expresse de la Commission et en collaboration avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. Les trois colloques de la FRA ont été placés sous le thème de la protection des données: en 2010, l'indépendance des autorités chargées de la protection des données et leur contribution à l'architecture européenne des droits fondamentaux ont été discutées; en mai 2011, un atelier spécifique sur les indicateurs de la protection des données a été organisé durant le colloque de la FRA sur les indicateurs des droits fondamentaux. En mai 2012, la FRA a organisé



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



un colloque sur la protection des données qui a insisté sur la dimension des droits fondamentaux dans le paquet de mesures pour une réforme de la protection des données proposé par la Commission européenne en janvier 2012. En Octobre 2012, la FRA a publié son opinion sur le paquet de mesures pour une réforme de la protection des données en réponse à une demande d'avis du Parlement européen sur la conformité du paquet avec les droits fondamentaux. En 2013, à la demande de la Commission européenne, la FRA a analysé la situation actuelle concernant le financement et la dotation en effectifs des autorités responsables de la protection des données.

### Défis futurs

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a introduit la protection des données en tant qu'article distinct (au titre de l'article 8) de celui du respect de la vie privée et familiale (au titre de l'article 7). Il s'agit d'un important développement par rapport à d'autres documents clés sur les droits de l'homme, tels que la Convention européenne des droits de l'homme, car elle fait de la protection des données un droit distinct à part entière. Cet article séparé reflète le fait que la Charte a été rédigée en 2000 et a par conséquent répondu aux développements et aux préoccupations résultant de l'utilisation accrue de nouvelles technologies et de leurs conséquences en matière de protection des données et de la vie privée. Le défi réside dans la façon dont le nouveau cadre législatif de l'UE sur la protection des données, notamment la Charte, peut être évalué au cours des prochaines années eu égard à la manière dont les citoyens européens jouissent de leurs droits dans le contexte du développement de nouvelles technologies, et dans la question de savoir si le cadre réglementaire, notamment les autorités de protection des données, est en mesure de garantir ces droits.

### Activités prévues pour 2014

La protection de la vie privée et des données à caractère personnel à l'ère numérique soulève des défis fondamentaux pour l'UE. Grâce à ses méthodes de travail uniques, qui combinent recherches sociologiques et juridiques, la FRA est en mesure de fournir des données probantes concernant les développements et des perspectives ciblées dans des domaines spécifiques. En 2014, l'Agence va considérer l'inclusion de la protection des données et de comportements des internautes dans son projet de baromètre des droits fondamentaux, l'enquête paneuropéenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux. Plus précisément, ce module pourrait étudier la façon dont le public utilise les technologies de l'information, en particulier la fréquence d'utilisation et le type d'informations personnelles divulguées. Par ailleurs, il tâchera de déterminer dans quelle mesure le public connaît les questions de protection des données et de la vie privée, s'il est au courant de l'existence de mécanismes de recours et, dans l'affirmative, s'il y a déjà eu des recours. Ce projet renforce les travaux antérieurs de l'Agence, tels que le rapport de 2010 sur le rôle des autorités nationales de protection des données dans le contexte de l'architecture des droits fondamentaux au sens large de l'UE et les résultats du projet relatif aux mécanismes de recours judiciaire dans le domaine de la protection des données paru en 2013.

### Impact anticipé

Les travaux de l'Agence viendront compléter, entre autres, ceux du Contrôleur européen de la protection des données et du Conseil de l'Europe, qui participent à divers titres à des initiatives de défense et de promotion de la protection des données et de la vie privée par rapport aux TIC. Les travaux de l'Agence devraient notamment avoir pour impact de fournir des données probantes sur la situation sur le terrain en ce qui concerne les internautes et les questions de protection des données, qui peuvent servir à informer les initiatives législatives et pratiques afin de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux.

En même temps, les travaux de l'Agence devraient garantir que la promotion et la protection des droits fondamentaux concernant la protection des données et la vie privée ne soient pas considérées comme des obstacles à l'utilisation et à la croissance des nouvelles technologies, mais qu'elles servent uniquement d'obstacles dans le contexte d'activités illégales pouvant nuire aux droits fondamentaux.

### LIBERTÉS Fiches projet dans le programme de travail annuel 2014

	Fiche projet 4.1.1
Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre ..... page 20	
	Fiche projet 4.1.2
Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile.... page 21	
	Fiche projet 4.1.3
Données biométriques dans les grandes bases de données informatiques sur les frontières, l'immigration et l'asile – Risques d'atteinte aux droits fondamentaux. .... page 22	
	Fiche projet 4.2.1
Manuel sur le droit européen en matière de protection des données..... page 23	
	Fiche projet 4.2.2
Autres activités dans le domaine de «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles»..... page 24	
	*Projet de troisième priorité



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



# EGALITÉ



## Cadre pluriannuel de la FRA pour 2013-2017

- Racisme, xénophobie et intolérance associée-
- Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle
- Intégration des Roms
- Droits de l'enfant

## 3.3 Racisme, non-discrimination et intégration des Roms

### Contexte politique

Le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie, l'homophobie/la transphobie et les intolérances qui y sont associées restent un sujet de préoccupation dans l'Union européenne, comme en témoignent les récents rapports thématiques et annuels de l'Agence. Afin de pallier l'absence de données officielles sur les manifestations de racisme et d'intolérances connexes, la FRA a lancé en 2011 et 2012 plusieurs projets destinés à décrire la situation, comme l'enquête sur l'antisémitisme menée auprès des populations juives et son enquête sur les Roms. En ce qui concerne les Roms, en particulier, la FRA poursuit ses travaux en réponse à la communication de la Commission d'avril 2011, adoptée par le Conseil en mai 2011, qui chargeait la FRA de fournir des données et des informations de fond afin d'alimenter le rapport annuel de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'avancement de l'intégration de la population rom dans les États membres et sur la réalisation des objectifs. En outre, la communication demandait à l'Agence de collaborer avec les États membres afin de les aider à mettre au point des méthodes de suivi permettant de procéder à une analyse comparative de la situation des Roms en Europe. Afin d'accomplir ces tâches, la FRA a élaboré et met en œuvre un programme d'action pluriannuel couvrant la période 2012-2020 dans le cadre de l'objectif d'élimination de la pauvreté et du renforcement de l'inclusion sociale énoncé dans la stratégie Europe 2020. Ce programme pluriannuel s'attaque aux principaux enjeux soulevés dans la Communication de la Commission, dans les Conclusions du Conseil et dans les Objectifs de «Europe 2020», notamment en ce qui concerne la croissance

inclusive et son initiative de « plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Les produits de ce programme (rapports, données, rapports nationales et d'autres publications) vont concourir à la réalisation d'un rapport factuel annuel de la FRA. Ce rapport pourra ensuite contribuer au rapport annuel d'évaluation que la Commission soumet au Parlement européen et au Conseil, et qui présente les progrès accomplis dans l'insertion des Roms dans les États membres ainsi que les Objectifs atteints.

### Travaux antérieurs

L'Agence recueille régulièrement des données, les analyse et publie des rapports comparatifs pertinents. Par exemple, en 2004, elle a publié un rapport sur l'antisémitisme dans l'UE; en 2005, un rapport sur la criminalité et la violence à caractère raciste; en 2006, un rapport sur la situation des enfants roms dans l'éducation et un rapport sur l'islamophobie; en 2010, un rapport sur le racisme dans le sport, un rapport sur la représentation des minorités dans la presse, etc. Ces rapports ont rempli certains des objectifs stratégiques de l'Agence dans ce domaine, notamment dans le domaine transversal des droits de l'enfant. C'est par exemple le cas de l'objectif stratégique de la FRA visant à identifier et à analyser les possibilités d'accès à des services d'éducation et de santé de qualité pour les enfants de groupes défavorisés, notamment au sein des Roms et des gens du voyage. Tous ces rapports ont souligné le manque de données fiables dans la plupart des États membres. En réponse à cette insuffisance de données, la FRA a réalisé et publié en 2009 une enquête unique, baptisée EU-MIDIS, sur les expériences de discrimination raciste et de criminalité raciste vécues par les migrants et les minorités. En 2011-12, la FRA a mené une deuxième enquête du même ordre sur les Juifs. À partir de sa recherche sur l'enseignement de l'holocauste, l'Agence a développé en 2008, en collaboration avec Yad Vashem, un programme quinquennal d'enseignement des droits de l'homme destiné à sensibiliser les jeunes aux leçons universelles de la Shoah et d'autres génocides et à établir le lien entre ces leçons universelles et les valeurs et droits fondamentaux de l'UE.



En ce qui concerne les Roms et dans le cadre de sa programmation pluriannuelle, la FRA a publié en 2012 et 2013 les résultats de son enquête pilote de grande envergure terminée en 2011 sur les ménages roms dans 11 États membres de l'UE, en parallèle avec une étude du PNUD / de la Banque mondiale commandée par la DG Politique régionale. En outre, la FRA a mené des entretiens avec plusieurs autorités locales dans les États membres concernés par la recherche. En 2012, la FRA a élargi sa recherche pour couvrir les autres États membres de l'UE, dans le cadre de son programme pluriannuel sur les Roms.

En ce qui concerne la discrimination pour d'autres motifs, l'objectif stratégique de l'Agence est d'identifier et d'analyser la situation des personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels), et de déterminer des mesures et pratiques positives pour réduire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle.



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



Immédiatement après sa création en 2007, la FRA a été le pionnier des travaux de recherche sur d'autres motifs de discrimination, ce qui a abouti à l'élaboration d'un rapport juridique en 2008 et d'un rapport social sur l'homophobie et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle en 2009. En 2010, l'Agence, a actualisé son rapport juridique de 2008, en collaboration avec le Conseil de l'Europe (Bureau du Commissaire aux droits de l'homme). En 2012, la FRA a réalisé une enquête sur l'expérience de la discrimination et sur la victimisation des personnes LGBT dans l'UE et en Croatie. Les résultats de l'enquête ont été présentés en mai 2013. En outre, en collaboration avec la Cour européenne des droits de l'homme, la FRA a préparé un manuel sur la législation européenne en matière de non-discrimination, publié en mars 2011.

Compte tenu des obligations de l'UE et des États membres au titre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, l'un des objectifs de la FRA est de cerner et d'analyser la situation des personnes handicapées, en particulier les plus vulnérables d'entre elles, telles que les personnes souffrant de déficiences mentales ou intellectuelles.

Dans ce contexte, la FRA a initié des travaux sur le handicap en 2009, qui ont permis d'établir une série de rapports sur la situation des personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de problèmes de santé mentale dans un certain nombre d'États membres sélectionnés. En 2013, un rapport sur la capacité juridique a été initié.

### Activités prévues pour 2014

En 2014 la FRA continuera de recueillir des données sur le racisme, de mettre à jour son rapport général annuel sur l'antisémitisme et de diffuser les résultats de ses travaux sur le racisme et les intolérances qui y sont associées en examinant les possibilités d'extension à d'autres motifs de discrimination. L'Agence continuera à se dédier aux activités éducatives sur la Shoah en collaboration avec des acteurs nationaux et européens, notamment dans le contexte plus large de l'éducation aux droits de l'homme et des efforts de préservation de la mémoire des crimes perpétrés par les régimes totalitaires. La FRA achèvera son analyse et publiera les résultats de son enquête sur les Juifs, et ceux de l'enquête sur les personnes LGBT, cette dernière résultant en un rapport sur la situation des personnes transgenres. Les résultats des recherches qualitatives sur les avis et perceptions des autorités publiques et d'acteurs mandatés à l'égard des personnes LGBT seront également analysés en 2014.

La FRA entamera également la réalisation de l'enquête EU-MIDIS II, dont une partie sera consacrée à la collecte de données sur les Roms dans certains États membres de l'UE choisis, ainsi que sur les autres groupes de migrants et minorités ethniques. À partir des résultats de travaux antérieurs sur la situation des personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de problèmes de santé mentale en 2013 la FRA continuera à élaborer des indicateurs fondés sur les droits, en étroite collaboration avec la Commission européenne. L'Agence examinera le respect, la protection et la promotion des droits des personnes handicapées dans l'Union en analysant des données secondaires, elle identifiera et testera des méthodes de collecte de données comparatives primaires sur le choix et le contrôle des

décisions pour les personnes handicapées dans l'UE à travers la recherche sur le terrain. Les résultats de deux projets de recherche (Enfants handicapés: violence et hostilité ciblées, et Participation politique des personnes handicapées) seront publiés en 2014.

### Impact escompté

Chaque projet a pour objet de faire progresser l'agenda pour la politique concernée en formulant des recommandations basées sur des données factuelles destinées aux responsables politiques nationaux et européens et autres parties prenantes. Les travaux sur le racisme et l'antisémitisme, par exemple, visent principalement à prouver aux niveaux national et local la nécessité de mettre en œuvre, au minimum, le droit de l'UE et de développer des mesures efficaces pour combattre ces phénomènes, mais ils peuvent également soutenir les organisations de la société civile dans leurs activités de plaidoyer. Les données recueillies dans le contexte de la discrimination contre les personnes LGBT permettront aussi aux États membres de mettre en œuvre la recommandation 2010 (5) du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur les mesures à prendre pour lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle. Les travaux sur la discrimination multiple ont pour but de sensibiliser les responsables politiques et les médecins aux vulnérabilités résultant du cumul de l'origine ethnique, de l'âge et du genre en matière de soins de santé. Les travaux sur la discrimination fondée sur le handicap visent à soutenir le développement de politiques communautaires plus efficaces, mais peuvent également soutenir les autorités nationales et locales et d'autres acteurs dans l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Enfin, les projets de la FRA relatifs aux Roms aideront la Commission européenne, ainsi que les autorités nationales et locales, à concevoir des initiatives plus efficaces et plus inclusives concernant les Roms. En ce qui concerne les autorités locales, l'Agence vérifiera la possibilité d'une collaboration avec le Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

## 3.4 Droits de l'enfant

### Contexte politique

Le respect, la protection, la promotion et la concrétisation des droits de l'enfant sont des objectifs de l'UE sur lesquels le traité de Lisbonne a davantage mis l'accent. Tous les États membres ont signé et ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne confère un mandat politique clair pour l'action à l'égard des droits des enfants.

La Commission européenne a publié en 2011 un programme européen ambitieux sur les droits de l'enfant. Elle entend réaffirmer le ferme engagement de toutes les institutions de l'UE et de ses États membres en faveur de la promotion, de la protection et de la concrétisation des droits de l'enfant dans toutes les politiques de l'UE et



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



le traduire en résultats concrets. À l'avenir, les politiques de l'UE concernant directement ou indirectement les enfants doivent être conçues, mises en œuvre et suivies en tenant compte du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE et dans la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant. L'UE a mis en œuvre plusieurs initiatives, par exemple, le système d'alerte pour les enfants disparus, des instruments de financement, etc., et s'efforce de garantir le respect et la promotion des droits des enfants dans les mesures législatives et non législatives de l'UE (intégration).

La communication de la Commission souligne le manque considérable de données fiables et comparables qui freine le développement de politiques reposant sur des données factuelles. Elle identifie l'amélioration des systèmes de suivi existants comme un défi majeur, en définissant des objectifs politiques liés aux droits des enfants et en établissant un suivi de leur impact. Elle souligne que les lacunes en matière de connaissances disponibles sur la situation et les besoins des groupes d'enfants les plus vulnérables devraient être traitées comme une question prioritaire. La communication mentionne que ce processus fera le point sur les indicateurs des droits de l'enfant développés par la FRA à la demande de la Commission pour évaluer dans quelle mesure les droits des enfants sont mis en œuvre, protégés, respectés et promus au sein de l'UE. Ces indicateurs sont destinés à orienter la collecte de données et les recherches de l'Agence, lui permettant ainsi de développer des avis basés sur des données factuelles et de soutenir les institutions de l'UE, ainsi que les États membres, lorsqu'ils prennent des mesures ou définissent des actions. La FRA élaborera, en étroite coopération avec les services de la Commission, un programme ambitieux sur les projets de développement des droits des enfants en recueillant des données sur la situation des enfants dans les systèmes judiciaires de l'UE guidés par les lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants du Conseil de l'Europe. En outre, des données sur les enfants en situation de vulnérabilité seront collectées par le biais d'autres projets, comme l'enquête sur les expériences de femmes confrontées à la violence, qui couvre également leurs expériences en tant qu'enfant, l'enquête sur les Roms qui porte une attention particulière à l'éducation, etc.

### Travaux antérieurs

La FRA a commencé à travailler dans ce domaine en s'appuyant sur ses précédents travaux sur les enfants roms dans l'éducation. En 2007, à la suite d'une demande formulée par la Commission européenne, l'Agence a développé des indicateurs pour évaluer le respect et la protection des droits de l'enfant dans l'UE. L'Agence a mené à bien cette tâche en étroite collaboration avec les principales parties prenantes institutionnelles, à savoir la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'UNICEF et ChildONEurope. En 2009, elle a publié un rapport sur les indicateurs des droits de l'enfant et a continué à les affiner et à les rendre opérationnels au cours des années suivantes. Les activités de l'Agence dans ce domaine sont de nature transversale puisque de nombreux autres domaines de travail s'en inspirent et y contribuent. La FRA veille notamment à faire participer les enfants à ses travaux de recherche pertinents. Pour

répondre à ce besoin de recherches centrées sur les enfants, l'Agence a mené en 2009 une étude, publiée en 2010, sur la situation et les expériences des enfants demandeurs d'asile séparés de leur famille en interviewant un grand nombre de garçons et de filles âgés de 12 à 18 ans. En 2011, la FRA a développé ses indicateurs des droits de l'enfant en se concentrant sur les procédures judiciaires adaptées aux besoins des enfants et, en 2012, elle a réalisé, en étroite coopération avec la Commission européenne, des recherches sur le terrain pour examiner les expériences et les points de vues des praticiens dans ce domaine pour évaluer l'efficacité des législations européennes pertinentes sur le terrain.

### Activités prévues pour 2014

Dans le prolongement de la mise en application de ses indicateurs et des recherches de terrain fondées sur des entretiens avec des adultes, qui se sont déroulées en 2012, dans le domaine d'une justice respectueuse des enfants, la FRA poursuivra, en étroite coopération avec la Commission européenne, ses recherches de terrain par le biais d'entretiens avec les enfants eux-mêmes afin de déterminer dans quelle mesure les procédures judiciaires actuelles qui concernent des enfants sont respectueuses de ces derniers. Parallèlement, la FRA soutiendra les efforts de la Commission visant à travailler avec Eurostat et les instituts nationaux de statistiques afin de développer des données judiciaires ventilées par âge. A partir de ce travail l'Agence va collaborer étroitement avec le CdE afin de développer un manuel sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant. Dans le cadre de ses travaux sur la justice adaptée aux enfants, l'Agence réalisera, en étroite collaboration avec les services de la Commission, une analyse sur la participation des enfants aux procédures judiciaires, dans la limite de ses ressources budgétaires. Dans le cadre de ses travaux sur les droits de l'enfant en général, l'Agence travaillera en étroite collaboration avec les services de la Commission afin d'élaborer de nouveaux indicateurs relatifs aux droits de l'enfant, et proposera une série d'indicateurs clés, en stricte conformité avec les normes internationales définies dans la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et avec le modèle du HCDH pour des indicateurs structurels, de méthode et de résultat sur les droits de l'homme. Ces travaux seront alignés sur les travaux généraux de la FRA sur les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux et aux droits de l'enfant (voir ci-dessous) et seront menés en étroite collaboration avec Eurofound sur la base de l'accord de coopération conclu entre les deux agences et à la lumière de la recommandation de la Commission du 20 février 2013 intitulée «Investing in children: breaking the cycle of disadvantage» (Investir dans les enfants: briser le cercle de la marginalisation). En outre, ces travaux tiendront compte des autres initiatives existantes et favoriseront les synergies avec ces dernières, par exemple les indicateurs du bien-être de l'enfant élaborés dans le cadre de l'EU SILC et les travaux relatifs aux indicateurs sur les droits de l'enfant menés au sein des DG EAC, SANCO et RTD. L'objectif global sera d'enrichir progressivement, en fonction du budget disponible, ces indicateurs avec des données contribuant à la cohérence de l'ensemble des travaux sur les indicateurs relatifs aux droits de l'enfant menés par l'UE.



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Impact escompté

Les résultats de cette recherche éclaireront le développement de politiques dans l'Union, en fournissant des conseils reposant sur des données factuelles et en partageant les bonnes pratiques, au fur et à mesure que les Etats membres suivent les lignes directrices du CdE sur la justice adaptée aux enfants pour améliorer la façon dont les enfants participent aux procédures judiciaires.

## EGALITÉ Fiche projet dans le programme de travail annuel 2014

	<b>Fiche projet 4.3.1</b>
Antisémitisme: collecte et analyse de données: enseignement des réalités de l'holocauste et éducation et formation aux droits de l'homme.....	page 25
	<b>Fiche projet 4.3.2</b>
Autres activités dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée....	page 26
	<b>Fiche projet 4.4.1</b>
Programme pluriannuel sur les ROMS.....	page 27
	<b>Fiche projet 4.4.2</b>
Autres activités dans le domaine de l'«intégration des Roms».....	page 28
	<b>Fiche projet 4.5.1</b>
EU-MIDIS II.....	page 29
	<b>Fiche projet 4.5.2</b>
Droits des personnes handicapées.....	page 30
	<b>Fiche projet 4.5.3</b>
Sondage auprès des personnes LGBT et des autorités.....	page 31
	<b>Fiche projet 4.5.4</b>
Autres activités dans le domaine de la «non-discrimination».....	page 32
	<b>Fiche projet 4.5.5</b>
* La libre circulation: un droit fondamental des citoyens de l'UE.....	page 33
	<b>Fiche projet 4.6.1</b>
Enfants et justice.....	page 34
	<b>Fiche projet 4.6.2</b>
Manuel sur la jurisprudence européenne sur les Droits des Enfants.....	page 35
	<b>Fiche projet 4.6.3</b>
Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant».....	page 36
	* Projet de troisième priorité

## JUSTICE

### Cadre pluriannuel de la FRA pour 2013-2017

- Accès à la justice
- Victimes de la criminalité, y compris indemnisation des victimes de la criminalité
- Coopération judiciaire, hormis en matière pénale

### 3.5 Accès à la justice, victimes de la criminalité et coopération judiciaire

#### Contexte politique

La justice est un domaine en plein développement dynamique au sein de l'UE, cette dernière ayant pour ambition de créer un espace européen de justice. Bien que la «justice» ne soit pas uniquement associée à la justice pénale, il est possible que des développements au niveau européen dans le domaine de la justice pénale nécessitent un rôle plus important de la FRA dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données.

Le traité de Maastricht de 1992 (entré en vigueur en 1993) prévoyait l'introduction de dispositions de droit pénal dans des domaines sélectionnés de la législation de l'UE. Toutefois, au cours de la période entre le traité de Maastricht et le traité de Lisbonne (2007, entré en vigueur en 2009), les développements en matière de politiques et de législations dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale ont été limités à certains secteurs et ont été relativement lents. Cette situation reflète le souci des États membres de préserver leur souveraineté dans des domaines sensibles et le besoin de consensus dans la prise de décisions à l'égard de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Bien que certains progrès notables aient été réalisés, par exemple en ce qui concerne le mandat d'arrêt européen (2000), d'autres développements législatifs n'ont pas été suffisamment mis en œuvre au niveau des États membres. C'est notamment le cas de la décision-cadre sur le statut des victimes dans le cadre de procédures pénales (2001) et la directive relative à l'indemnisation des victimes de la criminalité (2004).

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'ancienne structure à piliers de l'Union, dont le «troisième pilier» de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, a été dans une large mesure supprimée, un développement qui exige un réexamen et une révision considérables des politiques et des lois à l'égard des instruments avant-Lisbonne. L'introduction par le traité de Lisbonne du vote à la



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



majorité qualifiée pour tous les domaines excepté un nombre limité de matières au titre de l'ancien troisième pilier, qui servira à rationaliser la prise de décision dans ces domaines, représente une avancée cruciale. Les développements en matière de services de police et de justice pénale auront des implications majeures eu égard aux droits fondamentaux, en particulier relativement à la Cour de justice de l'Union européenne qui sera, à terme (cinq ans après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, en Décembre 2014), compétente pour exécuter des décisions dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Le plan d'action mettant en œuvre le programme de Stockholm comporte un certain nombre de développements revêtant de manière directe ou indirecte une pertinence clé à l'égard des droits fondamentaux dans ce domaine, par exemple: une communication sur la politique des droits fondamentaux et la référence au cadre pluriannuel de la FRA «destiné à couvrir le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale». À cet effet, l'Agence pourrait jouer un rôle clé dans la formulation de conseils reposant sur des données factuelles dans ces domaines, en rapport avec la justice pénale, mais aussi plus largement avec la justice.

### Travaux antérieurs

En n'autorisant l'implication de la FRA que sur la demande des institutions de l'UE, le règlement fondateur de l'Agence, rédigé avant Lisbonne, a en partie exclu les problématiques liées au troisième pilier du champ de travail de celle-ci, restreignant ainsi forcément ses activités dans les domaines de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. En conséquence de ces limitations, l'Agence a entrepris des projets axés sur l'accès à la justice dans le domaine de la justice civile, largement liés à la non-discrimination et notamment aux plaintes pour discrimination, ainsi que sur les organismes pour l'égalité comme voies de recours. En 2011, elle a publié son premier rapport sur «l'accès à la justice en Europe: aperçu des défis et opportunités», qui dressait un large panorama des mécanismes d'accès à la justice et des obstacles aux niveaux international, européen et national concernant le domaine de la non-discrimination. Reflétant les principaux domaines de travail thématiques de l'Agence pour la période 2007-2012, ce rapport abordait la question de l'accès aux recours pour les victimes de discrimination, y compris le droit à une indemnisation et à une aide juridique.



En 2012, l'Agence a publié son deuxième rapport sur l'accès à la justice. Cette étude s'est penchée sur les expériences en matière de plaintes et de mécanismes d'assistance dans le domaine de la loi anti-discrimination, en soulignant les défis et les voies possibles pour une loi européenne relative à l'égalité et pour les organismes chargés de promouvoir l'égalité.

Dans le cadre de projets consacrés au droit fondamental de l'égalité, d'autres projets de l'Agence ont porté sur des sujets ayant un rapport direct avec les questions de maintien de l'ordre et de justice pénale,

en explorant les expériences de discrimination de groupes vulnérables, notamment leurs expériences des services de police, à savoir l'enquête EU-MIDIS de l'Agence («Enquête sur les minorités et la discrimination dans l'Union européenne»), et en particulier, les résultats spécifiques de l'enquête concernant les expériences de victimisation criminelle et des services de police des minorités. L'enquête a notamment recueilli les toutes premières données pour l'ensemble de l'UE sur les expériences d'interpellations par la police vécues par les minorités. Les résultats de cette partie de l'enquête ont été diffusés au second semestre 2010 sous la forme d'un rapport EU-MIDIS «Données en bref» intitulé «Interpellations par la police et minorités», ainsi que d'un guide de la FRA intitulé «Pour une surveillance policière plus efficace - Guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire». Ces rapports ont contribué aux travaux de l'Agence dans le domaine de la formation aux droits de l'homme et du maintien de l'ordre, et consolident les travaux continus de l'Agence avec FRONTEX concernant l'intégration de la formation aux droits de l'homme dans leurs programmes de base ainsi que les interactions avec les autres agences dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. En 2012, la FRA a également publié deux rapports sur les crimes haineux: «Mettre en évidence les crimes de haine dans l'Union européenne: reconnaître les droits des victimes» et «EU-MIDIS, données en bref 6ème rapport: Les minorités en tant que victimes de la criminalité».

La FRA a également entrepris des travaux davantage tournés vers la formation aux droits de l'homme en général et a élaboré un manuel sur la formation aux droits de l'homme et le maintien de l'ordre. En outre, l'Agence s'est lancée dans un projet à long terme visant à développer des indicateurs des droits fondamentaux qui inclut des indicateurs associés à l'accès à la justice.

En 2012, l'Agence a également mené une enquête européenne sur les violences fondées sur le sexe à l'égard des femmes (notamment les violences au cours de l'enfance). Il s'agit de la première enquête européenne de ce genre et près de 40 000 femmes ont été interrogées dans l'UE. En 2013, les données ont été analysées, les activités de communication ont débuté, les premiers résultats ont été publiés et utilisés.



Les données documenteront des expériences de violences sexuelles, physiques et psychologiques, notamment les violences au cours de l'enfance, dans les domaines privé et public (tel que le lieu de travail), ainsi que des modèles de déclaration et de non-déclaration par les victimes et leur traitement par les différents services. Les données de l'enquête permettent d'analyser les résultats sous différents angles, dans la mesure où l'enquête collecte, entre autres, des informations sur l'âge, la formation et la position socio-économique. À cet égard, l'Agence s'est progressivement penchée sur les domaines liés directement aux aspects des activités de police et de justice pénale concernant les «droits des victimes» et, de manière plus générale, le champ d'application des travaux de l'Agence a fait l'objet d'un processus graduel de transition vers différents aspects des activités de



police et de la justice pénale sous l'angle de la non-discrimination. Réflétant cette évolution, la requête de la Commission qui a directement demandé à la FRA d'entreprendre des recherches sur les services de soutien aux victimes au sein de l'UE, notamment en ce qui concerne les victimes de la criminalité, est une indication du rôle que l'Agence peut jouer. Avec l'adoption des domaines thématiques de travail révisés de l'Agence dans le cadre de son nouveau cadre pluriannuel, à partir de 2013, les thèmes de la justice et des victimes de la criminalité ont également acquis une place prépondérante dans les travaux de la FRA.

### Défis futurs

La période de l'après-Lisbonne a déclenché une série de développements dans lesquels l'Agence pourrait jouer un rôle majeur en assurant une base solide de droits fondamentaux dans des domaines clés liés à la justice, et notamment la justice pénale. En particulier, la résolution du Conseil du 30 novembre 2009, qui établit une «feuille de route en six parties visant à renforcer les droits procéduraux des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales», présente un certain nombre de domaines où les droits fondamentaux doivent être améliorés. Cette feuille de route en six parties (A-F) a connu un bon démarrage, avec l'adoption d'une directive sur les droits dans le cadre des procédures pénales portant sur l'interprétation et la traduction («Mesure A») et une directive sur le droit à l'information dans les procédures pénales (« Mesure B »). D'autres mesures (jusqu'à F) prévues dans la feuille de route comprennent plusieurs domaines dans lesquels le respect des droits fondamentaux est essentiel; elles permettront d'obtenir des preuves à partir de la collecte et de l'analyse de données pour informer la réforme politique et législative.

La réforme des droits des victimes constitue un développement parallèle pour lequel la Commission a initié des travaux concernant une feuille de route «Victimes» incluant la nouvelle directive relative aux victimes (adoptée en 2012) qui remplace la décision-cadre de 2001 sur le statut des victimes dans le cadre des procédures pénales. Ces développements sont complétés par d'autres éléments de la feuille de route qui a été présentée par la Présidence hongroise de l'UE en mars 2011 dans le but de fournir aux victimes, en plus de la législation, des pratiques et des outils concrets. Dans ce domaine, les développements ultérieurs portant sur la directive relative à l'indemnisation devront également être pris en compte dans le cadre des activités de la FRA concernant les victimes. Le défi de l'Agence consiste à identifier comment aborder les domaines liés aux droits fondamentaux et à la justice concernant à la fois la feuille de route pour les suspects et accusés et la feuille de route pour les victimes de délit. Ces différents aspects ne devraient pas être considérés comme des revendications de justice concurrentes, entre suspects/personnes poursuivies et victimes, mais devraient être traités comme faisant partie d'un «dispositif global» des droits fondamentaux servant de base au système de justice pénale, ce qui constitue en soi un message important. Les défis liés à l'accès à la justice englobent notamment la question de savoir vers qui se tourner en cas de violation des droits et

l'accès effectif à la justice. La FRA a lancé un projet sur ces problématiques en 2013 et le poursuivra en 2014.

### Activités prévues pour 2014

Le travail de l'Agence sur les services de soutien aux victimes de la criminalité, qui a débuté à la fin de l'année 2011, se poursuivra en 2014 en vue de compléter les résultats de ce projet par le travail d'enquête de l'Agence sur la collecte des expériences des victimes concernant le signalement des incidents à divers services.

À titre d'exemple, le travail de l'Agence mené sur le terrain dans l'ensemble de l'UE dans le cadre de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes s'est achevé en 2012. Ses résultats fourniront une base de données complète à différents utilisateurs au sujet des expériences de violences vécues par les femmes et, en ce qui concerne les activités de police et la justice, des réponses aux actes de violence à l'égard des femmes dans le contexte des principaux droits fondamentaux.

Le résultat sera intégré à l'élaboration d'une politique qui aura pour objectif de lutter contre les violences faites aux femmes. Les résultats d'autres enquêtes menées par l'Agence couvrant les victimes de crimes motivés par la haine alimenteront également ses travaux sur l'accès à la justice et le soutien aux victimes; à savoir l'enquête sur l'expérience et la perception de l'antisémitisme par le peuple juif dans des États membres sélectionnés et l'enquête sur les communautés LGBT d'Europe. En outre, les activités de l'Agence en matière de formation de la police et de droits fondamentaux pourront s'appuyer sur les résultats des travaux de recherche de l'Agence dans les domaines ci-dessus, afin de développer des supports de formation de base.

En 2014, l'Agence entamera des travaux sur l'élaboration d'une enquête européenne sur les expériences de la population générale en matière de droits fondamentaux dans l'UE, notamment son accès à la justice. Cette enquête traitera de divers domaines inclus dans les travaux de l'Agence prévus dans le cadre pluriannuel.

Le projet CLARITY, lancé en 2013, se poursuivra en 2014 et a pour but de clarifier à quelle instance s'adresser en cas de violation des droits. Un projet sur les pratiques encourageantes concernant un meilleur accès à la justice par l'intermédiaire, notamment, d'une extension du statut juridique, de l'aide juridique gratuite et de l'e-justice, est également à l'étude. Un autre projet, entamé en 2012 et qui se poursuivra en 2014, concerne la recherche sur la portée et les implications pratiques de l'article 16 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE sur la liberté d'entreprise. Voir également la section Égalité consacrée aux enfants et à la justice.

### Impact escompté

En coopérant étroitement avec les principales parties prenantes dans le domaine de la justice, et notamment avec d'autres agences de l'UE telles que CEPOL, Europol et Eurojust, l'Agence entend fournir des conseils fondés sur des données factuelles et centrés sur les droits fondamentaux concernant la situation sur le terrain dans des domaines sélectionnés de la politique, de la législation et des



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



pratiques de l'UE. En parallèle, les travaux de l'Agence devraient informer les processus politiques et législatifs du Parlement européen, du Conseil et de la Commission – l'Agence se transformant en important fournisseur de conseils fondés sur des éléments de preuve solides, pertinents et opportuns concernant les droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice.

### **JUSTICE Fiches projet dans le programme de travail annuel 2014**

#### **Fiche projet 4.7.1**

Existence et interprétation de la liberté d'entreprise  
..... page 37

#### **Fiche projet 4.7.2**

CLARITY' (Complaints, Legal Assistance and Rights Information Tools for You – Outils d'information ayant trait aux plaintes, à l'assistance juridique et aux droits)..... page 38

#### **Fiche projet 4.7.3**

Violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge adulte  
..... page 39

#### **Fiche projet 4.7.4**

Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux ....page 40

#### **Fiche projet 4.7.5**

Autres activités dans le domaine de «l'accès à la justice»..... page 41

#### **\* Fiche projet 4.7.6**

\* Améliorer l'accès à la justice des citoyens européennes..... page 42

#### **Fiche projet 4.8.1**

Services de soutien aux victimes dans l'UE: aperçu et évaluation des droits des victimes dans la pratique..... page 43

#### **Fiche projet 4.8.2**

\* Les droits d'accès à la justice des victimes de crimes – une analyse comparative..... page 44

#### **Fiche projet 4.8.3**

Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»..... page 45

\* Third priority project



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre



### Section 3.6 - Créer des réseaux et coopérer avec les parties prenantes

L'Agence coopère et entretient des relations avec diverses parties prenantes à l'échelle européenne et nationale. La coopération avec les parties prenantes et les partenaires peut prendre la forme de réunions et de manifestations annuelles officielles, telles que les réunions avec les agents de liaison nationaux, les INDH, les organismes chargés des questions d'égalité et les médiateurs. Elle s'illustre également par la tenue de la plate-forme des droits fondamentaux. L'Agence organise une conférence sur les droits fondamentaux, un symposium et une conférence de printemps en collaboration avec la Présidence de l'UE qui réunissent des parties prenantes représentant toute la palette de projets et d'activités de la FRA. L'Agence maintient régulièrement le contact et des consultations avec les institutions de l'UE, le Conseil de l'Europe, les Nations unies et l'OSCE.

La coopération avec les Institutions de l'UE continuera à être renforcée, notamment en ce qui concerne le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne. Ces rapports sont essentiels pour garantir la cohérence des produits de l'Agence avec les domaines prioritaires de l'Union. En outre, les réactions des partenaires institutionnelles permettront de mieux adapter les produits de la FRA.

Les institutions de l'UE sont de plus en plus demandeuses de services plus réactifs et souhaitent que l'Agence leur apporte une expertise et une assistance en matière de droits fondamentaux par le biais à la fois de consultations informelles et de demandes formelles d'avis dans le cadre de procédures législatives et de l'élaboration de politiques.

L'Agence renforcera également sa coopération avec les États membres de l'UE via son réseau d'agents de liaison nationaux afin de s'assurer qu'elle remplit efficacement sa fonction et son rôle d'assistance et d'apport d'expertise aux États membres lors de la mise en œuvre de la législation européenne. Dans ce cadre, elle améliorera également la diffusion de ses rapports et de ses conclusions parmi les parlements nationaux.

L'Agence poursuivra le renforcement de sa coopération et examinera d'autres moyens d'associer davantage les institutions nationales pour les droits de l'homme, les organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité et les organismes de médiation dans les projets de l'Agence et d'améliorer la pertinence des travaux de la FRA par rapport aux besoins des parties prenantes, aux priorités et aux défis concernant les droits fondamentaux sur le terrain.

L'Agence continuera de consulter et de coopérer avec les organisations de la société civile, y compris à travers la plateforme des droits fondamentaux.

L'Agence continuera d'élargir sa coopération avec les organisations intergouvernementales, et notamment avec le Conseil de l'Europe, afin de créer des effets de synergie dans les domaines d'intérêt commun et de garantir que les produits de l'Agence sont partagés et communiqués aux différents organes et mécanismes associés aux OIGs.

Une autre dimension du travail de l'Agence est le développement de ses relations avec les organismes et organes communautaires tels que Eurofound, Frontex, Eurojust, EIGE, BEA et le CEPOL. Pour 2014, la FRA a proposé de coordonner les différents réseaux de toutes les agences de l'UE, y compris ceux des directeurs des agences.

Enfin, l'Agence développera ses relations avec les parties prenantes clés afin de capter leurs contributions et recueillir leurs commentaires sur ses conclusions. Il s'agit d'activités transversales par rapport aux projets de l'Agence, qui entraîneront l'utilisation, l'adaptation et la présentation des résultats de la recherche aux différents publics cibles. Cela devrait continuer à renforcer la pertinence du travail de l'Agence pour répondre aux besoins de ses parties prenantes.

Dans le domaine de la communication et de la sensibilisation, les activités à caractère transversal viennent compléter celles liées à des projets spécifiques. Elles portent sur l'information et la sensibilisation sur les questions des droits fondamentaux, y compris notamment sur la Charte européenne des droits fondamentaux et des renseignements sur la FRA et ses activités. Ces activités transversales peuvent remplir des fonctions pratiques pendant des manifestations organisées par la FRA ou par d'autres acteurs : c'est le cas des discours, présentations et des stands d'information. En outre, le travail de la FRA dans le domaine de la communication comprend la production de fiches d'information, brochures, un programme de visite, l'utilisation des médias sociaux, numériques et d'autres médias en ligne, la gestion des relations avec les médias, leur suivi et la mise en ligne de documents.

Pour ces activités, la FRA continuera à développer sa gestion des stocks et affinera sa stratégie de diffusion. Dans le domaine de la recherche, un certain nombre d'activités sont également de nature transversale, par exemple, le travail sur les indicateurs des droits fondamentaux, le rapport annuel, ou les demandes ponctuelles des institutions de l'UE.



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Objectifs pour 2014

- Développer et favoriser une étroite relation de travail avec les institutions et les organes de l'Union européenne, les États membres de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes nationaux de promotion de l'égalité, les institutions de médiation, d'autres organisations internationales, la société civile (plate-forme des droits fondamentaux) et la communauté des chercheurs
- Coopérer étroitement avec les agences de l'UE et coordonner leurs réseaux;
- Collecter et diffuser des données et des informations pertinentes;
- Contribuer à garantir le respect des droits fondamentaux dans le cadre de la législation communautaire et de sa mise en œuvre;
- Sensibiliser le public aux droits fondamentaux et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Fournir et diffuser activement des informations sur les activités de la FRA.
- Fournir assistance et expertise en matière de droits fondamentaux aux parties prenantes clés.
- Identifier des partenaires stratégiques pour l'avancement des droits fondamentaux.

## Impact escompté

- Amélioration de la connaissance et de la compréhension des questions relatives aux droits fondamentaux parmi les responsables politiques et autres parties prenantes clés et partenaires
- Mise en place de nouveaux partenariats, réseaux et communautés de travail sur les droits fondamentaux
- Constitution de nouvelles connaissances, théoriques et pratiques, en matière de droits fondamentaux
- Amélioration de la compréhension des questions liées aux droits fondamentaux;
- Politique mieux informée sur les questions des droits fondamentaux et changements politiques, le cas échéant;
- Réaction rapide aux demandes et besoins ad hoc émanant de la Commission, du Conseil et du Parlement (conformément à l'article 4 du règlement fondateur de la FRA), apportant ainsi de la valeur aux réponses politiques de l'UE;
- Amélioration de la qualité et de l'utilité du rapport annuel de la FRA;
- Importance accrue de la FRA pour les parties prenantes et le grand public

## Défis futurs

- Développer des indicateurs concrets en matière de droits fondamentaux via la collecte de données et les rapports sur la situation au sein de l'UE;
- Augmenter l'impact de la contribution de la FRA à l'élaboration des politiques à l'échelle nationale et au niveau de l'U

## Fiches projet dans le Plan de Travail 2014

	<b>Fiche projet 4.9.1</b>
	Rapports annuels..... page 46
	<b>Fiche projet 4.9.2</b>
	Conférences de la FRA..... page 47
	<b>Fiche projet 4.9.3</b>
Coopération avec les parties prenantes de la FRA.....	page 48
	<b>Fiche projet 4.9.4</b>
Coopération avec les parties prenantes dans les États membres de l'UE.....	page 49
	<b>Fiche projet 4.9.5</b>
Communication et documentation en ligne.....	page 50
	<b>Fiche projet 4.9.6</b>
Production et diffusion de produits de communication..	page 51
	<b>Fiche projet 4.9.7</b>
Information sur les travaux de la FRA et sensibilisation....	page 52
	<b>Fiche projet 4.9.8</b>
*Contrôle et évaluation.....	page 53

\* Third priority project

	<b>Fiche projet 4.10.1</b>
	Organes de l'Agence..... page 54
	<b>Fiche projet 4.10.2</b>
Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux.....	page 55
	<b>Fiche projet 4.10.3</b>
Mécanisme de consultation et de coopération – Plateforme des droits fondamentaux.....	page 56
	<b>Fiche projet 4.11.1</b>
Collecte de données complémentaires et analyses pour la formulation de conseils fondés sur des éléments probants aux parties prenantes.....	page 57



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



ON-GOING

Fiche projet 4.1.1

Première priorité

## Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre

### Description

Le rapport EUROPOL de juin 2009 sur le trafic a souligné que le trafic aux fins de l'exploitation de la main-d'œuvre n'a traditionnellement «pas été une priorité d'action pour les autorités et qu'il est resté, d'une manière générale, non détecté». Ce rapport indique également qu'«il existe une absence de définition au niveau de l'UE du degré d'exploitation suffisamment grave pour constituer un crime». Dans les conclusions de ce rapport, Europol indique que «ce crime continuera à avoir des répercussions majeures sur l'UE et, dans le contexte financier actuel, il est très probable que l'exploitation de la main-d'œuvre en Europe augmentera». La Charte des droits fondamentaux de l'UE interdit à l'article 5 l'esclavage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire. De même, l'article 31 souligne que tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité. En outre, d'autres violations des droits fondamentaux accompagnent souvent les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre. Différents groupes de ressortissants de l'UE et de pays hors UE sont exposés à des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, qui peuvent toucher des secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment, le travail domestique, la restauration, le nettoyage, l'entretien et l'industrie agro-alimentaire, et englober divers abus comme le fait d'être contraint à des horaires extrêmement lourds ou le fait d'être confiné dans un logement insalubre sans pouvoir en partir. Certains recruteurs sauvages et agences de travail intérimaire contribuent à mettre ces travailleurs dans une situation d'exploitation extrême de la main-d'œuvre. Le projet s'appuiera sur les recherches précédemment menées par la FRA, notamment sur le rapport sur les migrants en situation irrégulière employés comme domestiques, et sera associé aux travaux concernant les droits des victimes et les aides en leur faveur. La directive prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs (2009/52/CE) et la directive relative à la traite des êtres humains (2011/36/UE) feront office de valeurs de référence dans ces recherches. Le projet de directive relatif aux travailleurs saisonniers (COM(2010) 379 final) pourra également être pris en compte si nécessaire. Les rapports sur les États membres de l'UE rédigés par le groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) seront considérés comme une source d'informations. Vu la nature illégale de l'exploitation du travail et la vulnérabilité de ses victimes, composées de ressortissants de l'UE et de pays hors UE, cette exploitation demeure en grande partie non détectée et non signalée par les victimes. Si les victimes appartiennent à des minorités ethniques telles que les Roms, ce facteur va limiter encore plus leur accès à la justice. En même temps, l'absence de contrôles suffisants pour que des autorités, telles que les services d'inspection du travail, enquêtent sur les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, empêche ces abus d'être révélés. Les victimes d'une grave exploitation du travail ont le droit d'introduire des demandes de rémunération et d'indemnisation en réparation des violations de leurs droits, ainsi que d'engager des poursuites pénales. L'absence de définitions juridiques ou d'aide juridique peut entraver l'accès des victimes à la justice. Il apparaît qu'il s'agit là d'un aspect qui justifie de plus amples recherches sur la nature de ce phénomène et les réponses à y apporter dans l'UE, notamment dans des domaines autres que le trafic sexuel, qui a déjà fait l'objet de nombreuses recherches plus largement jusqu'à présent. En outre, les études serviront en partie à l'élaboration d'un «outil d'évaluation des droits fondamentaux dans les politiques de lutte contre la traite des êtres humains et les actions connexes», tel que prévu dans la «stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016». Pour la création de cet outil une comparaison des outils existants sera réalisée afin de garantir une approche multidimensionnelle de la problématique de la traite des êtres humains et de refléter spécifiquement les différentes formes d'exploitation et les aspects relatifs au genre pertinents dans ce contexte.

### Objectifs

- Recueillir des informations dans les États membres de l'UE sur la situation des victimes des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre dans l'ensemble des 27 États membres de l'UE and en Croatie, en mettant l'accent sur les facteurs permettant aux victimes de formes graves d'exploitation par le travail d'accéder à la justice, ainsi que sur les facteurs entravant l'accès à la justice. Identifier les bonnes pratiques existantes qui peuvent potentiellement servir de modèles à l'identification des violations des droits fondamentaux dans le domaine des formes extrêmes d'exploitation par le travail.
- Recenser les bonnes pratiques existantes pouvant servir de modèles pour l'identification des violations de droits fondamentaux dans le domaine de l'exploitation extrême de la main-d'œuvre.
- Contribuer à l'élaboration d'un «outil d'évaluation des droits fondamentaux dans les politiques de lutte contre la traite des êtres humains et les actions connexes», tel que prévu dans la «stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016».

### Produits globaux

- Un rapport sera créé en 2014.
- Engagement auprès des parties prenantes dans le cadre du développement du projet et des produits ciblés.

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2011, la FRA a collecté des données et publié des rapports sur la situation des migrants en situation irrégulière dans l'UE, où certains cas d'exploitation extrême de la main-d'œuvre ont été identifiés, notamment dans le cadre du travail domestique. En 2013 a débuté la phase de recherche du projet.

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Inspections du travail, agents de santé et de sécurité, agences de recrutement et de placement, représentants de secteurs tels que l'agriculture.
- Agences de l'Union européenne, notamment celles intervenant dans les domaines de l'emploi et des conditions de vie et de travail..
- États membres.

### Activités prévues pour 2014

Finalisation des recherches, accompagné par l'élaboration de rapports et des réunions de suivi avec les parties prenantes

### Produits prévus pour 2014

- Un rapport et traductions
- Réunion(s) des parties prenantes

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>80.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	1.050.000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2013		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3


**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

## ON-GOING Fiche projet 4.1.2

## Première priorité

## Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile

### Description

La FRA a mené plusieurs activités de recherche dans ces domaines au cours de la période 2009-2013. Les activités décrites ci-dessous sont basées sur des projets portant sur la situation des immigrés en situation irrégulière au sein de l'UE (Programmes de travail 2009-2012); sur la protection, le respect et la promotion des droits des immigrés en situation irrégulière dans le cadre des procédures de retour volontaire et de retour forcé (Programme de travail 2009); sur le traitement des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures de l'UE (Programmes de travail 2010-2012); sur les contrôles aux frontières et les droits fondamentaux (Programmes de travail 2010-2012); sur l'accès à la justice pour les demandeurs d'asile (Programme de travail 2009); ainsi que le Manuel sur la législation européenne dans le domaine de l'asile, de l'immigration et des contrôles aux frontières (programme de travail 2012). Ces projets sont également liés, directement ou indirectement, aux engagements pris par l'Agence résultant des accords de coopération avec FRONTEX et du règlement du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). Les activités en cours avec FRONTEX seront poursuivies et développées davantage et la coopération avec le EASO sera consolidée et mise en œuvre avec l'Agence de l'UE pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (eu-LISA).

### Objectifs

- Publier les résultats des recherches effectuées, en 2012, aux points de passage frontaliers aériens et terrestres
- Mettre en œuvre les missions assignées à la FRA, dans le cadre de la stratégie européenne de lutte contre le trafic
- Produire sur demande des rapports ad hoc basés sur les supports existants et mettre certaines publications à jour, notamment le manuel sur la législation européenne dans le domaine de l'asile, de l'immigration et des contrôles aux frontières
- Mettre les conclusions des recherches de la FRA à la disposition des responsables politiques de manière proactive
- Faire part des bonnes pratiques et autres conclusions tirées des travaux de recherche de la FRA aux bonnes personnes et au moment opportun
- Coopération efficace avec l'agence FRONTEX, l'EASO et l'eu-LISA, leur permettant ainsi de bénéficier de l'expertise offerte par la FRA dans le domaine des droits fondamentaux

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions de l'Union européenne
- Frontex, EASO, l'eu-LISA et autres agences de l'UE chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI)
- États membres
- Juristes (Manuel)
- Conseil de l'Europe

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

- Onze rapports de la FRA ont été publiés sur ces thèmes, entre 2009 et 2013;
- Un manuel commun avec la Cour européenne des droits de l'homme a été publié en quatre langues en 2013
- La conférence sur les droits fondamentaux de 2011 a permis d'identifier un certain nombre de domaines nécessitant de plus amples recherches de la part de la FRA dans les domaines de l'asile, de l'immigration et des frontières
- La FRA a assuré la co-présidence du Forum consultatif Frontex

### Activités prévues pour 2014

- Recherche et élaboration de rapports, y compris la mise à jour de rapports ultérieurs;
- Mise à jour du manuel sur le droit européen en matière d'asile, d'immigration et de contrôle frontalier;
- Traduction et réimpression de rapports existants selon les besoins;
- Apport de soutien à FRONTEX concernant la formation en matière de droits fondamentaux;
- Apport d'avis d'experts à FRONTEX sur des questions relatives aux droits fondamentaux et soutien à l'Agence dans la mise en œuvre de sa stratégie pour les droits fondamentaux, tel que prévu par l'accord de coopération entre FRA et FRONTEX ;
- Participation active dans le Forum consultatif de FRONTEX et EASO, tel que prescrit par les Règlements 439/2010 et 1168/2011 ;
- Mise en œuvre de l'accord de travail avec EASO et soutien du Bureau par l'apport d'avis d'experts en cas de besoin;
- Etablissement d'une coopération avec EU-LISA;
- Communication de résultats de recherche aux institutions de l'UE et apport de contributions sur mesure sur demande;
- Rédaction d'avis juridiques à la demande des institutions de l'UE;
- Communication de résultats de recherche aux responsables politiques clés au niveau national ainsi qu'à d'autres parties intéressées;
- Présidence du groupe de contact EU JHA des Agences.

### Produits prévus pour 2014

- Rapports sur la situation aux aéroports et aux frontières terrestres publiés par rapport au traitement des ressortissants de pays tiers (résultats du projet sur les ressortissants de pays tiers);
- Modèle de bonnes pratiques concernant les enfants victimes de trafic, publié conjointement avec la Commission européenne (à la demande du coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre la traite des êtres humains), complété par un aperçu comparatif des pratiques d'Etats-membres dans ce domaine ;
- Deuxième édition du manuel commun FRA-CEDH relatif au droit européen en matière d'asile, d'immigration et de contrôle frontalier;
- Publication d'un article sur les coûts d'assurance maladie pour les personnes non-assurées, se concentrant sur l'impact sur les migrants en situation irrégulière;
- Publication d'un article sur la criminalisation de migrants (s'appuyant sur les résultats du projet relatif aux migrants en situation irrégulière);
- Publication d'un article sur les pratiques prometteuses face aux mariages forcés ;
- Expertise en matière de droits fondamentaux apportée à FRONTEX, EASO ainsi qu'à d'autres Agences JAI, en plus du rôle de co-présidence détenu par la FRA au sein du Forum consultatif de FRONTEX ;
- Avis d'expert relatifs aux domaines d'expertise de l'Agence, tels que définis par le cadre pluri-annuel, fournis sur demande aux parties intéressées (telles que la Commission) ;
- Mise à jour de publications sélectionnées.

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	330.000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	330.000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2013		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

NEW Fiche projet 4.1.3

Première priorité

## Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile – préoccupations en termes de droits fondamentaux

### Description

Le projet analysera les implications pour les droits fondamentaux de la collecte, du stockage et de l'utilisation de données biométriques dans le cadre des procédures d'immigration, le traitement des visas d'asile et de contrôle aux frontières. On a observé ces dernières années une tendance à l'utilisation accrue de données biométriques dans le cadre de la gestion des identités. Cette tendance devrait se poursuivre. L'UE a créé quatre grandes bases de données pour la gestion des frontières ainsi que des questions d'immigration et d'asile. Trois de ces bases de données (le système d'information Schengen, le système d'information sur les visas et Eurodac) contiennent (ou contiendront) des données biométriques, ce qui n'est pas le cas du système d'information douanier, qui se concentre essentiellement sur les marchandises et les moyens de transport. En outre, propositions le paquet «frontières intelligentes» présenté par la Commission en le 28 février 2013 suggère la collecte des données biométriques et le recours aux nouvelles technologies afin de identifier les cas de dépassement de séjour autorisé, simplifier le passage des frontières internationales, tant pour les citoyens de l'UE que pour les ressortissants des pays tiers. Le système d'information sur les visas (VIS) contient des données sur les demandes de visa de court séjour recevables. Il est entré en service en Afrique du Nord le 11 octobre 2011 et est déployé progressivement, région par région, jusqu'à ce que tous les consulats du monde soient connectés. Le paquet «frontières intelligentes» prévoit la création d'un programme d'enregistrement des voyageurs pour les voyageurs de bonne foi, et l'introduction d'un système d'entrée/sortie afin de renforcer la sécurité de l'UE. Les garde-frontières seront en mesure de comparer les données biométriques contenues dans la base de données VIS aux empreintes digitales relevées aux points d'entrée et de sortie. Ces outils doivent être basés sur des valeurs communes, notamment l'état de droit et le respect des droits fondamentaux tels qu'ils sont définis dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE. L'Agence de l'UE pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice (eu-LISA) nouvellement établie jouera un rôle important dans la gestion de ces systèmes.

### Objectifs

Le projet analysera les effets sur les droits fondamentaux lors de la collecte et du stockage des données biométriques ainsi que de leur utilisation par les différentes autorités à des fins de vérification. Le partage d'informations avec des parties et des pays tiers sera également intégré aux analyses.

Le projet portera entre autres sur le respect de la dignité humaine, la non-discrimination, le droit des individus à être informés de manière adéquate sur l'objectif et la procédure de collecte de données, le droit effectif à un recours, les implications pour le droit d'asile ainsi que sur les aspects relatifs à la vie privée et la protection des données, dans la mesure où elles ne sont pas du ressort du CEPD. Il abordera toute une série d'enjeux qui pourraient avoir une incidence sur les droits fondamentaux. Parmi ceux-ci figure la qualité des empreintes digitales collectées, qui a une incidence sur les taux d'erreur et, pour les outils «frontières intelligentes», sur la capacité des personnes à franchir les frontières. Le projet examinera également les possibilités de faire corriger les informations erronées stockées dans les bases de données. Les effets sur les personnes qui demandent une protection seront également examinés. L'effet positif potentiel sur les droits fondamentaux, tel que le besoin réduit de profilage ethnique, sera étudié. Les implications pour les droits fondamentaux de l'externalisation de la collecte des données

biométriques à des sociétés privées ainsi que les garde-fous des droits fondamentaux qui ont été mis en place seront également étudiés.

### Produits globaux

Un rapport (2016) qui met en lumière les risques et les possibles bénéfices liés à l'utilisation des bases de données biométriques.

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Aucune activité de recherche n'a été entamée. Le projet se basera pour autant sur les résultats d'une recherche effectuée aux frontières externes en 2011 et 2012.

### Bénéficiaires et groupes cibles

Les résultats serviront de base au débat sur la proposition pour des «frontières intelligentes», qui vise les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers. Les résultats du projet seront mis à profit par la CE, le Conseil et le PE, ainsi que par le Conseil de l'Europe.

### Activités prévues pour 2014

Le projet devrait inclure une analyse juridique et stratégique qui passera en revue la législation et les décisions de l'UE pertinentes en matière de collecte et de stockage des données biométriques, et la manière dont cette législation/ces décisions sont mises en œuvre au niveau national. En outre, des entretiens ciblés devraient être menés avec les principaux acteurs du domaine dans certains États membres de l'UE concernant les conséquences positives et négatives potentielles de l'utilisation des données biométriques sur les droits fondamentaux pourraient être envisagées. En fonction de l'avancement du proposition paquet «frontières intelligentes», un outil d'enquête en ligne pourrait être mis au point en vue d'être utilisé en 2015. L'enquête en ligne ciblerait les hommes d'affaires et d'autres voyageurs fréquents et concernerait leurs impressions sur le partage des données biométriques afin de bénéficier d'une procédure de passage aux frontières simplifiée. Le projet sera mis en œuvre en étroite coopération avec les institutions et organes de l'UE.

### Produits prévus pour 2014

Publications prévues pour 2016

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>50.000 €</b>	-	600.000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



ON-GOING

Fiche projet 4.2.1

Première priorité

## Manuel sur le droit européen en matière de protection des données

### Description

La protection du droit à la protection des données est garantie à plusieurs niveaux. Au niveau national, ce sont les tribunaux nationaux et les autorités nationales de protection des données qui ont pour tâche de protéger ce droit fondamental. À l'échelon européen, la Cour européenne de justice de l'Union européenne a développé une importante jurisprudence basée sur la directive 95/46/CE et sur l'article 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. De même, selon la Cour européenne des droits de l'homme, l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme garantit la protection des données.

Le Conseil de l'Europe est en train de moderniser la convention n° 108 du Conseil de l'Europe. Au niveau de l'UE, en janvier 2012, la Commission a présenté le paquet de réformes de la protection des données de l'UE, qui modifie les règles de protection des données actuellement en vigueur. Les deux institutions travaillent en étroite collaboration afin de veiller à ce que les règles de protection des données européennes réformées soient compatibles.

Dans ce contexte, via son réseau de recherche et en collaboration avec le Conseil de l'Europe/la CEDH, la Commission européenne, le CEPD, et le groupe de travail «article 29», la FRA a élaboré un manuel compilant le droit européen et national dans ce domaine en évolution rapide.

Une fois publié, le manuel pourrait être mis à jour grâce à la création d'une page web consacrée à la jurisprudence

### Objectifs

L'objectif général (à long terme) du projet est d'améliorer la mise en œuvre des garanties en matière de protection des données dans l'UE et ses États membres et, du point de vue des partenaires du projet, dans les États membres du Conseil de l'Europe.

L'objectif spécifique (à court terme) du projet est de sensibiliser les juges et les professionnels de la justice non spécialisés au niveau national et européen, notamment les juges, les avocats et les autorités de protection des données nationales, dans le domaine des garanties en matière de protection des données offertes par les droits fondamentaux. En offrant aux juristes un outil facile d'accès, le manuel servira de principal point de référence dans le domaine de la législation européenne en matière de protection des données

### Produits globaux

Le résultat du projet sera la publication d'un manuel sur la législation européenne en matière de protection des données dans un certain nombre de langues officielles de l'UE.

### Activités prévues pour 2014

- Lancement du manuel sur la protection des données le 28 janvier 2014.
- Traduction additionnelle du manuel dans des langues communautaires sélectionnées.

### Produits prévus pour 2014

- Réunions avec les parties prenantes intéressées.
- Rapports de réunions.
- Manuel

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	10.000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	365.000	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2012		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



NEW

Project fiche 4.2.2

Première priorité

## Autres activités dans le domaine de «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles»

### Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

### Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

### Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées
- Agences et organes de l'Union
- Société civile
- Organisations professionnelles

### Activités prévues pour 2014

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

### Produits prévus pour 2014

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	-	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



NEW Fiche projet 4.3.1

Première priorité

## Antisémitisme: collecte et analyse de données: enseignement des réalités de l'holocauste et éducation et formation aux droits de l'homme

### Description

L'Agence recueille régulièrement des données et des informations existantes sur l'antisémitisme dans l'Union européenne et a mené un projet pluriannuel spécifique sur l'Holocauste. En 2011-13, dans un effort pour compenser le manque de fonctionnaire - et comparables - données sur l'antisémitisme à travers l'UE, il a mené un projet pluriannuel spécifique sur l'éducation à la Shoah. En 2011-13, pour combler le manque de données officielles- et comparables- sur l'antisémitisme dans l'UE elle a lancé une enquête sur les expériences et les impressions de la population juive en matière d'antisémitisme dans certains États membres de l'UE. Les questions couvertes comprenaient des cas de discrimination (directe, indirecte et harcèlement) dans les principaux secteurs de la vie sociale, ainsi que des cas d'agressions et de crimes. En outre, la perception qu'a cette population de l'importance des discriminations et des crimes dont elle est victime a également été sondée, de même que sa connaissance des mécanismes de recours juridictionnel et de soutien des victimes.

La FRA continuera également à recueillir des données et de publier son rapport annuel sur l'antisémitisme mis à jour à partir des données et des informations existantes. En outre, elle poursuivra son engagement avec l'Union européenne et les acteurs nationaux dans les activités relatives à l'éducation à la Shoah, notamment dans le contexte plus large de l'éducation aux droits de l'homme et formation, notamment les efforts visant à préserver la mémoire des crimes commis par les régimes totalitaires pendant l'avant et l'après-guerre en Europe.

### Objectifs

L'objectif principal est de fournir des conseils fondées sur des données factuelles aux décideurs nationaux et de l'UE en matière de lutte contre l'antisémitisme et de sensibilisation sur la préservation de la mémoire des crimes commis par les régimes totalitaires.

### Produits globaux

- Etat des lieux annuel sur l'antisémitisme dans l'Union européenne.
- Communication des résultats de l'enquête sur l'antisémitisme aux parties prenantes clés.
- Mise en réseau avec les acteurs concernés afin de sensibiliser.
- Concevoir du matériel de formation et des formations pertinents.

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions de l'UE
- États membres
- Agents de la force publique et services répressifs

- Société civile (y compris les organisations représentant les communautés juives)

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

L'Agence recueille régulièrement des données et les publie sous forme d'Etat des lieux dans l'UE. En 2012, elle a achevé un projet pluriannuel sur l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme comprenant plusieurs produits et en 2013 elle a publié les résultats de son enquête sur l'antisémitisme. En 2013, l'Agence a démarré un projet d'étude sur le développement de modules de formation pour les fonctionnaires en matière de droits fondamentaux en s'appuyant sur la mémoire européenne de l'Holocauste et des expériences des régimes totalitaires.

### Activités prévues pour 2014

Sur la base des données recueillies et analysées, l'Agence publiera sa mise à jour annuelle sur la situation de l'antisémitisme dans l'Union européenne. Elle divulguera et discutera également les résultats de ses sondages à cet égard, ainsi que ceux de son travail sur l'éducation à la Shoah et aux droits de l'homme, entre autre à travers la mise en réseau avec les parties prenantes clés.

### Produits prévus pour 2014

- Collecte des données et analyse
- Publication des résultats
- Coopération avec les parties prenantes
- Formation

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	25.000	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel			
Année de lancement			

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



NEW Fiche projet 4.3.2

Première priorité

## Autres activités dans le domaine du «racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée»

### Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

### Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

### Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées
- Agences et organes de l'Union
- Société civile
- Organisations professionnelles

### Activités prévues pour 2014

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

### Produits prévus pour 2014

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	-	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel			
Année de lancement			

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## ON-GOING Fiche projet 4.4.1

## Première priorité

## Programme pluriannuel sur les ROMS

## Objectifs

En réponse à la communication du 5 avril 2011 de la Commission européenne sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, la FRA a élaboré un programme d'action pluriannuel comportant plusieurs activités. L'objectif de ces activités est d'une part de soutenir la Commission européenne dans le cadre de son rapport annuel d'avancement sur le sujet au Parlement et au Conseil et, d'autre part, d'aider les États membres à concevoir des dispositifs efficaces de suivi afin de collecter des données fiables et comparables. Le premier élément essentiel du programme pluriannuel est l'enquête sur les Roms. La première vague qui couvrait 11 États membres de l'UE a été menée en 2011 en étroite coopération avec la Commission européenne, le PNUD et la Banque mondiale. Les résultats ont été publiés en 2012/13 en guise de points de référence en vue de mesurer les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms par rapport aux indicateurs clés d'Europe 2020. Le présent projet concerne la deuxième vague, mise en œuvre dans le contexte de l'enquête EU-MIDIS II, qui mesurera les progrès accomplis sur les stratégies nationales d'intégration des Roms. Le deuxième élément essentiel du programme pluriannuel sur les Roms concerne le projet LERI (Local Engagement in participatory action research on Roma Integration - Engagement local dans la recherche active participative sur l'intégration des Roms) qui a été entrepris en 2013. Ce projet porte sur l'élaboration de méthodes et d'outils de suivi et d'évaluation pouvant être utilisés pour mesurer les progrès accomplis concernant l'intégration des Roms au niveau local. Cette recherche placera également les résultats de l'enquête sur les Roms dans leur contexte. Elle est d'une importance particulière pour les États membres et répond à la demande adressée à la FRA par les équipes de la Commission européenne concernées d'aider les États membres à développer des méthodes et des outils pour maîtriser efficacement l'intégration des Roms. Le troisième élément essentiel du programme pluriannuel sur les Roms fondé sur les activités antérieures concerne la coordination du groupe de travail de représentants gouvernementaux composé d'un groupe pilote constitué de délégués des États membres et de la Commission européenne, qui agit en tant que sous-groupe du réseau de la Commission des points de contact nationaux sur l'intégration des Roms. Le groupe de travail permet d'échanger les expériences concernant les manières de mesurer les progrès accomplis en termes d'intégration des Roms en vue d'élaborer une approche commune pour le suivi et l'évaluation des efforts d'intégration des Roms.

## Produits globaux

Enquêtes, analyses, rapports, résumés, études de cas, indicateurs, réunions, etc.

## Bénéficiaires et groupes cibles

- Autorités et communautés locales
- Parlement européen
- États membres de l'UE
- Commission européenne
- Organisations de la société civile
- Conseil de l'UE
- Organisations internationales

## Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2010, la FRA a entamé une enquête pilote auprès des ménages roms dans 11 États membres de l'UE parallèlement à une enquête commandée par la DG Politique régionale et mise en œuvre par le PNUD et la Banque mondiale. La FRA a également interrogé des représentants de plusieurs autorités locales. Les résultats ont été publiés en 2012 et les recherches ont été étendues à d'autres États

membres en adaptant la méthodologie de recherche aux caractéristiques de leurs populations roms.

En 2012 et 2013, la FRA a aussi coopéré avec les États membres afin de mettre au point des méthodes de suivi permettant d'établir une analyse comparative de la situation des Roms en Europe. Elle a mis en place et coordonné un groupe de travail composé de délégués des États membres et de représentants de la Commission européenne, qui opère en tant que sous-groupe du réseau de la Commission des points de contact nationaux sur l'intégration des Roms. En 2013, le groupe de travail a permis d'échanger des expériences sur les méthodologies et les indicateurs de suivi des progrès réalisés en matière d'intégration des Roms dans le domaine de l'éducation. En 2013, l'Agence a démarré le projet LERI en menant des études de faisabilité afin de délimiter les zones qui participeront à la phase principale en 2014-2017.

En 2013 également, l'Agence a été invitée à participer à la coalition des organisations internationales sur l'intégration des Roms et à son sous-groupe ROMERO, qui traite en particulier des projets internationaux au plan local. La FRA collabore à cette activité de coordination avec le Conseil de l'Europe, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque mondiale, le PNUD et l'UNICEF.

## Activités prévues pour 2014

En 2014, l'Agence effectuera les suivantes activités de recherche et de mobilisation des intervenants:

- Collecter des données dans le contexte de l'enquête EU-MIDIS II concernant les Roms présents dans certains États membres sélectionnés
- Poursuite de la recherche qualitative dans le cadre du projet LERI
- Continuer à travailler avec les États membres pour élaborer des indicateurs et des méthodes de collecte de données appropriées surveiller les progrès réalisés en matière d'intégration des Roms.

## Produits prévus pour 2014

- Rapport d'étape à destination de la Commission européenne fondé sur les contributions de FRANET
- Rapports de situation sur la recherche qualitative (intérieurs)
- Rapport d'étape sur la coopération avec les États membres (intérieur)

## Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
229.000 €	-	-	-
Budget total de l'année précédente	1.121.000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	N/A		

\* Le budget est affecté au projet «EU-MIDIS II»

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

NEW Fiche projet 4.4.2

Première priorité

## Autres activités dans le domaine de l'«intégration des Roms»

### Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

### Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

### Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées
- Agences et organes de l'Union
- Société civile
- Organisations professionnelles

### Activités prévues pour 2014

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

### Produits prévus pour 2014

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	-	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

**NEW** Fiche projet 4.5.1

Première priorité

### EU-MIDIS II

#### Description

En 2007-2008, la FRA a réalisé l'Enquête sur les minorités et la discrimination dans l'Union européenne (EU-MIDIS) en réponse à une pénurie généralisée de données sur les expériences des immigrants et minorités ethniques dans l'Union européenne. Il s'agissait de la plus vaste enquête de ce genre jamais réalisée couvrant les 27 États membres de l'UE et étudiant les expériences et attitudes des immigrants et autres minorités, notamment les Roms. Dans dix États membres, le reste de la population a également été interrogé à des fins de comparaison des questions clés de l'enquête.

Les nombreux entretiens en face-à-face réalisés dans le cadre de l'enquête portaient sur divers sujets, principalement les expériences des personnes interrogées en termes de discrimination, de victimisation et de contrôle de police. Ont également été collectées un grand nombre d'informations socio-démographiques sur les répondants, permettant ainsi une analyse détaillée des résultats. En guise de suivi à l'enquête EU-MIDIS, qui a révélé que les Roms étaient les premières victimes de discriminations parmi les minorités ethniques et les groupes d'immigrés concernés par l'enquête, l'Agence a mené une enquête ciblée sur les Roms dans 11 États membres de l'UE en 2011 (en collaboration avec le PNUD), dans laquelle elle posait toute une série de questions, dont certaines portaient sur des domaines abordés dans l'enquête EU-MIDIS. Cette nouvelle enquête interrogeait également des membres de la population majoritaire voisine des Roms (voir la fiche sur le programme pluriannuel pour l'intégration des Roms). En 2014-2015, la FRA lancera la deuxième édition d'EU-MIDIS pour évaluer les progrès réalisés au cours de ces cinq dernières années. Les résultats fourniront des données comparables utiles sur l'impact réel sur le terrain des politiques et législations européennes et nationales en matière de non-discrimination et de promotion de l'égalité. Cela peut aider les décideurs à mettre en place des réponses stratégiques et juridiques plus ciblées.

Cette deuxième enquête EU-MIDIS interrogera des membres de divers groupes d'immigrés et minorités ethniques, dont les Roms dans certains États membres choisis (dans lesquels la première édition de l'enquête de la FRA consacrée aux Roms a été menée). EU-MIDIS II couvrira les indicateurs socio-économiques clés utilisés lors de la première enquête afin d'évaluer les changements qui se sont produits au fil du temps et sera centrée sur les expériences en matière de discrimination et sur les atteintes aux droits fondamentaux.

#### Objectifs

- Collecter des données statistiques comparables solides qui permettront de mieux protéger les droits des personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités ethniques, dont les Roms.
- Continuer d'améliorer les méthodes utilisées dans l'enquête pour atteindre les groupes de population difficilement accessibles.
- Produire du matériel qui soit utile aux parties prenantes clés.

#### Produits globaux

- Collecte des données de l'enquête – publication en 2015-2016

#### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- Société civile
- Autorités locales
- ECRI (Conseil de l'Europe)
- CERD (ONU)
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité

#### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Le projet fait suite à l'enquête EU-MIDIS, réalisée en 2007-2008, qui a donné lieu à diverses publications destinées aux acteurs clés de la lutte contre la discrimination, tels que les organismes de promotion de l'égalité dans les divers États membres.

Le projet fait également suite aux travaux de l'Agence sur les Roms – et fournit des données alimentant le programme pluriannuel de l'Agence pour l'intégration des Roms, qui peuvent être lues côte-à-côte avec les résultats relatifs aux autres groupes minoritaires qui seront interrogés dans l'enquête EU-MIDIS II.

EU-MIDIS II sera le premier cas de répétition d'une enquête de grande envergure par l'Agence. Elle permettra d'obtenir des données sur l'évolution des tendances concernant les expériences des différents groupes en matière de respect des droits fondamentaux.

#### Activités prévues pour 2014

- Lancement des activités d'élaboration de l'enquête – élaboration du questionnaire, échantillonnage, formation des enquêteurs, pilotage.
- Coopération avec les parties prenantes.

#### Produits prévus pour 2014

- Réunions avec les parties prenantes.
- Réunions avec les experts.

#### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
		2.000.000 €	581.000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



**Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs**

**NEW** Fiche projet 4.5.2

Première priorité

## Droits des personnes handicapées

### Description

L'UE est partie à la CDPH et, dans la mesure de ses compétences, a pour obligation de contrôler le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits des personnes handicapées. À cet égard, l'UE a mis en place un cadre de contrôle composé de plusieurs institutions, dont la FRA. Dans ce contexte, l'Agence, après consultation des parties concernées et de ses partenaires au sein de ce cadre, va collecter et analyser les données nécessaires, et en étroite coopération avec la Commission européenne, va élaborer des indicateurs et de critères de référence, complétant les travaux réalisés par le réseau d'études européen d'experts dans le domaine du handicap (ANED) depuis 2008 pour le compte de la Commission.

La collecte et l'analyse des données porteront sur les questions du choix et du contrôle que les personnes handicapées sont en mesure d'exercer dans leur vie quotidienne et couvriront des domaines mis en exergue dans la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées. La question du choix et du contrôle est un thème transversal clé dans la CDPH et de la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées pour laquelle l'Agence a déjà effectué des travaux dans ce domaine à travers son projet sur les droits fondamentaux des personnes qui souffrent de maladies mentales et d'incapacité mentale.

La collecte de données prendra deux formes complémentaires. Une partie de l'identification et l'enrichissement d'indicateurs pertinents aux fins des objectifs de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées et de la réalisation par l'UE d'un compte rendu périodique sur la stratégie et la CDPH. Les indicateurs seront identifiés en étroite coopération avec la Commission européenne. Ils seront enrichis à l'aide des données collectées par la FRA et, le cas échéant et selon leur disponibilité, de données secondaires comparatives issues de diverses sources, dont l'EU-SILC et l'EFT. L'accent sera placé sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lorsqu'elles font des choix de vie. Le deuxième élément serait d'identifier et de tester des méthodes de collecte des données comparatives sur le choix et le contrôle pour les personnes handicapées dans l'Union européenne à travers des recherches sur le terrain. Cela pourrait, par exemple, prendre la forme d'une enquête par panel permettant une recherche longitudinale ou une enquête transnationale. Les méthodologies et les indicateurs développés pourraient être utilisés par les États membres au niveau national. Une analyse des données et indicateurs sera fournie.

### Objectifs

- Collecter les données qui peuvent aider l'UE à garantir le respect des droits des personnes handicapées conformément à la UN CRPD
- Identifier et enrichir des indicateurs
- Améliorer les méthodes visant à impliquer les personnes handicapées et leurs organisations représentatives dans les projets de recherche transnationaux ;

- Rapports et autres documents concernant également les projets «enfants handicapés» et « participation politique des personnes handicapées » inscrits au programme de travail 2013).

### Produits globaux

- Rapports et autres résultats, y compris ceux issus de projets du Programme de Travail Annuel 2013 tels que «les enfants souffrant d'un handicap» et la participation politique de personnes handicapées.

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- Cadre de surveillance de l'UE conformément à l'article 33 (CDPH)
- Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies
- Mécanismes de mise en œuvre et de surveillance établis par les États membres conformément à l'article 33 CDPH
- Organisations professionnelles
- Société civile
- Autorités locales
- Conseil de l'Europe
- INDH
- Fournisseurs de services

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Ce projet s'inscrit dans le prolongement des travaux entrepris par la FRA en 2009-2014 dans le domaine des droits fondamentaux des personnes handicapées. Jusqu'à présent, les recherches de la FRA se sont concentrées sur les personnes souffrant d'un handicap intellectuel et les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, ainsi que sur les enfants handicapés.

### Activités prévues pour 2014

- Collecte et analyse des données
- Coopération avec les parties prenantes, en particulier le cadre de surveillance mis en place dans les États membres conformément à l'article 33, paragraphe 2, CDPH

### Produits prévus pour 2014

- Réunions avec les parties prenantes;
- Réunions avec des experts;
- Résultats préliminaires

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	100.000 €	-	550.000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

**Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs**

ON-GOING

Fiche projet 4.5.3

Première priorité

## Sondage auprès des personnes LGBT et des autorités

### Description

L'Agence continuera d'analyser les données tirées du rapport d'enquête européenne sur les personnes LGBT publié en 2013, concernant la discrimination et la victimisation des personnes transgenres. En 2013, l'Agence a également mené des recherches qualitatives qui ont porté sur les avis et expériences des autorités publiques et autres acteurs mandatés concernant les questions relatives aux personnes LGBT («le projet sur les autorités publiques»). Les données tirées de ces recherches seront analysées en 2014 et un rapport sera élaboré.

Le projet continue de fournir aux institutions européennes et aux États membres des indications utiles pour assurer le respect des directives pertinentes de l'UE, la Charte des droits fondamentaux la recommandation du 31 Mars 2010 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

En 2014, des analyses plus approfondies et des activités de communication et de diffusion seront effectuées à cette fin.

### Objectifs

Ce projet fournit des données permettant d'améliorer la compréhension des expériences des personnes LGBT en matière de discrimination et de victimisation. Les résultats sont utiles aux décideurs, aux établissements d'enseignement, aux professionnels de la santé, aux organisations de soutien aux victimes, aux services répressifs, y compris le pouvoir judiciaire et aux organisations LGBT, au plan tant européen que national.

L'objectif du projet en 2014 est de compléter l'analyse des résultats de l'enquête européenne sur les personnes LGBT, ainsi que de communiquer et de diffuser les résultats aux principaux intervenants.

### Produits globaux

- Rapport sur les expériences des personnes transgenres en matière de violence et de discrimination
- Analyse, traductions et publication des résultats des travaux de recherche qualitative concernant les autorités publiques
- Mise à jour du rapport comparatif juridique 2010 sur les personnes LGBT

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- Organisations professionnelles dans les États membres
- Société civile

- Autorités locales
- Conseil de l'Europe
- INDH

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Les rapports de 2008 et 2009 de la FRA sur l'homo- et la transphobie ont montré que la discrimination, les incidents et les crimes motivés par la haine contre les personnes LGBT, y compris les expressions et la violence fondées sur les préjugés et la stigmatisation, sont un phénomène inquiétant dans l'UE.

En 2012, l'Agence a mené une grande enquête en ligne documentant l'étendue et la nature de la discrimination et de la victimisation vécues par les personnes LGBT dans l'UE. En 2013, la recherche sur les attitudes et les points de vue des autorités a été complétée.

### Activités prévues pour 2014

- Analyse et rédaction des rapports
- Traductions et publication
- Coopération avec les parties prenantes

### Produits prévus pour 2014

- Rapports et autres produits livrables
- Réunions avec les parties prenantes;

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>			
	<b>100.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	110.000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2012		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



**Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs**

**NEW** Fiche projet 4.5.4

Première priorité

## Autres activités dans le domaine de la «non-discrimination»

### Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

### Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

### Réalisations globales

- Elaboration et diffusion de résultats des projets relatifs à la participation politique de personnes handicapées et aux enfants handicapés.
- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations et à des réunions d'experts
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées
- Agences et organes de l'Union
- Société civile
- Organisations professionnelles

### Activités prévues pour 2014

- Préparation et élaboration de résultats des projets relatifs à la participation politique de personnes handicapées et aux enfants handicapés.
- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

### Produits prévus pour 2014

- Rapports et outils de communication pour les projets sur la participation politique de personnes handicapées et les enfants handicapés
- Lancement d'évènements pour les projets sur la participation politique de personnes handicapées et les enfants handicapés
- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	90.000 €	-	90.000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



**Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs**

**NEW** Fiche projet 4.5.5

Troisième priorité

## La libre circulation: un droit fondamental des citoyens de l'UE

### Description

Malgré les nombreux efforts entrepris afin de faciliter la libre circulation des citoyens et des membres de leur famille au sein de l'Union européenne, il reste de nombreux cas dans lesquels des ressortissants de l'UE et les membres de leur famille non-ressortissants de l'UE qui se sont établis dans un autre pays n'ont pas droit au même traitement que les ressortissants du pays d'accueil. Les citoyens dont les droits de l'UE ne sont pas correctement reflétés dans le droit national se trouvent face à de sérieuses difficultés pour accéder à ces droits, puisqu'ils doivent introduire des réclamations via le système judiciaire. L'objectif de ce projet est de recenser les obstacles qui empêchent les citoyens de l'UE de jouir de la libre circulation au sein de l'UE. Le projet couvrira les citoyens de l'UE et les personnes qui en dépendent, y compris les ressortissants de pays tiers.

Dans son rapport de 2010 sur la citoyenneté de l'Union – Lever les obstacles à l'exercice des droits des citoyens de l'Union, la Commission a recensé 25 obstacles encore rencontrés par les citoyens de l'UE dans leur vie quotidienne lorsqu'ils exercent leurs droits en vertu du droit de l'UE en dehors des frontières nationales. Parmi ceux-ci se trouvent un certain nombre de domaines dans lesquels des recherches supplémentaires sont nécessaires afin de clarifier quels sont exactement les problèmes. Par exemple, les procédures lourdes et peu claires de reconnaissance des qualifications professionnelles; les obstacles à l'accès aux soins de santé transfrontaliers: les citoyens de l'UE qui résident dans un autre État membre qui tombent malade ou se blessent ont le droit de bénéficier du même accès aux soins de santé que les ressortissants de cet État membre; le manque de clarté pour les citoyens de l'UE qui résident dans un autre État membre concernant les prestations sociales qui doivent être réclamées dans le pays d'origine ou de destination

### Objectifs

Identifier et analyser les obstacles qui empêchent les citoyens de l'UE de profiter de la libre circulation dans l'UE, en se concentrant des domaines tels que: la reconnaissance des qualifications professionnelles, les soins de santé transfrontaliers, et la reconnaissance de la sécurité sociale. Ces obstacles ont été identifiés comme particulièrement problématiques par une récente communication de la Commission sur les droits de citoyens de l'UE. La recherche comportera un travail préliminaire sur le terrain basé sur des études de cas auprès des autorités locales et d'autres acteurs clés. Le projet visera également à mettre en évidence toute pratique prometteuse au sein des États membres qui garantit la jouissance des droits fondamentaux pour les personnes vivant dans d'autres États membres de l'UE, notamment l'accès aux prestations sociales auxquelles elles ont droit.

### Produits globaux

Collecte des données et analyse, afin d'identifier les obstacles qui empêchent les citoyens de l'UE de profiter de la libre circulation dans l'Union européenne dans certains domaines.

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Il s'agit d'un nouveau domaine de recherche pour l'Agence.

### Bénéficiaires et groupes cibles

Commission, États membres, citoyens de l'UE.

### Activités prévues pour 2014

Le projet sélectionnera d'abord un certain nombre de localités dans les États membres pour entamer la recherche sur le terrain avec les autorités et d'autres acteurs responsables d'assurer la liberté de circulation des citoyens de l'UE. En 2015, la recherche sera composée par du travail sur le terrain et notamment des entretiens avec des citoyens de l'Union qui se sont déplacés au sein de l'UE à l'égard de leurs expériences en matière de liberté de mouvement.

### Produits prévus pour 2014

- Collecte des données nécessaires et analyse.

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	-	-	500.000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	-		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



ON-GOING Fiche projet 4.6.1

Première priorité

## Enfants et justice

### Description

En 2012, la FRA, en étroite collaboration avec la Commission européenne, a mis en œuvre des travaux de recherche sur le terrain par le biais d'entretiens avec des juges et membres officiels des tribunaux, des avocats et d'autres praticiens juridiques impliqués dans les procédures judiciaires afin d'examiner la mesure dans laquelle ces procédures sont favorables aux enfants et la manière dont elles impliquent les enfants dans les décisions les concernant. Ces travaux tenaient compte des directives pertinentes de l'UE, des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice favorable aux enfants et d'autres normes internationales pertinentes.

En 2013, l'Agence a lancé, en étroite coopération avec la Commission européenne, un travail similaire sur la manière dont les enfants eux-mêmes vivent les procédures judiciaires.

### Objectifs

L'objectif de ce projet est de compléter les activités futures de collecte de données de la Commission afin de corroborer, à travers des preuves, le développement d'actions efficaces et visées à protéger, réaliser et mettre en œuvre les droits des enfants.

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Commission européenne
- Etats membres
- Conseil de l'Europe et autres OIG (par exemple UNICEF)
- Organisations de la société civile, y comprises les associations professionnelles
- Agences spécialisées
- Médiateurs pour les enfants

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2009 et en 2010, l'Agence a élaboré et publié ses indicateurs des droits de l'enfant, qui ont été affinés et perfectionnés en 2011 et 2012. La FRA a publié les rapports pertinents «La traite des enfants dans l'UE» en juillet 2009 et «Enfants séparés demandeurs d'asile dans les États membres de l'UE» en novembre 2010. En 2011, la FRA a recensé la disponibilité des données concernant certains aspects de la stratégie de l'UE pour les droits de l'enfant. En 2012, elle a mené des recherches sur le terrain impliquant des adultes concernant la participation des enfants dans les systèmes judiciaires et a examiné les conditions nécessaires pour interroger des enfants dans des environnements particuliers dans les États membres de l'UE. En 2013 la FRA a entamé des recherches sur les expériences des enfants dans les procédures judiciaires dans les États membres. Le but de ces activités est d'explorer la situation et l'état de ces enfants par rapport aux différentes procédures, ainsi que l'environnement physique dans lequel se déroule leur interaction avec le système judiciaire.

### Activités prévues pour 2014

- Achèvement des activités de recherche.
- Analyse des résultats
- Préparation, élaboration et publication des rapports
- En 2014, une recherche comparative au sujet d' « enfants handicapés: expériences de discrimination, d'intégration et de discours de haine » sera réalisée au sein de l'UE
- Coopération avec les parties prenantes.

### Produits prévus pour 2014

- Rapports et d'autres produits
- Réunions avec les parties prenantes
- Réunions avec des experts

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	550.000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	515.000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2013		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



NEW Fiche projet 4.6.2

Première priorité

## Manuel sur la jurisprudence européenne sur les Droits des Enfants

### Description

Les aspects relatifs aux droits de l'enfant sont de plus en plus pris en considération de manière croissante dans les affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et le Comité européen des droits sociaux (CEDS).

Le projet consistera à élaborer un manuel, en coopération avec la CEDH, la CJUE et le CEDS, sur la jurisprudence et les décisions quasi-judiciaires de ces institutions relatives aux droits de l'enfant. L'objectif sera d'assister les professionnels de la justice oeuvrant dans le domaine des droits de l'enfant dans les États membres de l'UE et du Conseil de l'Europe (et au-delà) dans leur travail afin de les aider à garantir ces droits.

Le projet visera à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie pour les droits de l'enfant 2012-2015 du Conseil de l'Europe.

### Objectifs

L'objectif principal de ce projet est de sensibiliser et informer les juges et les autres acteurs du système juridique au niveau national et européen à propos des garanties des droits fondamentaux en matière de droits de l'enfant, y compris les professionnels travaillant pour les autorités/institutions nationales des droits de l'enfant. Le projet donnera lieu à la publication - dans un certain nombre de langues de l'UE - d'un manuel qui fournira aux professionnels travaillant dans le domaine de la protection juridique des droits de l'enfant un résumé et une analyse aisément compréhensibles de la jurisprudence en la matière de la CEDH, de la CJUE et du CEDS. Cette jurisprudence sera analysée dans le contexte de la législation pertinente et des autres formes de jurisprudence concernées, y compris au plan national. Le projet sera mené en coopération avec le Conseil de l'Europe et la Commission.

### Produits globaux

Manuel sur la jurisprudence européenne.

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Ce projet s'appuie sur la méthodologie suivie dans les précédents projets de la FRA et de la CEDH qui ont permis la publication de manuels sur la jurisprudence européenne dans les domaines de la non-discrimination, de l'asile, de l'immigration, des contrôles aux frontières et de la protection des données. Il complétera les projets sociologiques de la FRA sur la justice à mesure d'enfant, et le travail de la FRA sur les droits de l'enfant et de l'accès à la justice en général. Enfin, il contribuera également à la mise en œuvre de la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2012-2015) de la part de la FRA.

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Juristes, juges et d'autres professionnels du secteur dans les États membres de l'UE et du Conseil de l'Europe (avocats, procureurs etc.)

- Fonctionnaires et membres des organes nationaux des droits de l'homme travaillant pour l'UE, le Conseil de l'Europe et les États membres.
- Experts de terrain, dont ceux appartenant aux organisations de la société civile se consacrant à la protection juridique des droits de l'enfant

### Activités prévues pour 2014

- Analyse interne et sélection des extraits de jugements et des décisions clés, rendues par la CEDH, le CEDS et la CJUE. Mise en évidence du chemin de l'affaire devant les tribunaux nationaux et la manière dont la législation européenne, la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Charte sociale européenne et d'autres instruments dans le domaine des droits de l'enfant ont été appliquées au niveau national et européen.
- Préparation du Manuel pour la publication, en coopération avec la CEDH, le DESC, la CJUE, la Commission et le Secrétariat du Conseil de l'Europe.
- Elaboration des termes de référence pour la traduction du manuel dans des langues sélectionnées: la traduction, la publication et la diffusion seront effectuée au cours de 2015.
- Développement d'activités de communication et de sensibilisation ciblées pour les différentes parties prenantes, y compris dans les États membres et dans le cadre de la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant.

### Produits prévus pour 2014

- Projet de manuel sur la jurisprudence européenne sur la jurisprudence en matière de droit des enfants.

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>40.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



NEW Fiche projet 4.6.3

Première priorité

## Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»

### Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

### Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire (par exemple, sur la protection et la détention des enfants), et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités pertinentes de communication et de coopération, également spécifiquement axées sur les enfants.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques, en particulier sur la pauvreté des enfants.

### Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil européen
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées
- Agences et organes de l'Union
- Société civile
- Organisations professionnelles

### Activités prévues pour 2014

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

### Produits prévus pour 2014

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	-	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



ON-GOING

Fiche projet 4.7.1

Première priorité

## Existence et interprétation de la liberté d'entreprise

### Description

La liberté d'entreprise est un droit fondamental inscrit à l'article 16 de la Charte des droits fondamentaux. Cet article 16 est étroitement lié à ses articles «voisins» dans la Charte – tels que l'article 15 sur la liberté professionnelle et le droit de travailler et l'article 17 sur le droit de propriété. Ce droit a été développé par la Cour de justice de l'Union européenne dans un certain nombre d'affaires faisant référence aux traditions constitutionnelles des États membres. Très tôt déjà dans l'histoire de la Cour du Luxembourg, il a fait l'objet d'interprétations dans des affaires ayant trait à la liberté d'exercer des activités économiques et commerciales (par exemple, dans l'affaires Nold (4/73, 14 mai 1974)), à la liberté contractuelle ainsi qu'à l'article 119, paragraphe 1 TFUE reconnaissant la libre concurrence. Plus récemment, d'autres affaires connexes ont porté par exemple, sur la validité des qualifications professionnelles entre pays ou sur les obligations des fournisseurs de services internet et équilibre entre le droit à la santé et l'article 16.

Cependant, peu de recherches ont été entreprises sur le champ d'application de ce droit et sur son application sur le terrain. En 2011, la Commission a demandé à la FRA de collecter des données et de lui fournir une analyse du sujet. En 2013, suite à une phase préparatoire de recherche interne en 2012, l'Agence a étudié les difficultés auxquelles un citoyen européen peut être confronté lorsqu'il souhaite créer et gérer son entreprise, également dans un État membre différent de celui dont il a la nationalité.

### Objectifs

Ce projet vise à étudier et examiner l'étendue et l'application d'un des «nouveaux» droits de la Charte qui a jusqu'à présent fait l'objet de relativement peu de recherches. Les recherches documentaires menées en 2012 ont permis de cerner la portée de ce droit et en 2013 a situation en pratique dans les États membres de l'UE a été évaluée. Différents éléments concernant les effets discriminatoires indirects seront évalués grâce aux recherches, par exemple, eu égard aux groupes vulnérables tels que les immigrants et les Roms, mais des problèmes plus «classiques» liés à des domaines particuliers seront aussi évalués.

### Produits globaux

Le projet fournira un aperçu théorique de l'étendue et des composantes de ce droit ainsi qu'un rapport comparatif sur la situation actuelle.

### Bénéficiaires et groupes cibles

Commission européenne

Agences de réglementation compétentes au niveau national

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Ce projet constitue un nouveau volet (à partir de 2012) des activités de la FRA, avec une consultation d'experts au second semestre de 2012. Parallèlement, la FRA travaillera aussi en collaboration avec la Banque européenne d'investissement sur les droits de l'homme et les

entreprises – en particulier pour la sensibilisation et les conseils sur l'évaluation d'impact sur les droits de l'homme.

La directive «Services» de l'UE (2006/123/CE) doit être étudiée pour la collecte de données concernant les possibilités et les contraintes liées à la gestion d'une entreprise, et notamment le «test de performance» du projet.

### Activités prévues pour 2014

- Achèvement des activités de recherche
- Analyse des résultats
- Préparation, rédaction et publication des conclusions
- Coopération avec les parties prenantes

### Produits prévus pour 2014

- Rapports et/ou autres produits
- Réunions, le cas échéant

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	60.000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	250.000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2012		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



ON-GOING

Fiche projet 4.7.2

Première priorité

## 'CLARITY' (Outils d'information ayant trait aux plaintes, à l'assistance juridique et aux droits)

### Description

Ce projet, qui sera mené en étroite concertation avec le portail e-Justice, vise à le compléter avec un outil simple et convivial permettant d'orienter l'utilisateur vers le mécanisme extrajudiciaire adéquat doté d'un mandat dans le domaine des droits de l'homme lorsque des droits semblent avoir été violés.

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'UE est devenue juridiquement contraignante et les attentes des personnes qui vivent dans l'UE se sont accrues. Il est désormais courant de se tourner vers les institutions et organes de l'UE pour solliciter de l'aide et des conseils pour traiter les plaintes relatives au non-respect de leurs droits. Toutefois, le traitement de ces plaintes dépasse souvent la compétence de ces organes, celle de l'UE et/ou la portée de la Charte (voir les rapports 2010 et 2011 de la Commission européenne sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne).

Le portail CLARITY fournira des conseils en ligne aux victimes de violations des droits fondamentaux et soutiendra les organismes que ces victimes peuvent contacter au plan national en dressant un inventaire de ces organismes de conseil et d'assistance – par exemple les organismes de promotion de l'égalité, les institutions nationales des droits de l'homme et les offices des médiateurs. Cet outil est important et l'est d'autant plus dans des contextes transfrontaliers. Comme cela a été suggéré plus haut, il sera compatible avec le portail e-Justice afin d'assurer le partage informatisé d'informations. Les données relatives aux instances vers lesquelles se tourner pour obtenir une aide aux victimes collectées spécialement dans le cadre du projet de l'Agence sur «les services d'aide aux victimes dans l'UE», fiche 4.8.1, seront présentées à l'aide de l'outil mis au point pour le projet CLARITY. Voir aussi la section sur la technologie de la fiche 4.7.5 – Amélioration de l'accès à la justice pour les personnes vivant dans l'Union européenne.

### Objectifs

- Expliquer clairement aux utilisateurs finaux, intermédiaires et professionnels qui contacter en cas de problème en matière de droits fondamentaux
- Fournir des informations précises sur les mandats et les coordonnées des organismes extrajudiciaires chargés des droits de l'homme
- Encourager une approche plus harmonisée du partage d'informations sur les plaintes, ce qui permettra d'améliorer la comparabilité (cf. Recommandation de la Commission relative à l'utilisation d'une méthode harmonisée pour classer les réclamations et demandes des consommateurs et communiquer les données y afférentes - C(2010)3021 final)

### Produits globaux

Création d'un outil en ligne pilote qui permettra l'identification aisée de l'organisme (extrajudiciaire) le plus adéquat pour un type particulier de question relative aux droits de l'homme. L'utilisateur recevra des informations de base sur cet organisme ainsi qu'un lien et la possibilité de contacter directement cet organisme. Cet outil pourrait également être qualifié de «liste de contrôle de la recevabilité».

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Victimes de violations des droits fondamentaux
- Organisations représentant ces victimes
- Institutions nationales (extrajudiciaires) compétentes pour le traitement des questions relatives aux droits de l'homme, par exemple les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme
- Institutions de l'UE et États membres

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Depuis l'enquête EU-MIDIS de la FRA, les résultats des recherches de l'Agence montrent que la méconnaissance des droits et des organismes compétents constituent un obstacle majeur à l'exercice effectif de ces droits. Des mesures doivent être prises à plusieurs niveaux pour gérer ces lacunes et ce projet vise à soutenir les travaux d'autres acteurs, tels que la Commission, dans ce sens.

Des données ont été recueillies auprès d'organismes extrajudiciaires de 12 États membres et font actuellement l'objet d'un examen approfondi. Des travaux techniques concernant l'élaboration de l'outil en ligne ont démarré afin que celui-ci soit prêt à être testé au début de 2014.

### Activités prévues pour 2014

- Compilation de données, élaboration de l'outil et contribution au portail e-Justice européen;
- Consultations et coopération avec les organismes qui apportent conseils et aide aux victimes ainsi qu'avec les réseaux de tels organismes (par ex. Equinet, le réseau européen des INDH, etc.).

### Produits prévus pour 2014

- Outil en ligne consacré au projet

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	100.000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	50.000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2013		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

ON-GOING

Fiche projet 4.7.3

Première priorité

## Violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge adulte

### Description

Après avoir consulté les principaux experts, y compris le Conseil de l'Europe, l'Agence a entamé une enquête à l'échelle de l'Union européenne sur la violence contre les femmes, qui comprend des expériences vécues pendant l'enfance et à l'âge adulte. La violence contre les femmes et les filles demeure un problème persistant dans bon nombre d'États membres de l'UE, qui contribue à porter atteinte aux droits fondamentaux élémentaires tels que, notamment, la dignité, l'accès à la justice et l'égalité entre les hommes et les femmes. Les conséquences de la violence contre les femmes affectent bien plus que les seules personnes directement concernées. Elles concernent également les familles, les communautés et la société au sens large, et ont des répercussions considérables sur les ressources de l'État et sur sa capacité à répondre efficacement à ce mal social.

Selon les travaux de recherche et les données de la justice pénale disponibles, la majorité des incidents de cette nature ne sont pas signalés et, par conséquent, l'État est généralement mal informé sur l'étendue et la nature du problème, ce qui entraîne des conséquences sur l'élaboration des politiques et des mesures contre cette violence. À cet égard, le travail de recherche fournit les premières données d'enquête comparative à l'échelle de l'UE sur la violence contre les femmes, de l'enfance à l'âge adulte, qui peuvent servir de base à l'élaboration des politiques et des actions dans ce domaine. Les résultats de l'enquête peuvent également fournir des lignes directrices utiles aux États membres dans le cadre du processus à venir de ratification et de mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul).

Le soutien pour cette enquête de la FRA sur la violence contre les femmes à l'échelle de l'Union trouve son origine dans la demande du Conseil sous la présidence espagnole et dans une résolution du Parlement du 26 novembre 2009, également mentionnée dans les conclusions du Conseil du 8 mars 2010. Bien qu'il soit progressivement devenu opérationnel depuis 2009, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) n'était pas en mesure, au début de cette étude, d'élaborer et de lancer un tel projet. De ce fait, la FRA s'est basée sur sa propre expertise en matière de recherches par enquête et a travaillé avec l'EIGE pour garantir son intégration au processus de développement du projet. Les recherches menées par l'EIGE en 2010-2013 sur les sources de données secondaires en matière de violence domestique, la gamme et la nature des services d'aide aux victimes ainsi que les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence domestique, fournissent des renseignements qui peuvent être pris en compte pour tirer les conclusions des résultats de l'enquête de la FRA.

### Objectifs

Ce projet fournira pour la première fois des données comparables sur la nature et l'étendue de la violence subie par les femmes dans l'Europe des 27 et la Croatie. L'enquête vise à offrir aux décideurs et autres parties prenantes de l'UE et au niveau national, les preuves nécessaires au développement de la législation et des politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes en empêchant les incidents, en protégeant les victimes et en poursuivant en justice les délinquants. Cette enquête s'emploie aussi à assurer la conformité avec la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Les données recueillies et analysées dans ce projet seront d'intérêt pour le futur mécanisme de suivi à mettre en place une fois que cette Convention entrera en vigueur, ainsi que pour les États membres présentant un rapport des progrès accomplis au comité CEDAW des Nations unies.

### Produits globaux

Les résultats de l'étude seront communiqués dans une série de rapports, selon l'approche développée pour l'enquête EU-MIDIS.

### Bénéficiaires et groupes cibles

- États membres
- Commission européenne et autres organes et agences de l'UE
- Organisations intergouvernementales (Nations unies, Conseil de l'Europe)
- Organismes d'aide aux victimes
- Société civile

### Activités prévues pour 2014

L'Agence publiera les résultats de l'enquête et élaborera un manuel à l'attention des acteurs de terrain et des autorités œuvrant dans le domaine des violences faites aux femmes. Les premiers résultats du projet seront publiés en 2014.

L'Agence organisera et contribuera à une série de réunions avec les décideurs politiques, les organisations de première ligne et le Conseil de l'Europe pour accroître l'impact des résultats de l'enquête. Ces activités s'intègrent dans la stratégie de communication du projet.

### Produits prévus pour 2014

- Analyse des données
- Publication des résultats
- Réunions avec les parties prenantes, quand nécessaire

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>160.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	3.865.300 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2010		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3


**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



NEW Fiche projet 4.7.4

Première priorité

## Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux

### Description

L'Agence établira une enquête avec renouvellement de panel (répétée tous les cinq ans) qui éclairera les politiques et le débat sur les droits fondamentaux dans l'UE en donnant les tendances des résultats sur le terrain en la matière. Il s'agira de la première enquête en mesure de produire des données comparables sur la façon dont les personnes font l'expérience de leurs droits fondamentaux, identifiant des tendances grâce aux répétitions successives. Le programme d'enquête consistera en un module de base qui mesurera les principaux indicateurs des droits fondamentaux de manière répétée, afin d'établir une mesure de référence pour la situation des droits fondamentaux dans l'UE. Le module de base, répété tous les cinq ans recueillera des données portant sur un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux, tels que la liberté de circulation, la protection des données, la discrimination et la sensibilisation aux droits fondamentaux – domaines dans lesquels ni Eurostat, ni l'Eurobaromètre ni aucune autre enquête européenne existante ne fournit de données. Le module de base pourra être accompagné de modules complémentaires qui répondront aux besoins de données d'autres projets de la FRA, selon les besoins- par exemple, des données sur les droits de l'enfant. Le format de l'enquête permettra d'examiner la possibilité d'inclure des échantillons supplémentaires dans les répétitions de l'enquête, qui seraient introduit dans des Etats membres spécifiques pour faire face aux exigences particulières des certains groupes (tels que les groupes minoritaires) ou de la population majoritaire. La première phase du projet, qui se déroulera en 2014, comprendra l'élaboration de l'enquête et les activités de prétest, qui seront nécessaires pour la mise en œuvre du premier cycle de collecte de données d'enquête à taille réelle dans l'UE-27 et plus tard en Croatie.

### Objectifs

L'enquête vise à combler le manque de données solides et comparables sur les expériences « sur le terrain » de la population pour ce qui concerne la plupart des domaines des droits fondamentaux. Les répétitions de l'enquête (tous les cinq ans) permettront pour la première fois d'identifier des tendances au fil du temps, ce qui soutiendra les décideurs au niveau Européen et national leur permettant de faire des choix basés sur des données factuelles en ce qui concerne l'adoption des lois et l'affectation des ressources. Les résultats seront également utilisés pour faire face aux besoins de données de l'Agence dans d'autres projets spécifiques.

### Produits globaux

- Tests préalables et élaboration d'un rapport technique préalable
- Identification des données de base qui pourraient intégrer le rapport annuel de la FRA et ses projets principaux
- Élaboration de propositions pour visualiser les résultats à l'aide d'outils interactifs (cartes, etc) sur le site Web FRA.
- Approbation de l'outil de sondage - en fonction des résultats de la phase de test et des consultations des experts et des parties prenantes.

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

L'Agence a mené un sondage sur la discrimination et les crimes haineux contre les immigrés et les minorités ethniques, les personnes LGBT et les Juifs, ainsi que d'une enquête sur les expériences des femmes de la violence fondée sur le

sexe et la situation des Roms. Ces enquêtes ont contribué à combler le vide d'information au sujet des différentes manières dans lesquelles les droits fondamentaux des personnes sont mis en œuvre (ou pas mis en œuvre) sur le terrain. Cependant, ils sont centrés sur une petite sélection de droits et de groupes, et n'ont pas mis l'accent sur les expériences des populations majoritaires.

### Bénéficiaires et groupes cibles

Institutions de l'UE, les Etats membres, INDHs, le Conseil de l'Europe, organismes de promotion de l'égalité, le Haut-Commissariat et le Conseil des Droits de l'homme.

### Activités prévues pour 2014

Les activités du projet en 2014 se concentreront sur le développement d'une méthodologie et d'une structure solide qui serviront de base pour la mise en œuvre de l'enquête dans les années à venir. Le contenu et la portée de l'enquête seront déterminés à travers des consultations avec des experts et des intervenants sélectionnés en matière d'enquêtes - y compris par exemple les organismes de promotion de l'égalité et INDHs, la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies. Ces consultations aideront à définir une stratégie d'enquête, qui servira de feuille de route pour les années à venir, en guidant l'élaboration et l'exécution de l'enquête - veillant à ce que l'enquête comble une lacune dans les données existantes, qu'elle puisse être utilisées pour éclairer les politiques, et ne reproduit pas la collecte de données dans d'autres domaines. L'Enquête des droits fondamentaux de la FRA sera constituée d'un ensemble de questions fondamentales (qui pourrait être répété tous les quatre ans pour analyser les tendances) et des modules additionnels qui répondront aux besoins de données des projets spécifiques de la FRA et des parties prenantes.

### Produits prévus pour 2014

Les résultats de la consultation des parties prenantes et des experts guideront l'élaboration de la stratégie d'enquête et le projet de questionnaire (contenant le questionnaire de base et les modules supplémentaires). Les résultats de l'essai préliminaire détermineront les produits définitifs de l'enquête sur le terrain.

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
		20.000	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



NEW Fiche projet 4.7.5

Première priorité

## Autres activités dans le domaine de «l'accès à la justice»

### Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

### Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

### Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil européen
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées
- Agences et organes de l'Union
- Société civile
- Organisations professionnelles

### Activités prévues pour 2014

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

### Produits prévus pour 2014

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	-	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



NEW Fiche projet 4.7.6

Troisième Priorité

## Améliorer l'accès à la justice des citoyens européennes

### Description

Le projet est axé sur la recherche de moyens d'améliorer l'accès à la justice, au-delà des structures traditionnelles existantes. À première vue, les trois domaines suivants pourraient être au centre de l'analyse et de l'exploration en vue de proposer des pratiques prometteuses:

1. l'autonomisation grâce à un droit d'agir en justice élargi (par exemple, litige d'intérêt public, plaintes déposées par des ONG au nom d'une ou plusieurs personnes, «recours collectif», etc.) qui élimine les obstacles pratiques pour la (les) personne(s) et réduit le fardeau ou le caractère honteux de la plainte;
2. les initiatives «privées» telles que l'implication des cliniques juridiques et des *amicus curiae* («amis de la cour», autrement dit, l'intervention d'un tiers avec recherche, conseil juridique, etc.), qui pourraient améliorer la qualité des débats judiciaires grâce à des contributions extérieures ou réduire les coûts pour les parties concernées avec la contribution de la société civile, du monde universitaire et des avocats *pro bono*;
3. la technologie e-justice et d'autres innovations qui facilitent l'accès aux mécanismes de plainte/de recours, tout en offrant aussi des garanties suffisantes pour les personnes qui n'utilisent pas les services en ligne et en assurant leur accès à la justice en concertation et en coordination avec le portail e-Justice européen (voir aussi la fiche 4.7.2 CLARITY).

Ces exemples ont contribué à améliorer l'accès à la justice dans les États membres de l'UE et au-delà, en particulier en période d'austérité économique. La cartographie juridique et sociale de l'application de ces initiatives dans divers domaines (pas seulement celui des droits fondamentaux) et en relation avec divers mécanismes, dont les évaluations sur la base de travaux sur le terrain (recherche qualitative) de la manière dont ces exemples ont ou non contribué en pratique à la capacité des citoyens d'accéder efficacement à la justice, sera envisagée.

### Objectifs

Développer des idées émergées dans les recherches de la FRA et au cours de la Conférence sur les Droits Fondamentaux en 2012. Ce projet portera sur les changements visant à faciliter l'accès «primaire» (dans le sens de premier point de contact) aux différents types de mécanismes de recours/de plainte afin de fournir un accès effectif à la justice.

### Produits globaux

Le projet donnera un aperçu comparatif et analytique des pratiques prometteuses, accompagné d'une analyse d'impact.

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Sous le titre général de l'amélioration de l'accès à la justice, les trois domaines prioritaires suggérés (autonomisation, initiatives «privées» et technologie) de ce projet sont basés sur les recherches de la FRA et d'autres, en conformité avec les besoins pratiques et avec les

domaines prioritaires de la politique de l'UE. La sélection du projet pour un meilleur accès à la justice renforcerait les liens avec les composantes d'accès à la justice d'autres projets de la FRA, par exemple ceux en matière de handicap, asile, protection de données et droits des enfants.

### Bénéficiaires et groupes cibles

Les États membres de l'UE qui s'attaquent à améliorer l'accès à la justice et les institutions de l'UE dans leurs efforts de renforcer l'application du droit de l'UE.

Les organisations de la société civile, notamment les associations professionnelles, qui appliquent ou préconisent le changement.

### Activités prévues pour 2014

Collecte de données et analyse des pratiques innovantes dans l'UE qui visent à améliorer l'accès à la justice.

### Produits prévus pour 2014

- Collecte et analyse des données.
- Conception et mise en œuvre de l'enquête en ligne
- Réunions d'experts et de parties concernées

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	-	-	500.000
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel		-	
Année de lancement		-	

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



ON-GOING

Fiche projet 4.8.1

Première priorité

## Services de soutien aux victimes dans l'UE: aperçu et évaluation des droits des victimes dans la pratique

### Description

En 2011, la Commission européenne a présenté un paquet «victimes» destiné à garantir l'égalité de droits aux victimes de crimes dans toute l'UE (une communication sur le renforcement des droits des victimes ainsi qu'une série de mesures législatives). En parallèle à cela, au premier semestre de 2011, la présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne a proposé une feuille de route avec cinq mesures, parmi lesquelles la révision de la législation existante, l'adoption de nouveaux instruments juridiques et des recommandations sur les mesures pratiques et les meilleures pratiques en matière de droits des victimes.

Pour faire valoir les droits des victimes et répondre à leurs besoins, un élément clé consiste à fournir des services appropriés d'aide aux victimes à travers l'UE; des services qui fournissent aux victimes des informations et une aide à différents stades, allant de conseils pratiques sur les voies de recours disponibles pour demander réparation à l'assistance requise lorsqu'une action en justice est engagée

Grâce à l'association de recherches primaires et d'analyses de données secondaires, le projet examine les services d'aide aux victimes dans toute l'UE.

### Objectifs

Première présentation indépendante des services ciblés d'aide aux victimes dans les États membres de l'UE — comprenant un examen des pratiques actuelles et des lacunes décelées, visant à fournir des données et des analyses constructives pour le processus législatif et les services consultatifs des institutions de l'UE.

### Produits globaux

- Rapport comparatif avec pratiques prometteuses
- Élaboration d'une carte en ligne interactive des services d'aide aux victimes au niveau des États membres (voir projet CLARITY ci-après)
- Réunions avec les parties prenantes

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions de l'UE
- Services de support aux victimes
- Autorités nationales avec des responsabilités en matière de victimes d'actes criminels
- Les organisations de la société civile actives dans l'aide aux victimes d'actes criminels

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Le projet repose sur les données collectées et analysées au cours de l'année 2012 et 2013 au fil du projet et s'inspire en grande partie des recherches d'enquête à grande échelle de l'Agence, y compris les enquêtes à grande échelle menées dans le domaine de la violence

contre les femmes, l'enquête sur les personnes LGBT et l'enquête sur l'antisémitisme.

### Activités prévues pour 2014

Poursuite des travaux de recherche et analyse des résultats.

### Produits prévus pour 2014

- Rapport comparatif
- Rapports ciblés le cas échéant
- Réunions avec des experts

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	60.000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	1.231.000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2012		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



NEW Fiche projet 4.8.2

Troisième Priorité

## Les droits d'accès à la justice des victimes de crimes – une analyse comparative

### Description

Quels sont, en pratique, les droits des victimes de crimes en matière d'accès à la justice? Il s'agit d'une comparaison approfondie de la situation des victimes dans un nombre limité d'États membres qui représentent différents systèmes judiciaires et différentes traditions. L'étude sera menée à trois niveaux et présentera des résultats qui viendront enrichir la feuille de route des victimes de l'Union européenne:

1. Niveau juridique: quels sont les droits des victimes en matière d'accès au système judiciaire pénal?
2. Niveau pratique: comment les victimes sont-elles aidées en pratique? L'étude se penchera sur l'existence de services tels que des salles d'attente séparées dans les tribunaux, l'aide directe des services d'aide aux victimes/témoins, les services d'interprétation, etc.
3. Quel est le point de vue des acteurs du système judiciaire pénal (police, avocats, procureurs, juges) sur le rôle des victimes dans le système judiciaire pénal? Dans la mesure du possible, en 2015 l'étude se penchera aussi sur les expériences des victimes par rapport à certains délits.

### Objectifs

Étudier et analyser, sous l'angle des droits, comment les victimes sont incluses dans le processus judiciaire pénal et, à cet égard, le type et les formes d'aide qui leur sont offerts par les systèmes judiciaires pénaux des États membres. Les résultats contribueront à la mise en œuvre de la feuille de route des victimes de l'Union européenne.

### Produits globaux

Rapport comparatif, en 2015.

### Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Le projet s'appuiera sur la recherche de la FRA sur les services de soutien aux victimes, entrepris à partir 2011-2013, en se développant dans une perspective plus générale sur les droits des victimes d'actes criminels. Le projet sera en partie conçu comme suivi des projets de la FRA qui s'occupent des victimes d'actes criminels, tels que celui sur la violence contre les femmes ou celui dans le domaine des crimes haineux motivés par les préjugés ou des crimes contre les différents groupes vulnérables.

### Bénéficiaires et groupes cibles

Victimes d'actes criminels; États membres de l'UE, Commission européenne.

### Activités prévues pour 2014

Recherche comparative, documentaire et sur le terrain, dans certains États membres de l'UE.

### Produits prévus pour 2014

Collecte et analyse des données.

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	-	-	550.000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3


**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



NEW Fiche projet 4.8.3

Première priorité

## Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»

### Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

### Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

### Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil européen
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées
- Agences et organes de l'Union
- Société civile
- Organisations professionnelles

### Activités prévues pour 2014

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

### Produits prévus pour 2014

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	-	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3


**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

### Fiche projet 4.9.1

## Rapports Annuels

### Description

L'Agence est soumise à une obligation légale de présenter deux rapports annuels le 15 juin de chaque année: l'un sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne et l'autre sur ses propres activités. Le premier rapport présente la situation au regard du respect, de la protection, de la promotion et de la réalisation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, sur la base de sa propre analyse des données et informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche, ainsi que des éléments complémentaires collectés à cette fin par l'intermédiaire de ses réseaux de recherche et par tout autre moyen. Le second rapport décrit plus en détail les activités spécifiques de l'Agence pour atteindre son objectif principal.

### Objectifs

Les rapports annuels contribuent aux objectifs à long terme suivants de la FRA:

- identifier et analyser les tendances majeures dans le domaine des droits fondamentaux;
- assister l'Union européenne et ses États membres dans la prise de décision en fournissant des avis fondés sur des données factuelles;
- informer les publics cibles par le biais d'activités de sensibilisation;
- identifier et diffuser des exemples de bonnes pratiques.

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
  - Conseil de l'Union européenne
  - Commission européenne
  - Comité des régions
  - Comité économique et social européen
- European Parliament

### Activités prévues pour 2014

Le rapport annuel est rédigé par des chercheurs en interne à partir des données et informations collectées dans le cadre de toutes les activités de recherche et d'éléments complémentaires collectés expressément à cette fin par l'intermédiaire de ses réseaux de recherche et par tout autre moyen dont l'achat de livres et l'abonnement à des revues. Ces éléments peuvent également être présentés en tant que documentation en ligne.

Élaboration, production, traduction, publication et diffusion du rapport annuel de la FRA (complété par un rapport de synthèse ainsi qu'un bref rapport destiné à des publics plus larges), et présentation au Parlement européen accompagnée d'une présentation pour les médias.

L'Agence diffusera les résultats de ses travaux et les divers documents aux parties prenantes concernées.

### Produits prévus pour 2014

- Collecte et analyse des données
- Rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne
- Rapport d'activité annuel

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>600.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

Fiche projet 4.9.2

Première priorité

### Conférences de la FRA

La Conférence sur les droits fondamentaux et le symposium de la FRA à l'occasion de la journée de l'Europe sont les principaux événements de l'Agence consacrés aux droits fondamentaux, fournissent aux décideurs, experts et défenseurs des droits de l'homme un espace pour se pencher sur les principaux défis des droits fondamentaux dans l'Union et définir des plans d'action offrant une meilleure garantie de leur protection. Ces deux événements réunissent des hauts fonctionnaires et des experts des gouvernements nationaux, des organes de l'UE, des organisations intergouvernementales, des autorités locales, des organisations de la société civile et des organismes des droits de l'homme spécialisés. La Conférence favorise l'échange d'informations sur les pratiques innovantes, les pratiques et projets prometteurs dans le cadre d'ateliers destinés à identifier des solutions pratiques ainsi que des discussions plénières interactives.

Les thèmes des deux conférences sont choisis dans le contexte de la politique européenne et des évolutions législatives actuelles, notamment le programme de Stockholm, et sont guidés par les travaux de la FRA. Le colloque organisé par la FRA dans le cadre de la Journée de l'Europe en 2014 aura lieu sous la forme d'une conférence organisée en collaboration avec la présidence grecque du Conseil de l'Union européenne. Parmi ses principales actions de soutien aux divers événements organisés en 2014, la FRA contribuera à la conférence qui pourrait être organisée au printemps, durant la présidence grecque, au sujet de la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux en participant à l'élaboration de son contenu. Sur la base des expériences tirées d'un séminaire similaire avec la présidence danoise en mars 2012, la conférence tentera d'explorer les défis et les possibilités de l'application pratique de la Charte

#### Objectifs

- Éclairer les débats entre décideurs politiques, spécialistes et praticiens au niveau de l'UE et national
- Proposer un forum permettant de travailler en réseau et de partager des pratiques prometteuses pour favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- Faciliter l'interaction de la FRA avec les principales parties prenantes et continuer à réfléchir à des manières innovantes de communiquer avec elles

#### Bénéficiaires et groupes cibles

- Décideurs politiques (niveaux UE, national, régional/local)
- Législateurs (niveaux UE et national)
- Organismes des droits de l'homme (INDH, organismes de promotion de l'égalité)
- Organisations non gouvernementales des droits de l'homme
- Organisations intergouvernementales des droits de l'homme
- Experts des droits de l'homme et groupes de réflexion
- Secteur tertiaire et organisations et réseaux de soutien aux victimes

### Activités prévues pour 2014

#### Conférence sur les droits fondamentaux

La CDF représente le rendez-vous majeur de l'Agence qui y présente les résultats essentiels de ses travaux. Elle est organisée chaque année en collaboration avec la présidence de l'UE et regroupe un grand nombre de parties prenantes. Le thème précis de la conférence sera décidé ultérieurement en consultation avec les principales parties prenantes et conformément aux priorités de la FRA.

#### FRA Symposium

Il s'agit d'un colloque organisé en interne chaque année au printemps, qui regroupe environ 60-80 parties prenantes pour une discussion basée sur les activités pertinentes menées par la FRA. Le thème spécifique et les participants seront décidés à la fin de l'année 2013 en collaboration avec la présidence grecque du Conseil de l'Union européenne.

### Produits prévus pour 2014

- Conférence sur les droits fondamentaux (et rapport)
- Journée de l'Europe - symposium (rapport et produits de sensibilisation)
- Conférence de printemps (et rapport)

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>330.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3


**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

Fiche projet 4.9.3

Première priorité

### Coopération avec les parties prenantes de la FRA

L'Agence coopère et entretient des relations avec les différentes parties prenantes principalement à l'UE et au niveau des États membres. Ces relations et la coopération aident l'Agence à définir, développer et coordonner son travail avec efficacité, ce qui a un effet positif sur celui-ci et sur la protection des droits fondamentaux. Les relations avec ces organismes permettent de garantir que le travail de la FRA est complémentaire à celui d'autres organismes et apporte une valeur ajoutée au travail sur les droits fondamentaux au niveau européen.

La coopération et la concertation avec les partenaires concernés est un élément essentiel dans les projets de l'Agence tout au long du cycle de vie d'un projet. En outre, l'Agence entreprend un certain nombre d'activités de coopération qui recoupent l'ensemble des travaux thématiques de l'Agence, sous la forme de réunions de coordination, ad-hoc groupes de travail ou des séminaires d'experts de l'UE dans divers domaines de travail de l'Agence, le cas échéant et nécessaire.

#### Objectifs

- Veiller à que l'Agence les besoins de parties prenantes soit intégrés dans le travail de l'Agence
- Collecter l'avis des parties prenantes sur l'utilité du travail de l'Agence et sur son impact.
- Fournir des possibilités de mise en réseau et le partage des pratiques prometteuses afin de favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- Garantir un partage et un échange d'informations réguliers et en temps utile
- Faciliter l'interaction avec les parties prenantes clés et poursuivre l'examen de des façons novatrices de dialoguer avec eux.

#### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- Agences de l'UE, en particulier la justice et des affaires intérieures agences
- Comité des régions, du Comité économique et social
- Instituts nationaux des droits humains et son groupe européen
- Les organismes nationaux pour l'égalité et Equinet
- Les institutions d'ombudsmans (niveaux européen et national)
- Conseil de l'Europe

#### Activités prévues pour 2014

##### Coopérer avec les institutions européennes, organismes et institutions

- Coopération avec le Parlement européen, le Conseil et la Commission dans tous les projets de l'Agence
- Coopération avec les agences de l'UE où la FRA dirige la coordination des différents réseaux de toutes les agences de l'UE
- Coopération avec le Comité des régions et le Comité économique et social européen
- Des séminaires d'experts et groupes de travail ad-hoc (sur la base des besoins)
- Coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme, les organes oeuvrant dans le domaine de l'égalité et les offices des médiateurs - voir Fiche projet 4.9.4

#### Produits prévus pour 2014

- Meilleure coopération, coordination et communication entre la FRA et les principales parties prenantes
- Base de données interactive des INDH
- Réunions et rapports de réunions (y compris les réunions des parties prenantes thématiques et transversaux)
- Consultations auprès des intervenants
- Les produits de communication pour les groupes de parties prenantes spécifiques
- Dialogue annuel avec le Comité des régions sur la protection des droits fondamentaux à plusieurs niveaux
- Une rétroaction opportune en ce qui concerne le programme de travail annuel de FRA et d'autres produits et activités

#### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>105.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	150.000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3


**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

### Fiche projet 4.9.4

## Coopération avec les parties prenantes dans les États membres de l'UE

L'Agence coopère et entretient des relations avec des parties prenantes clés, principalement au niveau des États membres. Ces relations et cette collaboration aident l'Agence à définir, développer et coordonner ses travaux efficacement avec les parties prenantes nationales, ce qui assure une meilleure répercussion des travaux de la FRA et donc un meilleur impact des droits fondamentaux. Les relations avec les institutions, organismes et agences nationales permettent de s'assurer que l'Agence apporte une valeur ajoutée aux droits fondamentaux non seulement au niveau de l'UE, mais aussi au niveau national.

La coopération et la consultation au niveau national constituent une nouvelle priorité stratégique (2013-2017) de l'Agence suite aux conclusions de l'évaluation externe de la FRA. Celle-ci a déjà mis en place des mécanismes de coopération avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité, ainsi qu'avec son réseau d'agents de liaison nationaux (voir Fiche projet 4.10.2). En 2014, l'Agence a renforcé sa coopération avec les parlements nationaux. L'intensification de cette coopération permettra à l'Agence de répondre au mieux aux besoins des décideurs politiques nationaux.

### Objectifs

- Veiller à ce que les besoins de parties prenantes et des partenaires de l'Agence au niveau national soient intégrés dans le travail de cette dernière
- Fournir des possibilités de mise en réseau et de partage des pratiques prometteuses entre et avec les parties prenantes nationales
- Garantir un partage et un échange d'informations réguliers et en temps utile
- Veiller à ce que les produits de la FRA soient également utiles pour les décideurs et prescripteurs d'opinion nationaux

### Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlements nationaux des États membres de l'UE
- Institutions nationales des droits de l'homme et son Groupe européen
- Organismes de promotion de l'égalité et leur réseau européen Equinet
- Offices des médiateurs (niveaux européen et national)

### Activités prévues pour 2014

#### Coopérer avec les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les offices des médiateurs

- Renforcer davantage la coopération et la communication de la FRA avec les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les offices des médiateurs, ce qui passe par:
- Le développement conjoint et la définition des objectifs, du contenu et des réalisations envisagées avec Equinet, le président européen des INDH et le réseau européen des offices des médiateurs;
- La conceptualisation et l'organisation de réunions régulières avec les parties prenantes, également en partenariat avec le Conseil de l'Europe.

#### Coopérer avec les parlements nationaux

- Mettre à jour l'inventaire des commissions et processus parlementaires pertinents
- Tester les possibilités de communication et de diffusion des conclusions de la FRA pertinentes pour les commissions parlementaires
- Continuer à se rendre régulièrement dans les États membres et les parlements nationaux
- Accueillir des délégations des États membres et des parlementaires

### Produits prévus pour 2014

- Réunions et rapports de réunions
- Consultations auprès des parties prenantes
- Base de données interactive des INDH
- Produits de communication pour les groupes de parties prenantes spécifiques
- Retour d'informations en temps utile en ce qui concerne le programme de travail annuel de FRA et d'autres produits et activités

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>			
	<b>100.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	150.000 €	-	-
Pluriannuel		N/A	
Année de lancement		N/A	

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

### Fiche projet 4.9.5

## Communication et documentation en ligne

L'équipe chargée de la communication et documentation en ligne a récemment totalement revu le système de communication en ligne de la FRA. Elle a notamment remanié le site de l'Agence en 2012 afin de le mettre en conformité avec les nouvelles normes applicables sur l'internet, utilisant les nouvelles technologies pour permettre l'inclusion de nouvelles fonctionnalités telles que le multilinguisme, la visualisation des données, une plus grande convivialité, une meilleure accessibilité aux personnes handicapées et une interactivité accrue. YouTube. Ces canaux, en combinaison avec d'autres nouveaux outils tels qu'une lettre d'information électronique, ont permis à la FRA de communiquer avec les parties prenantes de manière plus interactive par l'instauration d'une collaboration en ligne et l'échange d'informations tant sur site que hors site.

La stratégie sur la communication en ligne élaborée par l'équipe était destinée à des publics clés identifiés dans la stratégie de communication de l'Agence; elle soutenait par ailleurs l'objectif visant à faire des activités en ligne de la FRA un «centre d'informations» innovant destiné à promouvoir l'excellence et l'expertise de la FRA sur les questions relatives aux droits fondamentaux.

### Objectifs

- Le projet contribue à la réalisation des objectifs suivants de la FRA:
- Informer les publics cibles par des actions de sensibilisation;
- Coopérer avec les organisations de la société civile et les organisations internationales.

### Réalisations prévues

- Développement en cours du nouveau site de la FRA.
- Poursuite de la création de profils sur les principaux médias sociaux (Facebook, Twitter, YouTube etc.).
- Autres outils en ligne (par exemple lettre d'information électronique, applications, etc.).

### Bénéficiaires et groupes cibles

Toutes les parties intéressées (y compris le grand public, les médias, etc) avec des informations ciblées pour les principaux groupes d'intervenants

### Activités et résultats obtenus

Nouveau site web en anglais, français et allemand; médias sociaux; stratégie sur la communication en ligne.

## Activités prévues pour 2014

### Communication

#### Poursuite du développement du site web

Le site remanié de la FRA continuera d'être amélioré; des fonctionnalités permettant une plus grande interactivité seront ajoutées (par exemple un nouveau mode de visualisation des données). Le site et les outils de documentation en ligne de la FRA seront davantage intégrés afin de garantir aux utilisateurs une expérience unifiée. Les informations disponibles en ligne seront rendues plus accessibles. Les besoins des utilisateurs et des parties

prenantes continueront d'être comblés au moyen de nouvelles fonctionnalités et d'améliorations techniques.

#### Mise à jour et maintenance permanentes du site

Le site web fera l'objet de mises à jour et d'une maintenance constantes; son contenu sera actualisé avec des données adaptées aux priorités de l'Agence et aux besoins des parties prenantes. Les outils statistiques ont été mis à jour et les statistiques sont examinées régulièrement afin d'alimenter la stratégie sur la communication en ligne.

#### Médias sociaux

Le soutien aux projets sera assuré par des campagnes et messages sur les médias sociaux. Les médias sociaux existants seront étudiés afin d'identifier des moyens d'améliorer leur efficacité. Les autres outils en ligne seront examinés et leur efficacité sera évaluée afin de déterminer s'il convient ou non de les ajouter à la liste d'outils en ligne utilisés par l'Agence.

#### Charterpedia et application Charte

La Charterpedia et l'application Charte de la FRA – des outils d'information en ligne sur l'état de la protection des droits fondamentaux et les récentes évolutions dans le domaine des droits fondamentaux dans l'Union européenne et ses États membres – feront l'objet de mises à jour et d'une maintenance constantes sur la base des études et constatations de la FRA.

#### Base de données sur la jurisprudence

Dans sa base de données sur la jurisprudence, la FRA continuera de collecter et de classer les décisions de la Cour de justice de l'Union européenne, de la Cour européenne des droits de l'homme et des cours suprêmes et constitutionnelles nationales, avec une référence spécifique à la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

#### Coordination de la documentation sur les droits de l'homme

L'Agence continuera de consulter les autres centres de documentation et fournisseurs de bases de données européens et soutiendra les initiatives de normalisation dans le domaine de la documentation des droits de l'homme par l'organisation et la participation à des réunions et des conférences sur ce thème.

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>170.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	210.000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

### Fiche projet 4.9.6

## Production et diffusion de produits de communication

Outre les nombreux produits liés aux résultats des études réalisées – détaillés sous les différents intitulés de chapitres ci-dessus -, l'Agence élaborera d'autres projets d'information, dont du matériel promotionnel qui sera diffusé aux principaux groupes de parties prenantes, aux acteurs clés et aux autres publics cibles.

### Objectifs

Le projet a pour but de contribuer à la réalisation des objectifs à long terme suivants de la FRA:

- informer les publics cibles par des imprimés.
- identifier et diffuser les exemples de pratiques prometteuses.

### Réalisations prévues

Matériel informatif et promotionnel de la FRA complétant la publication de produits spécifiques aux différents projets, ainsi que ses traductions.

### Bénéficiaires et groupes cibles

Public intéressé, ainsi que produits sur mesure pour groupes de parties prenantes spécifiques.

### Activités prévues pour 2014

En 2011 et 2012, l'Agence a produit des versions actualisées de matériel informatif existant ainsi que du nouveau matériel. Sur la base des expériences avec ces différents types de matériel de sensibilisation destinés à être distribués lors des événements organisés par la FRA, notamment lors de conférences et de la mise en place de stands d'information, l'Agence publiera, conformément à sa stratégie en matière de communication, des produits et des informations destinés à divers groupes cibles et contenant des informations sur des questions d'ordre général en matière de droits fondamentaux. L'Agence adaptera et mettra à jour le matériel informatif déjà disponible concernant les droits fondamentaux.

### Politique de diffusion et gestion des stocks

En 2013, la FRA s'attache à continuer d'améliorer sa stratégie de diffusion centrée sur les parties prenantes, notamment en envoyant régulièrement aux principales parties prenantes des lettres d'information sur ses nouvelles publications. L'Agence s'évertuera dès lors à améliorer sa politique de diffusion en répondant aux besoins nouveaux et fluctuants (diffusion élargie des rapports de la FRA dans le contexte de contributions élargies de la FRA à l'occasion de journées et d'événements internationaux) ainsi qu'aux requêtes reçues via son site. Le système de gestion des stocks sera par ailleurs amélioré, garantissant une disponibilité suffisante des stocks à Vienne afin de satisfaire aux demandes de diffusion urgentes. En outre, un accès direct au système de gestion des stocks de l'Office des publications, GESCOM, permettra d'améliorer la diffusion en temps utile du matériel et des rapports sous forme imprimée lors des conférences et événements ou aux principaux groupes de parties prenantes. La FRA tentera d'identifier de nouveaux moyens de diffusion des conclusions et résultats de ses études, afin de répondre aux besoins des principaux groupes de parties prenantes.

### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>105.000 €</b>	-	50.000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

### Fiche projet 4.9.7

## Information sur les travaux de la FRA et sensibilisation

Le règlement fondateur exige de la FRA qu'elle diffuse les résultats de ses travaux et qu'elle mène des actions de sensibilisation du public [article 4, paragraphe 1, points a) et h)].

### Objectifs

Le projet vise à contribuer aux objectifs à long terme suivants de la FRA:

- Informer les publics cibles sur les travaux de la FRA.
- Sensibilisation de publics cibles spécifiques aux questions des droits fondamentaux.
- Aider l'UE et les États membres dans leur prise de décisions par la formulation d'avis fondés sur des éléments probants.
- Identifier et analyser les grandes tendances dans le domaine des droits fondamentaux (via la surveillance des médias).

### Réalisations prévues

- Matériel d'information et de sensibilisation de la FRA en diverses langues (lettres d'information, déclarations, discours, fiches informatives, brochures, matériel audiovisuel, matériel d'information et de sensibilisation général).
- Autres activités de communication (boîte de réception pour l'information, programme des groupes de visiteurs, stands d'information, promotion des événements de la FRA, identité visuelle de l'Agence).
- Surveillance des médias

### Bénéficiaires et groupes cibles

Principaux groupes de parties prenantes et publics cibles tels que décrits dans le cadre de communication et de coopération de la FRA.

## Activités prévues pour 2014

### Matériel d'information et de sensibilisation dans diverses langues

Cela inclut une lettre d'information mensuelle en anglais, en français et en allemand, une lettre d'information hebdomadaire aux parties prenantes clés, des déclarations en anglais, en français et en allemand à placer sur le site et à transmettre aux parties prenantes, des discours et présentations, des fiches d'information («horizontales») non liées à des projets spécifiques rédigées dans 22 langues, des brochures et autres matériels d'information et de sensibilisation, du matériel audiovisuel.

Pour les conférences de la FRA, les réunions des parties prenantes et les autres événements organisés en 2014, ainsi que pour le Point Info de la FRA et lors d'autres occasions, l'Agence garantira la disponibilité de ce matériel de sensibilisation pour différents groupes cibles.

### Actions médiatiques de la FRA

Les actions médiatiques de la FRA sont généralement liées à des projets spécifiques et menées de manière active.

Service de surveillance des médias et de revue de presse: outre la surveillance effectuée en interne, l'Agence fait appel à un service externe de surveillance des médias afin de suivre étroitement l'impact des activités de la FRA telles qu'elles sont présentées dans les différents médias. Ces services se poursuivront en 2014.

### Autres activités de communication

- Programme des groupes de visiteurs.
- Boîte de réception pour l'information du public.
- Actions médiatiques et de promotion de la diversité.
- Identité visuelle de l'Agence / promotion des événements de la FRA.

## Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>225.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	265.000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

### Fiche projet 4.9.8

## Contrôle et évaluation

L'Agence a établi un cadre de mesure de la performance afin de contrôler et d'évaluer sa performance et d'en rendre compte, ce qui l'aidera à gérer et évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, tout en lui permettant de mieux aligner ses projets sur son objectif stratégique, ses tâches principales et ses priorités thématiques.

Ce cadre de la performance précise les mesures pratiques nécessaires pour évaluer la performance de la FRA, en développant certains aspects importants (comme la définition plus précise des données quantitatives et qualitatives à recueillir et la sélection de méthodes et d'outils pour le recueil des données de contrôle) et en fournissant un aperçu clair et précis de la mesure dans laquelle les activités contribuent à la réalisation des résultats de la FRA. L'un des défis majeurs de la FRA en termes de contrôle et d'évaluation de sa performance est la création de liens entre les différents niveaux de son intervention et le recueil de données concernant à la fois (1) les produits et (2) les résultats de l'Agence. Le contrôle de la performance de la FRA sera effectué conformément à un modèle logique (composé de produits et de résultats immédiats, intermédiaires et finaux) incluant la liste des mesures de la performance

## Activités prévues pour 2014

Sur le plan des produits, les informations de contrôle se baseront sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées, par exemple sur les projets mis en œuvre par la FRA.

Au niveau des produits, les sources principales des informations à utiliser sont les modèles de rapport, les enquêtes auprès des participants et les listes de contrôle pour l'évaluation de la qualité.

Sur le plan des résultats, les informations de contrôle se baseront sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées portant sur l'adoption ou le suivi des conclusions et des avis clés de la FRA par des «institutions, organes, organismes et agences compétents de la Communauté, ainsi qu'à ses États membres».

Sur le plan des résultats, les sources d'information principales seront des données provenant d'enquêtes et de recherches documentaires bénéficiant du soutien de panels d'experts et de réunions de groupes de discussion sur chacun des domaines thématiques

## Produits prévus pour 2014

Rapport de suivi annuel et rapport d'évaluation

## Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	-	-	90.000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

Fiche projet 4.10.1

Première priorité

## Organes de l'Agence

Cette activité concerne l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), de membres du CA dans le cadre de groupes de travail, du bureau exécutif (BE) et du comité scientifique (CS) ainsi que la coordination des indemnités relatives aux avis du CS. Elle porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés aux réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif.

- Organisation des réunions du CA (2)
- Organisation des réunions du bureau exécutif (4)
- Organisation des réunions du comité scientifique (4)

## Activités prévues pour 2014

- Réunions du conseil d'administration
- Réunions du bureau exécutif
- Réunions du comité scientifique
- Traductions

## Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>255.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

Fiche projet 4.10.2

Première priorité

## Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux

Les États membres de l'UE sont des parties prenantes clés dans le travail de l'Agence; leur rôle consiste à lui apporter une assistance et une expertise sur les questions liées aux droits fondamentaux lors de la mise en œuvre de la législation européenne. L'Agence coopère par conséquent avec les États membres, tant au niveau national que local, en vue d'encourager la promotion et la protection des droits fondamentaux. Qui plus est, une large part des produits et des activités de l'Agence ont un impact potentiel sur le travail des administrations nationales. C'est pourquoi il est très important pour l'Agence de nouer un dialogue avec les représentants des États membres pour s'assurer que leurs besoins sont pris en considération, le cas échéant, et construire des relations avec les États membres afin de leur fournir des conseils fondés sur des preuves en matière de droits fondamentaux. Pour y parvenir, l'Agence travaille en étroite coopération avec les représentants des administrations nationales qui agissent en qualité d'agents de liaison nationaux. Ceux-ci sont également chargés d'émettre des avis et des retours d'information sur le travail de l'Agence.

L'Agence rencontre les agents de liaison nationaux deux fois par an. Ceux-ci assument leur rôle dans trois domaines ayant fait l'objet d'une définition élargie – coordination et communication, échange d'informations et retour d'information sur les produits et les activités de la FRA.

Les agents de liaison nationaux constituent par ailleurs un groupe clé en termes de communication, de diffusion et d'utilisation des produits de l'Agence. Ils formulent un retour d'information sur l'utilité et la pertinence des produits de l'Agence en vue de la politique et de l'action à mener. L'Agence s'appuie donc sur leurs retours d'information concernant les manières d'améliorer la pertinence de ses produits vis-à-vis des décideurs politiques.

### Objectifs

- Garantir la coordination et la communication en temps utile et adéquate en ce qui concerne les produits et les activités de l'Agence
- Garantir le partage et l'échange d'informations réguliers et en temps utiles
- Garantir un retour d'information en temps utile sur le programme de travail annuel ainsi que d'autres produits et activités de l'Agence
- Sensibiliser les administrations nationales au travail de l'Agence

### Activités prévues pour 2014

Renforcer la coopération entre la FRA et les États membres afin de fournir des données pertinentes et actualisées ainsi que des conseils fondés sur des preuves aux gouvernements nationaux en particulier en répondant aux demandes d'assistance et d'expertise des États membres relevant du champ d'activités de la FRA

Des réunions seront organisées deux fois par an et complétées par d'autres formes de coopération, via des moyens de communication en ligne, afin de promouvoir un dialogue ouvert et continu entre la FRA et les représentants des États membres en tenant compte des besoins ponctuels.

### Produits prévus pour 2014

- Réunions bisannuelles et comptes rendus de réunions correspondants
- Échange régulier d'informations, coordination et communication entre la FRA et les administrations nationales
- Retour d'informations en temps utile sur le programme de travail ainsi que d'autres produits et activités de la FRA.

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	<b>80.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3


**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

Fiche projet 4.10.3

Première priorité

### Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux

L'Agence travaille en étroite coopération avec des organisations non gouvernementales et des institutions de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux au niveau national, européen ou international. Pour faciliter cette coopération, l'Agence a créé un réseau de coopération (la plate-forme des droits fondamentaux) composé d'organisations non gouvernementales consacrées aux droits de l'homme, de syndicats et d'organisations patronales, d'organisations sociales et professionnelles pertinentes, d'Églises, d'organisations religieuses, philosophiques et non confessionnelles, d'universités et d'autres experts qualifiés d'organes et organisations européens et internationaux. La plate-forme des droits fondamentaux est un mécanisme d'échange d'informations et de mise en commun de connaissances.

Eu égard au travail de l'Agence, la plate-forme des droits fondamentaux assume certaines missions clés:

- elle communique des suggestions au conseil d'administration sur le programme de travail annuel
- elle fournit un retour d'information et propose un suivi au conseil d'administration concernant le rapport annuel
- elle communique les résultats et recommandations de conférences, séminaires et réunions pertinents pour le travail de l'Agence au directeur et au Comité scientifique.

La plate-forme des droits fondamentaux fait donc office de réseau de coopération et d'échange d'informations, principal canal permettant à la FRA d'impliquer la société civile et d'assurer une coopération étroite avec l'Agence et les parties prenantes pertinentes de la société civile.

L'Agence organisera encore une réunion de la plate-forme des droits fondamentaux (PDF) dans le cadre de son engagement auprès de la société civile. La PDF permettra de mettre en forme la pensée initiale de l'Agence au sujet de son programme de travail et lancera le processus en apportant des suggestions. Tout cela sera complété par le retour d'information sur le rapport annuel de l'Agence et la recherche de moyens pour mieux intégrer les résultats des activités générales de la société civile dans le travail de l'Agence. La plate-forme en ligne sera entièrement opérationnelle et devrait poursuivre le développement de l'interaction avec la PDF.

#### Objectifs

- Garantir une coopération étroite avec la société civile, les partenaires sociaux et les autres acteurs des droits fondamentaux;
- Garantir un retour d'information sur le programme de travail et le rapport annuel de l'Agence;
- Communiquer les résultats et recommandations pertinents découlant des activités et produits de la société civile

#### Activités prévues pour 2014

- Réunion de la PDF
- Plate-forme en ligne pour le partage et l'échange d'informations

#### Produits prévus pour 2014

- Rapport de la réunion de la FRP
- Rapport de la réunion du groupe consultatif du FRP
- Rapport de la FRP contenant les suggestions sur le programme de travail de l'Agence
- Retour d'informations de la FRP sur le rapport annuel de l'Agence
- Divers informations, rapports et produits de la société civile afin d'orienter le travail de l'Agence.

#### Ressources financières allouées au projet

	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
<b>Budget total en 2014:</b>	<b>140.000 €</b>	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3


**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



## Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

### Fiche projet 4.11.1

## Collecte de données complémentaires et analyses pour la formulation de conseils fondés sur des éléments probants aux parties prenantes

Le travail de recherche de la FRA ainsi que ses activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés dans le cadre de postes de projet spécifiques. Dans ce cadre, les affectations sont destinées à couvrir des prestations et des mesures portant sur des questions et des événements survenant durant l'exercice financier en cours, par exemple des réactions aux requêtes de parties prenantes demandant l'aide et l'expertise de l'Agence, des réponses à des demandes en vue d'événements conjoints (par exemple par les présidences du Conseil de l'UE), des données ou informations complémentaires requises par des projets de recherche qu'il n'était pas possible de prévoir, des données et des informations complémentaires pour le rapport annuel, des réunions ad hoc d'experts. Voici quelques exemples récents de demandes ad hoc de ce type

- Le rapport «Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010» préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011
- Le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise «La protection des victimes: Comment agir dans l'avenir?» (mars 2011)
- L'avis de la FRA sur la proposition de directive concernant la décision d'instruction européenne (EIO) en matière pénale à la demande du Parlement européen, publié en février 2012
- La conférence «Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne» en coopération avec la Présidence danoise, prévue en mars 2012
- Réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux
- Contributions d'experts à des conférences et des événements de l'UE sur des sujets liés aux droits fondamentaux

### Objectifs

Tous les objectifs de la FRA peuvent être poursuivis à travers cette activité.

### Bénéficiaires et groupes cibles

Différentes parties prenantes de la FRA selon le thème

### Activités prévues pour 2014

- Des activités de collecte des données seront mises en œuvre, selon l'évolution des besoins.
- Développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes
- Diffusion ciblée de produits de communication ad hoc, selon l'évolution des besoins,

### Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2014:	1 <sup>st</sup> priority	2 <sup>nd</sup> priority	3 <sup>rd</sup> priority
	105.000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes 1 et 3



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



**ANNEXE I: Ressources humaines et financières par domaine d'activité**

<b>LIBERTÉ</b>									
<b>Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile</b>									
4.1.1	Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	80,000		
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>0.9</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.9</b>	<b>80,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.1.2	Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	230,000		
		Communication et sensibilisation				0.0	100,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>3,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>5,5</b>	<b>330,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.1.3	Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile – préoccupations en termes de droits fondamentaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	50,000		600,000
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>0.4</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.5</b>	<b>50,000</b>	<b>0</b>	<b>600,000</b>
<b>AREA GRAND TOTAL</b>			<b>5,1</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>6,9</b>	<b>460,000</b>	<b>0</b>	<b>600,000</b>
<b>Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel</b>									
4.2.1	Manuel sur le droit européen en matière de protection des données	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	10,000		
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>0.2</b>	<b>0.1</b>	<b>0.2</b>	<b>0.5</b>	<b>10,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.2.2	Autres activités dans le domaine de «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles»	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>1,4</b>	<b>0,2</b>	<b>1,8</b>	<b>3,4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AREA GRAND TOTAL</b>			<b>1,7</b>	<b>0,3</b>	<b>2,0</b>	<b>3,9</b>	<b>10,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ÉGALITÉ</b>									
<b>Racisme, xénophobie et intolérance associée</b>									
4.3.1	Antisémitisme: collecte et analyse de données: enseignement des réalités de l'holocauste et éducation et formation aux droits de l'homme	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	25,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>0.3</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.4</b>	<b>25,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.3.2	Autres activités dans le domaine du «racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée»	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>1.3</b>	<b>0.1</b>	<b>0.0</b>	<b>1.4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AREA GRAND TOTAL</b>			<b>1.6</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>1.8</b>	<b>25,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Intégration des Roms</b>									
4.4.1	Programme pluriannuel sur les ROMS	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	229,000		



**ANNEXE I: Ressources humaines et financières par domaine d'activité**

		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>1.9</b>	<b>1.5</b>	<b>0.2</b>	<b>3.6</b>	<b>229,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.4.2	Autres activés dans le domaine de l'«intégration des Roms»	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>1.9</b>	<b>0.4</b>	<b>0.0</b>	<b>2.3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AREA GRAND TOTAL</b>			<b>3.8</b>	<b>1.9</b>	<b>0.2</b>	<b>5.9</b>	<b>229,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs</b>									
4.5.1	EU-MIDIS II	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	2,000,000	581,000	550,000
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>2.4</b>	<b>0.5</b>	<b>0.0</b>	<b>2.9</b>	<b>2,000,000</b>	<b>581,000</b>	<b>550,000</b>
4.5.2	Droits des personnes handicapées	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	70,000		550,000
		Communication et sensibilisation				0.0	30,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>0.0</b>	<b>1.3</b>	<b>0.7</b>	<b>2.0</b>	<b>100,000</b>	<b>0</b>	<b>550,000</b>
4.5.3	Sondage auprès des personnes LGBT et des autorités	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	50,000		
		Communication et sensibilisation				0.0	50,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>0.9</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1</b>	<b>100,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.5.4	Autres activités dans le domaine de la «non-discrimination»	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	90,000		90,000
		<b>TOTAL</b>	<b>4.1</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>	<b>4.7</b>	<b>90,000</b>	<b>0</b>	<b>90,000</b>
4.5.5	La libre circulation: un droit fondamental des citoyens de l'UE	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			500,000
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500,000</b>
<b>AREA GRAND TOTAL</b>			<b>7,4</b>	<b>2,1</b>	<b>1,0</b>	<b>10,6</b>	<b>2,290,000</b>	<b>581,000</b>	<b>1,690,000</b>
<b>Droits de l'enfant</b>									
4.6.1	Enfants et justice	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	450,000		
		Communication et sensibilisation				0.0	100,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>0.9</b>	<b>0.0</b>	<b>0.5</b>	<b>1.4</b>	<b>550,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.6.2	Manuel sur la jurisprudence européenne sur les Droits des Enfants	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	40,000		
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>0.6</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.7</b>	<b>40,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## ANNEXE I: Ressources humaines et financières par domaine d'activité

4.6.3	Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>1,9</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>	<b>3,7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AREA GRAND TOTAL</b>		<b>3,4</b>	<b>0,6</b>	<b>1,8</b>	<b>5,8</b>	<b>590,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

### JUSTICE

#### Accès à la justice

4.7.1	Existence et interprétation de la liberté d'entreprise	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	60,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>0.1</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.4</b>	<b>60,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.7.2	CLARITY	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	100,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.2</b>	<b>100,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.7.3	Violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge adulte	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	160,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>1.9</b>	<b>0.3</b>	<b>0.0</b>	<b>2.2</b>	<b>160,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.7.4	Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	20,000		
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>1.3</b>	<b>0.5</b>	<b>0.0</b>	<b>1.8</b>	<b>20,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.7.5	Autres activités dans le domaine de «l'accès à la justice»	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>2.4</b>	<b>0.9</b>	<b>0.0</b>	<b>3.3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.7.6	Améliorer l'accès à la justice des citoyens européens	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			500,000
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500,000</b>
<b>AREA GRAND TOTAL</b>		<b>5.8</b>	<b>2.0</b>	<b>0.1</b>	<b>7.9</b>	<b>340,000</b>	<b>0</b>	<b>500,000</b>	

#### Victimes de la criminalité

4.8.1	Services de soutien aux victimes dans l'UE: aperçu et évaluation des droits des victimes dans la pratique	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	60,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>0.5</b>	<b>0.8</b>	<b>0.0</b>	<b>1.3</b>	<b>60,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.8.2	Les droits d'accès à la justice des victimes de crimes – une analyse	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			550,000



## ANNEXE I: Ressources humaines et financières par domaine d'activité

	comparative	Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>550,000</b>
4.8.3	Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0			
		<b>TOTAL</b>	<b>0.8</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AREA GRAND TOTAL</b>			<b>1.2</b>	<b>1.0</b>	<b>0.0</b>	<b>2.2</b>	<b>60,000</b>	<b>0</b>	<b>550,000</b>

### Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

4.9.1	Rapports Annuels	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	475,000		
		Communication et sensibilisation				0.0	125,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>2.3</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>2.6</b>	<b>600,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.9.2	Conférences de la FRA	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	330,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1.2</b>	<b>0.4</b>	<b>3.7</b>	<b>330,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.9.3	Coopération avec les parties prenantes de la FRA	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	105,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>1.2</b>	<b>0.7</b>	<b>0.4</b>	<b>2.3</b>	<b>105,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.9.4	Coopération avec les parties prenantes dans les États membres de l'UE	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	100,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>1.7</b>	<b>0.4</b>	<b>0.8</b>	<b>2.9</b>	<b>100,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.9.5	Communication et documentation en ligne	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	170,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>0.6</b>	<b>0.3</b>	<b>0.0</b>	<b>1.0</b>	<b>170,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.9.6	Production et diffusion de produits de communication	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	105,000		50,000
		<b>TOTAL</b>	<b>3.7</b>	<b>2.3</b>	<b>0.0</b>	<b>6</b>	<b>105,000</b>	<b>0</b>	<b>50,000</b>
4.9.7	Information sur les travaux de la FRA et sensibilisation	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	225,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>2.8</b>	<b>0.8</b>	<b>0.0</b>	<b>3.6</b>	<b>225,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.9.8	Contrôle et évaluation	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			63,000
		Communication et sensibilisation				0.0			27,000



## ANNEXE I: Ressources humaines et financières par domaine d'activité

		TOTAL	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0	90,000
		<b>AREA GRAND TOTAL</b>	<b>14.3</b>	<b>5.9</b>	<b>1.7</b>	<b>22</b>	<b>1,635,000</b>	<b>0</b>	<b>140,000</b>
<b>Organes de l'Agence</b>									
4.10.1	Organes de l'Agence	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	255,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>1.3</b>	<b>1.0</b>	<b>0.0</b>	<b>2.3</b>	<b>255,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.10.2	Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	80,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>0.9</b>	<b>0.1</b>	<b>0.0</b>	<b>1.0</b>	<b>80,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.10.3	Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0			
		Communication et sensibilisation				0.0	140,000		
		<b>TOTAL</b>	<b>1.4</b>	<b>1.2</b>	<b>0.1</b>	<b>2.8</b>	<b>140,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>AREA GRAND TOTAL</b>	<b>3.6</b>	<b>2.3</b>	<b>0.1</b>	<b>6.1</b>	<b>475,000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserve opérationnelles</b>									
4.11.1	Collecte de données complémentaires et analyses pour la formulation de conseils fondés sur des éléments probants aux parties prenantes	Recherche et coopération avec les parties prenantes				0.0	91,000		100,000
		Communication et sensibilisation				0.0	14,000		50,000
		<b>TOTAL</b>	<b>1.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1.1</b>	<b>105,000</b>	<b>0</b>	<b>150,000</b>



**ANNEXE I: Ressources humaines et financières par  
domaine d'activité**

Domaine d'activité	TA	CA	SNEs	Total Ressources humaines (Note 1)	Dépenses opérationnelles (Note 2)	Frais généraux (Note 3)	Coût total Dépenses opérationnelles plus frais généraux
Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile	5.1	0.8	1.0	6.9	460,000	878,746	1,338,746
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	1.7	0.3	2.0	3.9	10,000	503,872	513,872
Racisme, xénophobie et intolérance associée	1.6	0.2	0.0	1.8	25,000	224,736	249,736
Intégration des Roms	3.8	1.9	0.2	5.9	229,000	751,282	980,282
Discrimination	7.4	2.1	1.0	10.6	2,871,000	1,349,306	4,120,306
Droits de l'enfant	3.4	0.6	1.8	5.8	590,000	742,116	1,332,116
Accès à la justice	5.8	2.0	0.1	7.9	340,000	1,004,808	1,344,808
Victimes de la criminalité	1.2	1.0	0.0	2.2	60,000	277,859	337,859
Projets ou activités à caractère transversal couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	14.3	5.9	1.7	22.0	1,635,000	2,804,731	4,489,731
Organes de l'Agence et mécanismes de consultation	3.6	2.3	0.1	6.1	475,000	777,522	1,252,522
Réserves opérationnelles	1.1	0.0	0.0	1.1	105,000	134,075	289,075
<b>Total des activités opérationnelles</b>	<b>49.0</b>	<b>17.0</b>	<b>8.0</b>	<b>74.0</b>	<b>6,800,000</b>	<b>9,449,054</b>	<b>16,249,054</b>
<b>Total des activités de soutien</b>	<b>26.0</b>	<b>12.0</b>	<b>1.0</b>	<b>39.0</b>	<b>0</b>	<b>4,979,946</b>	<b>4,979,946</b>
<b>TOTAL</b>	<b>75.0</b>	<b>29.0</b>	<b>9.0</b>	<b>113.0</b>	<b>6,800,000</b>	<b>14,429,000</b>	<b>21,229,000</b>



## ANNEXE II: Activités administratives

### Ressources humaines et planification

Une administration efficace et efficiente contribue directement à la réalisation des objectifs de la FRA. Elle permet de développer des politiques, procédures et services internes en tenant compte du statut du personnel, de la réglementation financière et en matière de protection des données. Le service des ressources humaines offre une gamme complète de services de gestion des ressources de personnel de la FRA et aide la direction à attirer, motiver et retenir des employés qualifiés. Il permet et améliore continuellement un environnement durable et performant, qui facilite une culture du travail d'équipe, l'intégration et l'adaptabilité des personnes. Les services de planification comprennent la coordination de la définition du programme de travail annuel et la mise en œuvre (assurer la transparence, la communication et la transparence dans la participation des parties prenantes à tous les niveaux formalisée dans ce processus) ainsi que la gestion et la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation.

#### Activités principales en 2014

En 2014, le département RH continuera à offrir des services efficaces et se concentrera sur la mise en œuvre des nouveaux processus d'évaluation et de promotion professionnelle, sur l'amélioration continue de l'efficacité grâce à l'enregistrement écrit et l'automatisation des procédures, en collaboration avec le service TIC, et sur le développement de l'évaluation de ses services. En outre, le département valorisera le développement continu des qualifications et des compétences du personnel de la FRA afin de garantir que l'Agence et sa main d'œuvre soit modernes et adéquates. Le service sera fourni à travers des activités d'apprentissage et de formation adaptées aux besoins de l'Agence et de la personne. Les ressources humaines des Institutions et des Agences de l'UE sont en ce moment soumises à une réduction de 5% pendant les années 2013-2017, ainsi qu'il est établi dans le prochain Cadre Financier Multiannuel. La FRA pourrait donc faire face à une réduction de son personnel. Le service de planification se concentrera sur la consolidation des procédures de planification ainsi que sur la mise en œuvre des activités de contrôle et d'évaluation.

#### Produits principaux en 2014

- Services RH de base (sélection, recrutement, droits et obligations, évaluation, formation et promotion professionnelle, congés et absences, statistiques, engagements et paiements en vertu du Titre I)
- Mise en pratique du plan d'action pour le bien-être 2013-2014
- Gestion du Titre I du budget de l'Agence en collaboration avec l'Administration
- Gestion de la réduction du personnel suite à la communication "un budget pour l'Europe 2020"
- Mise en pratique du programme d'action pour l'égalité des chances et la diversité 2012-2014
- Gestions du dialogue social, de la santé et de la sécurité au travail
- Processus continus (modèles, manuels et formation)
- Procédures de planification consolidées et élaboration du programme de travail annuel
- Cadre consolidé du contrôle et de l'évaluation
- Cadre perfectionné des indicateurs de performance clé
- Élaboration des plans de projet et programmes de travail annuels ainsi que des rapports annuels de performance
- Exécution d'études et de recherches sur dossiers et organisation de réunions de groupes cibles à des fins de contrôle et d'évaluation
- Initiatives de formation sur la planification du contrôle et de l'évaluation

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET				
	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
Ressources Humaines	4	4	--	8
Planification	2.8	--	--	2.8
<b>Total</b>	<b>6.8</b>	<b>4</b>	<b>--</b>	<b>10.8</b>

### Direction

La direction dirige l'accomplissement des tâches de l'Agence en suivant les directives données par le conseil d'administration.

#### Activités principales en 2014

En 2014, la direction coordonnera la mise en œuvre du programme de travail annuel et du budget 2014, et préparera la mise en œuvre du programme de travail annuel 2015. Elle suggérera des orientations pour le processus d'évaluation interne et externe et poursuivra sa coopération avec les officiers de liaison nationaux et la société civile..

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET				
	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
Direction	5.1*	0.2*	1	8
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8</b>

#### Produits principaux en 2014

- Résultats de l'évaluation externe des réalisations de la FRA lors de ses cinq premières années d'activité

\* Personnel partiellement alloué au titre du projet Fiche 4.10.1 "Organes de l'Agence"

## ANNEXE II: Activités administratives

## Administration

**TECHNOLOGIE, INFORMATION, COMMUNICATION ET INSTALLATIONS (TICI)****Description**

L'équipe «Technologie de l'information et de la communication et installations» fait partie du département administratif. Elle est responsable de la mise en place de l'infrastructure TIC, des systèmes et des services des installations, notamment l'entretien des bâtiments, la sécurité et les services de réception.

**Objectifs**

L'équipe «Technologie de l'information et de la communication et installations» vise à fournir des services et des infrastructures d'encadrement efficaces dans un environnement écologique et sans papier. Elle doit proposer une infrastructure informatique et des installations qui offrent un accès continu aux systèmes d'information et aux installations de l'Agence, développe et gère les systèmes d'informations de l'Agence qui répondent aux besoins des parties prenantes et des utilisateurs et offre des services de soutien associés aux systèmes d'informations ainsi que des infrastructures en interne pour garantir des conditions de travail appropriées.

**Activités et résultats obtenus jusqu'ici**

- Mise au point et développement de l'infrastructure TIC, notamment les services de réseau, de télécommunication et de sécurité informatique
- Développement du plan de continuité de l'activité
- Développement des applications d'automatisation des bureaux et de collaboration par le biais de l'intranet
- Introduction de solutions TIC remplaçant les solutions papier pour parvenir à une administration sans papier
- Développement de systèmes d'information innovants pour la planification, la gestion et la passation de marché
- Amélioration des bâtiments avec des solutions d'ameublement de pointe pour les salles de conférence, de réunion et de formation.
- Introductions d'une approche «bureau vert» pour améliorer l'empreinte environnementale de l'Agence.

**Activités planifiées en 2014**

- Gérer et développer les principaux systèmes administratifs, financiers, de ressources humaines et de planification des informations.
- Gérer et entretenir l'infrastructure et les politiques TIC pour garantir une grande disponibilité et le plan de continuité de l'activité.
- Développer des applications internes de flux de travail qui minimisent l'utilisation du papier et améliorent les mécanismes de présentation de rapports existants.
- Améliorer les applications extranet offrant des services de qualité aux parties prenantes externes.
- Fournir des infrastructures internes, des systèmes et des services audiovisuels et offrir des conditions de travail appropriées.
- Développer la culture écologique et agir pour parvenir à la certification EMAS..

**Produits prévus en 2014**

- Maintenance des infrastructures et des applications TIC
- Mise en oeuvre d'actions de continuité de l'activité
- Gestion proactive et maintenance de l'infrastructure et des bâtiments
- Réduction de l'empreinte écologique de l'Agence.

**Indicateurs**

- 99,98 % de disponibilité des systèmes informatiques (à l'exception des périodes de maintenance prévues)
- 100 % de récupération des données distantes
- 99 % de conformité avec les activités du plan de travail des installations
- 5 à 10 % de réduction de la consommation d'énergie, d'eau et de papier

## RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2014
TICI & infrastructure	6	3	--	9	2,466 million
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>--</b>	<b>9</b>	

## ANNEXE II: Activités administratives

### COMPTABILITÉ

La fonction comptabilité, qui est indépendante, a pour mission l'exécution des paiements et le recouvrement de fonds conformément aux instructions du responsable habilité ainsi que la présentation de comptes annuels de qualité conformément aux règles financières et modalités d'exécution en vigueur. Cette fonction garantit aussi la saisie, le dépôt et l'enregistrement de toutes les informations budgétaires et financières afin de préparer des comptes annuels qui soient sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Agence

#### Activités principales en 2014

- Avoir des flux de trésorerie suffisants pour exécuter tous les paiements sans retard indu
- Définir et valider les systèmes comptables
- Tenir à jour et préparer les comptes annuels conformément aux règles financières
- Effectuer tous les paiements et recouvrer les recettes

#### Produits prévus en 2014

- Élaboration des comptes annuels de l'Agence pour 2014

### FINANCES ET MARCHÉ PUBLIC

L'équipe Finances et marché public fournit des services financiers axés sur le service et assure la bonne gestion financière des ressources financières de l'Agence (efficacité, efficience et économie des transactions) ainsi que le respect des règles financières et des modalités d'exécution en vigueur (légalité et régularité). Cette équipe produit des comptes rendus financiers fiables à la direction de l'Agence afin de faciliter le processus de prise de décision.

L'Agence gère son budget en suivant l'approche de la présentation du budget par activités. La présentation du budget par activités tient compte de tous les composants opérationnels (recherche, communication et mise en réseau) sous la même ligne du budget. Cette méthode permet d'obtenir une image claire de l'utilisation des ressources financières par projet. L'Agence a également mis en place une application électronique par le biais de laquelle le personnel répertorie le nombre d'heures par projet, ce qui permet de refléter l'utilisation réelle des ressources humaines. Cette répartition des ressources est cohérente avec les priorités et les objectifs prédéfinis de l'Agence et garantit un cadre commun pour la planification, la budgétisation, la surveillance et la présentation de rapports.

#### Activités principales en 2014

- Planification, exécution et contrôle des marchés publics et contrats pour répondre à des besoins opérationnels et administratifs
- Effectuer les prévisions, la mise en oeuvre et le contrôle de l'exécution du budget
- Initiation et vérification financières de toutes les transactions financières
- Mise à jour des procédures financières et de marché public
- Présentations régulières au personnel (y compris les nouvelles recrues et les stagiaires) sur les questions de finances et de marché public
- Développement des applications TIC actuelles (TCM, ABB, etc.)
- Fournir des services de compte rendu pour répondre aux exigences des règles financières et aux demandes ponctuelles
- Coopérer avec le tribunal pour les audits externes
- Coopérer avec le responsable de la qualité pour les audits internes.

#### Produits principaux en 2014

- Assurer l'excellence, la qualité, l'efficacité, la légalité et la régularité de toutes les transactions et procédures sous contrôle en ne ciblant aucune remarque finale de la part des organes d'audit
- Objectif: exécution du budget dépassant 95 %
- Objectif: retards de paiement inférieurs à 10 %
- Objectif: échecs des procédures d'achat inférieurs à 5 %
- Nombre de plaintes par des soumissionnaires non retenus, cible moins de 2%
- Nombre de plaintes auprès de la Cour de Justice par des (potentielles) soumissionnaires et/ou contractants, cible: aucun
- Nombre d'exceptions enregistrées. Cible: égal ou inférieur à celui de l'année précédente

### GESTION DE LA QUALITÉ

L'équipe Gestion de la qualité aide la direction et son personnel à établir le système de gestion de la qualité de la FRA et en garantit l'amélioration continue en vue de fournir aux parties prenantes internes et externes des résultats sans égal.

## ANNEXE II: Activités administratives

## Activités principales en 2014

En 2014, l'équipe chargée de la qualité consolidera la mise en oeuvre du système de gestion de la qualité par le biais des activités suivantes:

- Amélioration de la documentation sur la qualité (politiques et procédures) et de la description appropriée des processus administratifs et opérationnels allégés
- Gestion annuelle des risques
- Communication et formation sur les questions d'assurance de la qualité
- Coopération avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives
- Mise en oeuvre d'un processus de bilan de gestion et initiatives d'amélioration

## Produits principaux en 2014

- 100% description de processus pour les procédures appropriées
- Registre des risques
- Initiatives de communication et de formation sur l'assurance de la qualité
- Réunion d'examen de la direction et initiatives d'amélioration
- Suivi des actions de prévention/correction
- Assurer la liaison avec les services d'audit afin de répondre au 100% des recommandations

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES ALLOUÉES AU PROJET				
	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
Finance & marché public	6	3.9	--	9.9
Comptabilité	1	--	--	1
Gestion de la qualité	1	1	--	2
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>4.9</b>	<b>--</b>	<b>12.9</b>

## ANNEXE III: Décision relative au financement

**Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile**

**Base juridique :** règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire :** B0-3230

**Projet 4.1.1 : FORMES GRAVES D'EXPLOITATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

Objectifs : voir PTA2014 page 20

Budget : 80 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0.7 AST 0.1 CA 0 SNE 0

Description de l'action : recherche et coopération avec les parties prenantes

Nature des contrats prévus : évaluation, conseil, réunions des parties prenantes

Types de contrats : procédure négociée et marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 80 000 EUR

**Projet 4.1.2 : COOPÉRATION INTER-AGENCES ET AUTRES ACTIVITÉS DANS LES DOMAINES DES FRONTIÈRES, DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE**

Objectifs : voir PTA2014 page 21

Budget : 330 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 3.4 AST 0 CA 0.6 SNE 0.8

Description de l'action : recherche et coopération avec les parties prenantes

Nature des contrats prévus : enquête

Types de contrats : contrat-cadre, marché de services

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres

Budget indicatif pour la passation de marché : 330 000 EUR

**Projet 4.1.3 : DONNÉES BIOMÉTRIQUES DANS LES GRANDES BASES DE DONNÉES INFORMATIQUES SUR LES FRONTIÈRES, L'IMMIGRATION ET L'ASILE – RISQUES D'ATTEINTE AUX DROITS FONDAMENTAUX**

Objectifs : voir PTA2014 page 22

Budget : 50 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0.4 AST 0 CA 0 SNE 0

Description de l'action : activités de recherche

Nature des contrats prévus : enquête

Types de contrats : contrat-cadre, FRANET

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 50 000 EUR

**Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

**Base juridique :** règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire :** B0-3211

**Fiche projet 4.2.1 : GUIDE SUR LE DROIT EUROPÉEN EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES**

Objectifs : voir PTA2014 page 23

Budget : 10 000 EUR

## ANNEXE III: Décision relative au financement

Ressources humaines allouées : AD 0.2 AST 0 CA 0.1 SNE 0.2

Description de l'action : activités de communication et de sensibilisation, révision, traduction, mise en page et production et organisation de réunions des parties prenantes avec des utilisateurs du manuel

Nature des contrats prévus : services de communication

Types de contrats : contrats-cadres «conférences & événements»

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 1 remise en concurrence pour le marché de services relatif à la réunion des parties prenantes

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 10 000 EUR

#### Racisme, xénophobie et intolérance associée

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3311

#### Project fiche 4.3.1 : ANTISÉMITISME : COLLECTE ET ANALYSE DE DONNÉES : ENSEIGNEMENT DES RÉALITÉS DE L'HOLOCAUSTE ET ÉDUCATION ET FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME

Objectifs : voir PTA2014 page 25

Budget : 25 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0.3 AST 0 CA 0 SNE 0

Description de l'action : réunions avec les parties prenantes

Nature des contrats prévus : services de communication

Types de contrats : contrat-cadre «conférences & événements»

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 1 remise en concurrence pour le marché de services relatif à la réunion des parties prenantes

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre 2014

Budget indicatif pour la passation de marché :

#### Intégration des Roms

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3340

#### Fiche projet 4.4.1 : PROGRAMME PLURIANNUEL POUR L'INTEGRATION DES ROMS

Objectifs : voir PTA2014 page 27

Budget : 229 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 1.1 AST 0.1 CA 1.3 SNE 0.2

Description de l'action : engagement local dans la recherche d'action participative sur l'intégration des Roms (*Local Engagement in participatory action research on Roma Integration - LERI*)

Nature des contrats prévus : enquête

Types de contrats : contrat-cadre

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 1-2 à confirmer

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 120 000 EUR

Description de l'action : coopération avec les autorités des États membres - groupe de travail sur l'intégration des Roms

Nature des contrats prévus :

Types de contrats : contrat-cadre pour l'organisation de réunions de la FRA

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 29 000 EUR

## ANNEXE III: Décision relative au financement

Description de l'action : collecte de données sur l'intégration des Roms  
 Nature des contrats prévus : enquête  
 Types de contrats : contrats-cadres FRANET  
 Type de passation de marché (*le cas échéant*) :  
 Nombre de contrats prévus : 28  
 Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre  
 Budget indicatif pour la passation de marché : 80 000 EUR

**Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle**

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3321

#### Fiche projet 4.5.1 : EU-MIDIS II

Objectifs : voir PTA2014 page 29  
 Budget : 2 581 000 EUR  
 Ressources humaines allouées : AD 2.3 AST 0 CA 0.4 SNE 0

Description de l'action : coopération avec les parties prenantes et activités de recherche  
 Nature des contrats prévus : services de communication et enquête  
 Types de contrats : marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant et procédure négociée  
 Type de passation de marché (*le cas échéant*) : services  
 Nombre de contrats prévus : 2  
 Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre (coopération avec les parties prenantes) 3<sup>e</sup> trimestre (activités de recherche)  
 Budget indicatif pour la passation de marché : 2 581 000 EUR

#### Fiche projet 4.5.2 : RIGHTS OF PERSONS WITH DISABILITIES

Objectifs : voir PTA2014 page 30  
 Budget : 100 000 EUR  
 Ressources humaines allouées : AD 0 AST 0 CA 1.3 SNE 0.7

Description de l'action : coopération avec les parties prenantes et activités de recherche  
 Nature des contrats prévus : enquête et services de communication  
 Types de contrats : contrats-cadres FRANET  
 Type de passation de marché (*le cas échéant*) : services  
 Nombre de contrats prévus : 2  
 Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre  
 Budget indicatif pour la passation de marché : 100 000 EUR

#### Fiche projet 4.5.3 : SONDAGE AUPRÈS DES PERSONNES LGBT ET DES AUTORITÉS

Objectifs : voir PTA2014 page 31  
 Budget : 100 000 EUR  
 Ressources humaines allouées : AD 0.6 AST 0.3 CA 0 SNE 0

Description de l'action : révision, traduction, mise en page et production et organisation de réunions des parties prenantes  
 Nature des contrats prévus : services de communication  
 Types de contrats : Office des publications  
 Type de passation de marché (*le cas échéant*) : services  
 Nombre de contrats prévus : 6  
 Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre  
 Budget indicatif pour la passation de marché : 100 000 EUR

#### Fiche projet 4.5.4 : AUTRES ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA «NON-DISCRIMINATION»

Objectifs : voir PTA2014 page 32  
 Budget : 90 000 EUR  
 Ressources humaines allouées : AD 2.9 AST 1.3 CA 0.3 SNE 0.2

## ANNEXE III: Décision relative au financement

Description de l'action : production et diffusion des livrables de recherche et de communication pour projet 'Indicateurs sur la participation politique des personnes handicapées'

Nature des contrats prévus : recherche, services de communication

Types de contrats : marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant et procédure négociée

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : services

Nombre de contrats prévus : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 90 000 EUR

#### Droits de l'enfant

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3350

#### Fiche projet 4.6.1 : LES ENFANTS ET LA JUSTICE

Objectifs : voir PTA2014 page 34

Budget : 550 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0.8 AST 0.1 CA 0 SNE 0.5

Description de l'action : collecte de données, analyse de données, révision, traduction, mise en page et production, communication

Nature des contrats prévus : enquête

Types de contrats : contrat-cadre, marché de services

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : services

Nombre de contrats prévus : 6

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre (collecte de données), 2<sup>e</sup> trimestre (révision et production), 3<sup>e</sup> trimestre (communication)

Budget indicatif pour la passation de marché : 550 000 EUR

#### Fiche projet 4.6.2 : GUIDE SUR LA JURISPRUDENCE EUROPEENNE EN MATIERE DES DROITS DE L'ENFANT

Objectifs : voir PTA2014 page 35

Budget : 40 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0.6 AST 0 CA 0 SNE 0

Description de l'action : recherche et coopération avec les parties prenantes

Nature des contrats prévus : enquête, communication

Types de contrats : marché de services

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 40 000 EUR

#### Accès à la justice

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3620

#### Fiche projet 4.7.1 : EXISTENCE ET INTERPRÉTATION DE LA LIBERTÉ D'ENTREPRISE

Objectifs : voir PTA2014 page 37

Budget : 60 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0.1 AST 0 CA 0.2 SNE 0

Description de l'action : Publication des résultats

Nature des contrats prévus : Services de communication d'assistance technique

Types de contrats : marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant et procédure négociée

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : services

Nombre de contrats prévus : 2-3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 60 000

## ANNEXE III: Décision relative au financement

**Fiche projet 4.7.2 : «CLARITY» (COMPLAINTS, LEGAL ASSISTANCE AND RIGHTS INFORMATION TOOLS FOR YOU – OUTIL D'INFORMATION SUR LES DROITS, LES PLAINTES ET L'ASSISTANCE JURIDIQUE)**

Objectifs : voir PTA2014 page 38

Budget : 100 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0 AST 0.1 CA 0.1 SNE 0

Description de l'action : poursuite de la mise au point de l'outil en ligne pilote, y compris l'agrandissement de l'équipe dirigeante pour y inclure une consultation supplémentaire avec les États membres et les parties prenantes

Nature des contrats prévus : services de communication et TIC

Types de contrats :

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : procédure négociée et marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant

Nombre de contrats prévus : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> semestre de 2014 et probablement 3<sup>e</sup> trimestre également

Budget indicatif pour la passation de marché : 100 000 EUR

**Fiche projet 4.7.3 : VIOLENCE SEXISTE À L'ÉGARD DES FEMMES : DE L'ENFANCE À L'ÂGE ADULTE**

Objectifs : voir PTA2014 page 39

Budget : 160 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 1.1 AST 0.8 CA 0.3 SNE 0

Description de l'action : communication et sensibilisation, révision, traduction, mise en page et production

Nature des contrats prévus : services de communication

Types de contrats : contrats-cadres existants «conférences & événements» et «révision». Utilisation des procédures existantes pour la traduction (Centre de traduction) et l'édition et la production (Office des publications)

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : remise en concurrence pour les marchés de services

Nombre de contrats prévus : à confirmer

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : conférences et événements : organisation d'une réunion de parties prenantes au 1<sup>er</sup> trimestre 2014, organisation de la deuxième réunion de parties prenantes au 2<sup>e</sup> trimestre 2014.

Traduction, édition et production - plusieurs marchés tout au long de l'année.

Budget indicatif pour la passation de marché : 160 000 EUR

**Fiche projet 4.7.4 : ENQUETE RELATIVE AUX DROITS FONDAMENTAUX – REALISATION D'UNE ENQUETE EUROPEENNE SUR LES TENDANCES EN MATIERE DE DROITS FONDAMENTAUX**

Objectifs : voir PTA2014 page 40

Budget : 20 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 1 AST 0.3 CA 0.4 SNE 0

Description de l'action : réunions avec les parties prenantes

Nature des contrats prévus : services de communication

Types de contrats : contrat-cadre existant «conférences et événements»

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : remise en concurrence pour le marché de services

Nombre de contrats prévus : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 20 000 EUR

**Victimes de la criminalité, y compris indemnisation des victimes de la criminalité**

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3630

**Fiche projet 4.8.1 : SERVICES DE SOUTIEN AUX VICTIMES DANS L'UE : APERÇU ET ÉVALUATION DES DROITS DES VICTIMES DANS LA PRATIQUE**

Objectifs : voir PTA2014 page 43

## ANNEXE III: Décision relative au financement

Budget : 60 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0.5 AST 0 CA 0.8 SNE 0

Description de l'action : Publication des résultats

Nature des contrats prévus : assistance technique / services de communication / TIC

Types de contrats : marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant et procédure négociée

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : services

Nombre de contrats prévus : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 60 000

#### Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3701-3711

#### Fiche projet 4.9.1 : RAPPORTS ANNUELS

Objectifs : voir PTA2014 page 46

Budget : 600 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 2.2 AST 0.1 CA 0.2 SNE 0

Description de l'action : collecte et analyse de données

Nature des contrats prévus :

Types de contrats : contrat-cadres FRANET

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : (services/fourniture)

Nombre de contrats prévus : 28 marchés spécifiques FRANET

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> trimestre 2014

Budget indicatif pour la passation de marché : 350 000 EUR

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3711

#### Fiche projet 4.9.2 : CONFERENCES DE LA FRA

Objectifs : voir PTA2014 page 47

Budget : 330 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 1.1 AST 1 CA 1.2 SNE 0.4

Description de l'action : activités de communication et de coopération

Nature des contrats prévus : contrat-cadre «conférences & événements»

Types de contrats : marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : remise en concurrence pour un marché de services

Nombre de contrats prévus : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2014

Budget indicatif pour la passation de marché : 330 000 EUR

#### Fiche projet 4.9.3 : COOPERATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DE LA FRA

Objectifs : voir PTA2014 page 48

Budget : 105 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0.9 AST 0.6 CA 0.7 SNE 0.4

Description de l'action : activités de communication et de coopération

Nature des contrats prévus : contrat-cadre «conférences et services», contrat-cadre «restauration»

Types de contrats : marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 6

## ANNEXE III: Décision relative au financement

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : tout au long de l'année  
Budget indicatif pour la passation de marché : 105 000 EUR

**Fiche projet 4.9.4 : COOPÉRATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE**

Objectifs : voir PTA2014 page 49  
Budget : 100 000 EUR  
Ressources humaines allouées : AD 0.6 AST 1.1 CA 0.3 SNE 0.8

Description de l'action : activités de communication et de coopération  
Nature des contrats prévus : contrat-cadre «conférences & événements»  
Types de contrats : marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant  
Type de passation de marché (*le cas échéant*) : remise en concurrence pour un marché de services  
Nombre de contrats prévus : 1  
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :  
Budget indicatif pour la passation de marché : 60 000 EUR

**Fiche projet 4.9.5 : COMMUNICATION ET DOCUMENTATION EN LIGNE**

Objectifs : voir PTA2014 page 50  
Budget : 170 000 EUR  
Ressources humaines allouées : AD 0.3 AST 0.3 CA 0.3 SNE 0

Description de l'action : activités de communication et de coopération  
Nature des contrats prévus : TIC, contrat-cadre «développement web»  
Types de contrats : marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant  
Type de passation de marché (*le cas échéant*) : marché de services  
Nombre de contrats prévus : 2 à 4  
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : tout au long de l'année  
Budget indicatif pour la passation de marché : 170 000 EUR

**Fiche projet 4.9.6 : PRODUCTION ET DIFFUSION DE PRODUITS DE COMMUNICATION**

Objectifs : voir PTA2014 page 51  
Budget : 105 000 EUR  
Ressources humaines allouées : AD 1.3 AST 1.8 CA 2.3 SNE 0

Description de l'action : marché de préparation de l'impression et de production des documents imprimés pour le matériel informatique de la FRA  
Nature des contrats prévus : services de communication  
Types de contrats : accord de niveau de service avec l'OP (Office des publications)  
Type de passation de marché (*le cas échéant*) :  
Nombre de contrats prévus : 150 à 200  
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres  
Budget indicatif pour la passation de marché : 105 000 EUR

**Fiche projet 4.9.7 : INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA FRA ET SENSIBILISATION**

Objectifs : voir PTA2014 page 52  
Budget : 225 000 EUR  
Ressources humaines allouées : AD 1.1 AST 1.7 CA 0.8 SNE 0

Description de l'action : activités de communication et de coopération  
Nature des contrats prévus : services de communication  
Types de contrats : nouveau contrat-cadre «surveillance des médias»  
Type de passation de marché (*le cas échéant*) : marché de services  
Nombre de contrats prévus : à déterminer  
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre  
Budget indicatif pour la passation de marché : 60 000 EUR

## ANNEXE III: Décision relative au financement

## Organes de l'agence et mécanisme de consultation

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3801

**Fiche projet 4.10.1 : ORGANES DE L'AGENCE**

Objectifs : voir PTA2014 page 54

Budget : 255 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0.3 AST 0.9 CA 0.8 SNE 0

Description de l'action : organisation des réunions du conseil d'administration

Nature des contrats prévus :

Types de contrats : ordres d'achat, contrat-cadre (restauration)

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 2 bons de commande au titre du contrat-cadre, 4 ordres d'achat

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres

Budget indicatif pour la passation de marché : 26 000 EUR

Description de l'action : organisation des réunions du bureau exécutif

Nature des contrats prévus :

Types de contrats : ordres d'achat, contrat-cadre (restauration)

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 2 bons de commande au titre du contrat-cadre

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres

Budget indicatif pour la passation de marché : 3 000 EUR

Description de l'action : organisation des réunions du comité scientifique

Nature des contrats prévus :

Types de contrats : contrat-cadre (restauration)

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : 4 bons de commandes au titre du contrat-cadre

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres

Budget indicatif pour la passation de marché : 8 000 EUR

Description de l'action : traductions pour le conseil d'administration

Nature des contrats prévus :

Types de contrats : accord de services avec le Centre de traduction des organes de l'Union européenne

Type de passation de marché (*le cas échéant*) :

Nombre de contrats prévus : n/a

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres

Budget indicatif pour la passation de marché : 90 000 EUR

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3802

**Fiche projet 4.10.2 : MÉCANISME DE CONSULTATION ET DE COOPÉRATION – AGENTS DE LIAISON NATIONAUX**

Objectifs : voir PTA2014 page 55

Budget : 80 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 0.4 AST 0.7 CA 0.1 SNE 0

Description de l'action : activités de communication et de coopération

Nature des contrats prévus : contrat-cadre «conférences & événements»

Types de contrats : marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : remise en concurrence pour un marché de services

Nombre de contrats prévus : 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres

Budget indicatif pour la passation de marché :

## ANNEXE III: Décision relative au financement

**Fiche projet 4.10.3 : MÉCANISME DE CONSULTATION ET DE COOPÉRATION – PLATEFORME DES DROITS FONDAMENTAUX**

Objectifs : voir PTA2014 page 56

Budget : 140 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 1.3 AST 0.2 CA 0.7 SNE 0.1

Description de l'action : activités de communication et de coopération

Nature des contrats prévus : contrat-cadre «conférences & événements»

Types de contrats : marché spécifique sur la base d'un contrat-cadre existant

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : remise en concurrence pour un marché de services

Nombre de contrats prévus : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1<sup>er</sup> trimestre

Budget indicatif pour la passation de marché : 140 000 EUR

**Réserves opérationnelles**

**Base juridique** : règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil / décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007

**Ligne budgétaire** : B0-3900

**Fiche projet 4.11.1 : COLLECTE DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR LA FORMULATION DE CONSEILS FONDÉS SUR DES ÉLÉMENTS PROBANTS AUX PARTIES PRENANTES**

Objectifs : voir PTA2014 page 57

Budget : 105 000 EUR

Ressources humaines allouées : AD 1.1 AST 0 CA 0 SNE 0

Description de l'action : recherche et de collecte de données

Nature des contrats prévus :

Types de contrats : contrat-cadre

Type de passation de marché (*le cas échéant*) : (services/fourniture)

Nombre de contrats prévus : 28 ou plus selon les besoins

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : dans 2014

Budget indicatif pour la passation de marché :

## ANNEXE III: Politique d'évaluation de la FRA

### La politique d'évaluation de la FRA

Ce document est une présentation de la politique d'évaluation de la FRA et des activités qu'elle met en œuvre. Il précise les objectifs de la FRA et indique la manière dont l'agence interprète la nécessité de garantir que les activités qu'elle mène conformément à son mandat atteindront les meilleurs résultats.

Ce document décrit également la façon dont la FRA assure le suivi et l'évaluation de ses activités dans le cadre de deux exercices distincts: son évaluation externe obligatoire et le suivi et l'évaluation internes de ses performances.

#### Les objectifs du premier exercice consistent à:

- évaluer dans quelle mesure les objectifs sont atteints, en tenant compte de la qualité et du calendrier de ses réalisations (efficacité);
- évaluer dans quelle mesure elle exerce ses activités et atteint ses objectifs à un coût raisonnable (efficacité);
- évaluer dans quelle mesure elle parvient à répondre aux besoins relatifs au respect sans restriction des droits fondamentaux dans le cadre du droit de l'Union (valeur ajoutée);
- évaluer dans quelle mesure elle est plus efficace et efficiente dans la réalisation de ses résultats et effets (utilité) et
- évaluer dans quelle mesure la FRA coordonne son action avec les organes et agences compétents accomplissant des tâches similaires dans le domaine des droits fondamentaux (coordination et cohérence de la contribution apportée par la FRA).

#### Les objectifs du second exercice consistent à:

- fournir des informations fiables concernant les performances afin d'aider la direction à les comparer aux résultats escomptés, à réagir aux problèmes rapidement et à prendre des décisions en matière de planification et de budget;
- parfaire les connaissances grâce à un examen régulier des stratégies, projets et autres activités visant à améliorer le fonctionnement interne et offrir au personnel et aux parties prenantes la possibilité d'en apprendre davantage sur l'efficacité et les performances de l'Agence;
- renforcer la responsabilisation et la transparence en fournissant des preuves empiriques relatives aux conséquences des activités de la FRA, mettant ainsi à la disposition des institutions de l'Union, des États membres, des acteurs concernés et du public des informations fiables sur les résultats obtenus.

## Évaluation externe

#### Base juridique

Elle doit être réalisée conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement n° 168/2007 portant création de l'agence, qui stipule qu'une évaluation externe indépendante doit être périodiquement commandée pour mesurer les progrès et résultats obtenus par la FRA.

#### Méthodologie

Pour la première fois depuis sa création, des opérations d'évaluation ont été menées en 2012. L'ensemble de l'exercice a été effectué grâce à la combinaison d'outils et d'activités de collecte de données qui peuvent être résumées comme suit:

- un examen systématique des données secondaires;
- une enquête en ligne parmi les parties prenantes clés de la FRA telle que définie dans le règlement fondateur;
- une deuxième enquête visait le personnel, les membres du conseil d'administration et les membres du comité scientifique de la FRA;
- plusieurs entretiens réalisés avec les parties prenantes clés et le personnel de la FRA;
- des études comparatives avec d'autres organisations;
- des préparations d'études de cas, à savoir des enquêtes approfondies utilisées pour examiner les hypothèses et mécanismes relevés dans la logique d'intervention de la FRA et déterminer si la relation de cause à effet entre les niveaux de résultats (réalisations/conséquences) était déduite des éléments de preuve disponibles.

Le rapport d'évaluation externe de la FRA, conformément au contrat et au plan de travail convenu, a été finalisé le 15 novembre 2012 et la présentation des principales conclusions et recommandations a eu lieu lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 14 décembre 2012.

## ANNEXE IV: Politique d'évaluation de la FRA

### Conclusions et recommandations

- La FRA s'est bien acquittée de son mandat en répondant à la nécessité de respecter pleinement les droits fondamentaux dans le cadre du droit de l'Union européenne, par rapport aux institutions, organes, organismes et agences compétents de l'Union.
- Les travaux de la FRA ont contribué à une meilleure connaissance des questions relatives aux droits fondamentaux parmi les responsables politiques/décideurs et parties prenantes au sein de l'Union européenne.
- La Commission européenne et le Parlement européen estiment que la FRA apporte une réelle valeur ajoutée à la mise en œuvre des politiques au niveau de l'Union. À l'échelle des États membres, cette valeur est moins évidente et plus nuancée.
- Les réponses de la FRA à des demandes ad hoc sont appréciées par les parties prenantes, et elles ont été utilisées comme contributions au débat politique et au processus législatif.
- La FRA est en mesure de poursuivre ses activités grâce aux systèmes, procédures et méthodologies mis en place pour remplir son mandat.
- En ce qui concerne les facteurs organisationnels ou institutionnels, l'évaluation n'a relevé aucun obstacle à une efficacité optimale. Les difficultés rencontrées concernaient plutôt le mandat et le cadre pluriannuel.
- Depuis sa création, l'agence est devenue une organisation performante, grandement appréciée des parties prenantes pour son ouverture et sa réactivité.

Conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement fondateur de l'Agence, le conseil d'administration a examiné les conclusions de l'évaluation et adressé à la Commission les recommandations jugées nécessaires concernant les modifications à apporter à l'Agence, à ses méthodes de travail et à l'étendue de sa mission.

Le contenu des discussions du conseil d'administration concernant le suivi du rapport d'évaluation externe indépendant, qui ont eu lieu en décembre 2012 et en mai 2013, ainsi que ses recommandations sont disponibles sur le site de la FRA: [recommandations du conseil d'administration](#).

## Suivi et évaluation des résultats de la FRA

### Base juridique

Conformément à l'article 15, paragraphe 4, point f), du règlement fondateur n° 168/2007, des procédures efficaces de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par la FRA au regard de ses objectifs et selon des normes reconnues au niveau professionnel sont mises en œuvre. Le directeur rend compte chaque année des résultats du système de suivi au conseil d'administration.

La FRA, en application des dispositions susmentionnées, a démarré en 2011 sa feuille de route en vue de mettre en place son système interne de suivi et d'évaluation et, en 2012 et 2013, a mené à bien diverses activités.

### Activités menées à bien à ce jour

Afin de mettre en place son système de suivi et d'évaluation, la FRA a planifié et mis en œuvre les activités suivantes:

- elle a élaboré son cadre d'évaluation de la performance, qui comprend la liste des indicateurs à utiliser pour mesurer ses résultats (réalisations et conséquences) et a évalué sa logique d'intervention;
- elle a conçu le système global de suivi et d'évaluation dans lequel sont définis les rôles, responsabilités et procédures à suivre;
- elle a préparé, en tant qu'exercice pilote destiné à tester ses indicateurs, son premier rapport de performance;
- elle a déterminé sa situation de départ afin de mesurer les changements dans le temps et d'établir les bases d'une évaluation «avant et après»;
- elle a réalisé, dans le cadre d'un effort général visant à garantir l'impact maximal pour ses activités, plusieurs études d'évaluation ex ante;
- elle a formé son personnel et mis au point un manuel complet des activités de suivi et d'évaluation au sein de la FRA.

### Activités prévues

En 2014, la FRA entend conclure les trois années qu'a duré la mise en place de son système de suivi et d'évaluation.

La FRA a l'intention d'assurer le suivi des réalisations passées et intégrer et de rendre fonctionnel le système, les outils et activités de suivi et d'évaluation dans le cadre du cycle de planification et des activités présentes et à venir de la FRA.

Pour ce faire, les tâches et services suivants dans le domaine concerné ont été définis:

- consolider la politique de planification, de suivi et d'évaluation de la FRA;
- finaliser et rendre opérationnel son cadre d'évaluation des performances;
- intégrer les outils du système de suivi de la FRA dans le système de gestion de l'information de la FRA appelé Matrix;
- effectuer des évaluations ex ante et ex post d'un groupe de projets de la FRA sélectionnés;
- élaborer le rapport de performance 2014 intermédiaire et final de la FRA;

**ANNEXE IV: Politique d'évaluation de la FRA**

- mettre à jour le manuel de suivi et d'évaluation;
- organiser et participer à des sessions de formation et d'information sur le suivi et l'évaluation;
- soutenir la FRA dans la coordination du réseau de développement de la performance

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

## 1. Cadre de mesure des performances

Afin de satisfaire au mieux les besoins de ses parties prenantes, la FRA doit être capable de mettre en application les expériences et les meilleures pratiques. Elle doit lutter pour une amélioration continue afin de renforcer l'efficacité et l'impact de ses fonctions. Ce processus d'apprentissage repose sur la capacité de la FRA à effectuer ses activités de contrôle et d'évaluation.

L'Agence a déjà introduit des indicateurs de projet décrivant les réalisations prévues de chaque projet (nombre de rapports, nombre de participants à chaque événement, etc.) afin de suivre les progrès de la mise en œuvre du programme de travail annuel.

Le contrôle des performances de la FRA sera mené conformément à un système de mesure des performances qui inclut un modèle logique (composé de réalisations, de résultats immédiats, intermédiaires et finaux) et la liste des mesures de performances (indicateurs).

Les indicateurs développés, aux niveaux du projet et de la société, font partie intégrante du cadre de mesure des performances de la FRA, qui est une structure pyramidale composée de cinq niveaux d'indicateurs définis: 1) réalisations, 2) résultats immédiats, 3) résultats intermédiaires, 4) résultats finaux et 5) impact organisationnel - partant du niveau du projet jusqu'aux indicateurs au niveau de la société.

Le cadre suit une chaîne logique où les résultats finaux déterminent quels résultats intermédiaires et ensuite immédiats nous chercherons à atteindre au cours de la vie de l'Agence. Le cadre fournit donc également une série d'indicateurs de performance que nous utiliserons pour vérifier si la FRA a atteint ses objectifs et fourni ses produits. Chaque résultat et réalisation est associé à une série d'indicateurs de performances (qualitatifs et quantitatifs) qui seront utilisés pour mesurer les performances de la FRA dans ce domaine.

Le cadre de mesure des performances existant a servi de base aux travaux développés dans le cadre de l'évaluation externe de l'Agence. Le projet de cadre a été révisé en 2012 conformément à la reconstruction de la logique d'intervention de la FRA réalisée par les évaluateurs externes et sera mis en œuvre (et des rapports seront établis) sur une base annuelle dans le cadre des activités de contrôle et d'évaluation de la FRA.

	Ressources	Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact à long terme
Capital humain, intellectuel, physique et économique	Collecte des données	Développement de recherches, d'analyses et d'études, identification de bonnes pratiques	Des données pertinentes, récentes, accessibles et fiables, des conseils et des avis fondés sur des éléments de preuve sont fournis aux décideurs et aux parties prenantes.	Les preuves exercent une influence croissante sur l'élaboration de la politique	Les institutions, organismes et agences compétents respectent davantage les droits fondamentaux
		Formulation d'avis à l'intention des institutions de l'UE et des États membres		Les décideurs des gouvernements à tous les niveaux ont recours aux preuves dans le processus décisionnel	Les preuves sont utilisées dans la mise en œuvre des politiques
		Publication de rapports thématiques et de manuels		Les parties prenantes non gouvernementales compétentes ont recours aux preuves pour influencer les décisions	Des politiques efficaces sont conçues et mises en œuvre pour garantir les droits à tous
		Développement de méthodologies et de normes scientifiques pertinentes			
	Stratégie de communication ciblée, promotion du dialogue avec la société civile	Sensibilisation pour les parties prenantes	Des questions pertinentes émergentes relatives aux droits fondamentaux sont inscrites en tête des priorités de l'ordre du jour des parties prenantes	Les professionnels de premier plan reconnaissent leurs responsabilités en tant qu'agents des droits fondamentaux	Les institutions de défense des droits de l'homme continuent à garantir et favoriser la protection des droits fondamentaux
			Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux parmi les organisations professionnelles sélectionnées et les parties prenantes		
		Élaboration d'activités de mise en réseau avec les principaux acteurs institutionnels et non institutionnels	Les membres des réseaux (en particulier la société civile) améliorent leur capacité en matière de droits fondamentaux	Les organisations professionnelles communiquent des preuves sur les droits fondamentaux aux membres	Les titulaires des droits connaissent de mieux en mieux leurs droits et les exercent
	Réaliser, encourager et coopérer avec les parties prenantes et réseaux pertinents	Réseaux établis au niveau de l'UE et parmi les parties prenantes nationales	Les réseaux favorisent de manière efficace les droits fondamentaux		

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

Objectifs en relation avec les réalisations	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
01 Offre d'une assistance et d'une expertise aux institutions de l'UE et aux États membres	CJ 1 Mesure dans laquelle la FRA fournit des contributions à l'intention des acteurs institutionnels au niveau de l'UE et des États membres	I1 Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance	Comptage du nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance
		I2 Nombre d'invitations à des présentations lors d'événements clés	Comptage du nombre d'invitations reçues
		I3 Nombre de contributions politiques produites pour des acteurs ou des événements spécifiques	Comptage du nombre de contributions politiques produites [par type de contribution politique et par type de partie prenante]
02 Formulation d'avis et d'autres conseils aux institutions de l'UE et aux États membres	CJ 2 Mesure dans laquelle la FRA fournit des réponses en temps opportun (et adéquates) aux demandes d'avis et d'autres conseils impliquant des activités de recherche et d'analyse	I4 Nombre de demandes d'avis et d'autres conseils reçues par initiateur	Comptage des demandes reçues par la FRA, par initiateur, au cours d'une période donnée [par type de parties prenantes, par type de domaine thématique, par zone géographique]
		I5 Nombre de demandes d'avis et d'autres conseils reconnues (c-à-d suivies)	Nombre de demandes reconnues et suivies (c-à-d non rejetées) / Nombre total de demandes reçues [par type de partie prenante, par type de domaine thématique, par zone géographique]
		I6 Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (c-à-d achevées)	Nombre de demandes d'avis et d'autres conseils auxquelles il a été répondu / Nombre total de demandes d'avis et d'autres conseils reçues au cours d'une période donnée
		I7 Temps de réponse moyen aux demandes d'avis et d'autres conseils	Délai total écoulé entre la reconnaissance et la réponse aux demandes d'avis et d'autres conseils / Nombre de demandes au cours de la même période [données à enregistrer pour les demandes de l'UE et des EM, séparément]
03 Développement de recherches, d'analyses et d'études, identification de bonnes pratiques	CJ 3 Mesure dans laquelle les recherches et les analyses de la FRA correspondent au champ d'activité de la FRA	I8 Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique]	Comptage du nombre de pays couverts par la collecte de données, les activités de recherche et d'analyse (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique) au cours d'une période donnée
		I9 Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)	Comptage des documents publiés au cours d'une période donnée
04 Publication de rapports et de manuels thématiques	CJ 4 Mesure dans laquelle la FRA produit des publications dans les domaines thématiques pertinents	I10 Nombre de publications produites par domaine thématique	Comptage des publications produites par domaine thématique au cours d'une période donnée
05: Diffusion d'informations ciblées aux bonnes parties prenantes et au bon moment	CJ 5 Mesure dans laquelle la FRA diffuse des informations de façon adéquate et en temps opportun	I11 Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués	Comptage des instruments d'information distribués [par type d'événement, de domaine thématique, de zone géographique] au cours d'une période donnée
		I12 Nombre de bulletins d'information/magazines distribués au cours d'une période donnée	Comptage du nombre de bulletins d'information distribués au cours d'une période donnée
		I13 Nombre d'abonnés aux bulletins d'information/magazines au cours d'une période donnée	Comptage du nombre de lecteurs ouvrant le bulletin d'information au cours d'une période de donnée
		I14 Nombre de visiteurs du site internet de la FRA	Comptage du nombre de destinataires du bulletin d'information distribué [y compris les téléchargements du bulletin

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

Objectifs en relation avec les réalisations	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
			d'information sur le site internet]
	CJ 6 Mesure dans laquelle les publications de la FRA sont adéquatement distribuées aux parties prenantes	I15 Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des publications	Comptage des parties prenantes recevant une copie (version papier ou électronique) des rapports [en l'ayant demandé ou non] [par type de partie prenante / de domaine thématique / et de rapport]
		I16 Délai moyen pour distribuer les rapports et les manuels de la FRA	Temps écoulé entre la version finale approuvée du rapport et sa distribution aux parties prenantes / nombre de rapports publiés
		I17 Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique, par type de partie prenante et par type de rapport)	Comptage des parties prenantes qui téléchargent une copie des rapports depuis le site internet de la FRA [par type de partie prenante / de domaine thématique / et de rapport]
06 Développement de méthodes et de normes pertinentes	JC 7 Mesure dans laquelle des méthodes et des normes pertinentes sont produites	I18 Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	Comptage des documents publiés au cours d'une période donnée
		I19 Proportion de méthodes et de normes fournies selon le programme de travail	Nombre de méthodes et de normes produites / Nombre de méthodes et de normes à produire dans le programme de travail
	JC 8 Qualité globale des méthodes et des normes de la FRA	I20 La proportion de membres du comité scientifique considérant que la FRA a développé des méthodes et des normes pertinentes	Nombre de membres du comité scientifique d'accord avec la déclaration / Nombre global de membres du comité
07 Développement de réseaux efficaces avec des partenaires clés et des réseaux de l'agence	JC 9 Mesure dans laquelle la FRA organise des réunions pertinentes avec ses parties prenantes clés	I21 Nombre de réunions organisées	Comptage du nombre de réunions [par réunion, par type de réunion, par type de domaine thématique et par profil de participant] au cours d'une période donnée
		I22 Nombre de participants pertinents aux réunions	Comptage du nombre de participants [par réunion, par type de réunion, par type de domaine thématique et par profil de participant] au cours d'une période donnée
		I23 Nombre de journées de réunion auxquelles les parties prenantes ont participé	Comptage du nombre de journées de réunion auxquelles des parties prenantes ont participé [par réunion, par type de réunion, par type de domaine thématique et par profil de participant] au cours d'une période donnée
	JC 10 Mesure dans laquelle la FRA promeut activement ses activités de mise en réseau	I24 Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés	Comptage du nombre d'événements de mise en réseau organisés
		I25 Nombre de parties prenantes contactées pour participer à des événements / réunions de mise en réseau	Comptage du nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau [par type d'activités, par type de profil de partie prenante, par domaine thématique] au cours d'une période donnée

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

Objectifs en relation avec les réalisations	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures	
	JC 11 Mesure dans laquelle les réseaux de la FRA sont attrayants pour les parties prenantes pertinentes	I26 Nombre de demandes pour la PDF	Comptage des demandes pour la PDF [par profil de partie prenante, par domaine thématique] au cours d'une période donnée Comptage de demandes acceptées pour la PDF [par profil de partie prenante, par domaine thématique] au cours d'une période donnée	
		I27 Nombre de participants dans les réseaux de la FRA	Comptage du nombre de participants [par type de participant, par domaine thématique, par type de réseau] au cours d'une période donnée	
		I28 Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau	Comptage des parties prenantes contactées pour participer à des activités de mise en réseau [par type d'activités, par type de profil de partie prenante, par domaine thématique] au cours d'une période donnée	
		I29 Proportion entre les parties prenantes contactées afin d'assister à des événements de mise en réseau et celles qui y ont effectivement assisté	Comptage des parties prenantes participant aux réseaux / comptage des réseaux	
	JC 12 Mesure dans laquelle la FRA organise des consultations pertinentes avec les parties prenantes			Comptage du nombre de consultations des parties prenantes [par domaine thématique, par type de partie prenante] au cours d'une période donnée
		I31 Nombre de participants aux consultations	Comptage du nombre de parties prenantes par consultation [par type de domaine thématique] au cours d'une période donnée	
	JC 13 Mesure dans laquelle la FRA organise des formations pertinentes avec ses parties prenantes clés	I32 Nombre de formations organisées	Comptage du nombre de formations [par type de réunion, par type de domaine thématique et par type de profil d'apprenant] au cours d'une période donnée	
		I33 Nombre de participants pertinents aux formations	Comptage du nombre d'apprenants [par formation, par type de formation, par type de domaine thématique et par type de profil d'apprenant] au cours d'une période donnée	
		I34 Nombre de journées de formation auxquelles les parties prenantes ont assisté	Comptage du nombre de journées de formation auxquelles les parties prenantes ont assisté [par formation, par type de formation, par type de domaine thématique et par type de profil d'apprenant] au cours d'une période donnée	
	08: Développement de matériel de sensibilisation	JC 14 Mesure dans laquelle la FRA produit du matériel de sensibilisation	I35 Nombre de matériels produits ciblant la société civile (p.ex. dépliants, bulletin d'information, brochure, rapport, orientation, manuel),	Comptage du nombre de procédures relatives à du matériel au cours d'une période donnée
I36 Nombre d'outils multimédia adoptés pour accroître la visibilité de la FRA au sein de la société civile [p.ex. bases de données, applications spécifiques de téléphonie mobile, sites de réseaux sociaux, etc.]			Comptage du nombre d'outils multimédia adoptés au cours d'une période donnée	

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

Objectifs en relation avec les réalisations	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures	
	JC 15 Mesure dans laquelle la FRA entreprend des activités de sensibilisation	I37 Proportion entre le nombre d'activités de sensibilisation au cours d'une période donnée et le nombre d'activités de sensibilisation prévues	Nombre d'activités de sensibilisation au cours d'une période donnée / nombre d'activités de sensibilisation planifiées	
	JC 16 Mesure dans laquelle la FRA participe à des événements / conférences pertinent(e)s	I38 Nombre de discours/présentations de la FRA lors d'événements et de conférences	Comptage du nombre de discours ou de présentations lors d'événements et de conférences [par type d'événement, par domaine thématique, par zone géographique] au cours d'une période donnée	
	JC 17 Mesure dans laquelle les activités de sensibilisation de la FRA sont efficaces	I39 Nombre de personnes touchées par des activités de sensibilisation	Comptage du nombre de personnes touchées par des activités de sensibilisation [comptage des instruments d'information, des bulletins d'informations, des réseaux sociaux, des téléchargements de page, etc.)	
			I40 Couverture médiatique des activités de la FRA (p.ex. événements, publications, etc.)	Comptage du lectorat ciblé représenté par les médias qui informent sur les activités de la FRA
			I41 Reprises d'articles et de communiqués de presse dans la presse professionnelle	Comptage du nombre de médias informant sur les réalisations de communication de la FRA (ou nombre de références à la FRA dans les médias par type de thème/projet de la FRA)
	JC 18 Mesure dans laquelle la présence virtuelle de la FRA est adéquate pour sensibiliser	I42 Nombre de fans/de «j'aime» sur les médias sociaux	Comptage du nombre de fans/de «j'aime» sur les médias sociaux [par type d'activité ou de personnes suivant les médias sociaux]	
			I43 Nombre de pages consultées et de visiteurs uniques (site internet)	Comptage du nombre de pages consultées et de visiteurs uniques
			Temps moyen des visiteurs sur le site web de la FRA, application mobile, etc.	Temps passé par les visiteurs uniques sur le site internet de la FRA / nombre total de visiteurs uniques sur le site web de la FRA [au cours d'une période donnée]

Objectifs relatifs aux impacts à court terme	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
CT1 Production et/ou diffusion d'éléments probants basés sur des recommandations et des conclusions provenant de résultats de recherche, d'avis et d'autres conseils politiques à l'intention des décideurs et des parties prenantes	CJ 19 Mesure dans laquelle les réalisations de la FRA en matière de collecte de données, de recherche et d'analyses correspondent aux besoins et aux objectifs des parties prenantes clés	I45 Proportion de parties prenantes considérant que les informations et les analyses fournies par la FRA correspondent à leurs besoins et à leurs objectifs	Nombre global de parties prenantes clés considérant que les activités de la FRA en matière de collecte de données, de recherche et d'analyse sont pertinentes / nombre global de parties prenantes concernées par de telles activités [par domaine thématique; par type de partie prenante; par type de réalisation] au cours d'une période donnée
		I46 Proportion de parties prenantes clés qui sont satisfaites des réalisations de la FRA en matière de recherche et d'analyse	Nombre de parties prenantes clés satisfaites des publications de la FRA / Nombre de parties prenantes recevant les publications de la FRA [par domaine thématique; par type de partie prenante; par type de réalisation] au cours d'une période donnée

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

Objectifs relatifs aux impacts à court terme	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
clés.	CJ 20 Mesure dans laquelle les recherches et les analyses de la FRA correspondent aux objectifs et aux tâches (c-à-d les articles 2 et 4 du règlement fondateur) ainsi qu'aux domaines thématiques de la FRA (c-à-d le CPA de la FRA)	I47 Proportion des réalisations de recherche et d'analyse qui correspondent aux objectifs, aux tâches et aux domaines thématiques de la FRA	Nombre de parties prenantes en accord avec l'affirmation « les publications sur les réalisations de recherche et d'analyse sont: adaptées et cohérentes avec les objectifs, les tâches et les domaines thématiques de la FRA » / Nombre de parties prenantes recevant les réalisations de recherche et d'analyse de la FRA [par domaine thématique; par type de partie prenante; par type de réalisation] au cours d'une période donnée
		I48 Nombre moyen de téléchargements de publications	Nombre de réalisations de recherche et d'analyse téléchargées par des utilisateurs uniques [par domaine thématique; par type de publication] / Nombre total de nouvelles réalisations de recherche et d'analyse au cours d'une période donnée
	CJ 21 Mesure dans laquelle la FRA fournit des recommandations basées sur des preuves fiables, de haute qualité et utiles	I49 Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont:  - fiables - de haute qualité - utiles	Nombre de parties prenantes clés satisfaites de la pertinence, de la fiabilité, de l'utilité et de la qualité des preuves de la FRA / Nombre de parties prenantes clés recevant les réalisations de la FRA [par domaine thématique; par type de partie prenante] au cours d'une période donnée
	CJ 22 Mesure dans laquelle la FRA fournit un bon service à ses parties prenantes clés en ce qui concerne les avis qu'elle soumet	I50 Proportion de parties prenantes clés qui sont satisfaites des réponses aux demandes d'avis et d'assistance formulées par la FRA en matière de:  - fiabilité (c-à-d délais et accessibilité) - pertinence - qualité	Nombre de parties prenantes clés satisfaites / nombre de parties prenantes formulant des demandes d'avis et d'assistance [par domaine thématique; par type de partie prenante; en fonction du critère temporel, de la qualité, de la pertinence] au cours d'une période donnée
	CJ 23 Mesure dans laquelle des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse sont fournies au groupe cible prévu	I51 Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu	Nombre de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu / Nombre total d'experts et de parties prenantes clés touchés.
	CJ 24 Mesure dans laquelle les réalisations provenant de la collecte de données et des activités de recherche et d'analyse de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	I52 Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle les réalisations de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes clés qui sont d'accord avec l'affirmation / nombre total de parties prenantes clés consultées [par type de réalisation]
		I53 Nombre de parties prenantes recevant des réalisations de la FRA [c-à-d rapports de synthèse/bulletins d'information/réponse à des demandes ad hoc], produites par la FRA et qui synthétisent les tendances en matière de droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes clés recevant des réalisations de la FRA [c-à-d rapports ou bulletins d'information; réponse à des demandes ad hoc] contenant des mentions sur les tendances en matière de droits fondamentaux au cours d'une période donnée [par type de tendance; type de

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

Objectifs relatifs aux impacts à court terme	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
			partie prenante clé; etc.]
	CJ 25 Mesure dans laquelle la FRA contribue à un partage efficace des données et des informations dans l'UE et les États membres sur des questions clés relatives aux droits fondamentaux	I54 Nombre de fois/fréquence à laquelle des données et des informations sont directement partagées à travers des événements, des plateformes ou des publications à l'intention des parties prenantes clés (i) au niveau de l'UE, (ii) au niveau des EM	Nombre de fois/fréquence à laquelle des données et des informations sont directement partagées par des événements, des plateformes ou des publications à l'intention des parties prenantes clés (i) au niveau de l'UE, (ii) au niveau des EM, à travers ses réseaux
		I55 Nombre de projets conjoints réalisés	Nombre de projets conjoints réalisés
CT2: Améliorer la mise en réseau et développer des synergies efficaces au sein de l'UE et parmi les parties prenantes nationales et la société civile	CJ 26 Mesure dans laquelle les activités de mise en réseau de la FRA permettent de connecter efficacement les parties prenantes / professionnels pertinents concernant les droits fondamentaux	I56 Proportion des parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord avec la déclaration / Nombre total de parties prenantes interrogées
	CJ 27 Mesure dans laquelle les activités de mise en réseau de la FRA permettent de promouvoir efficacement les droits fondamentaux au niveau de l'UE ou des États membres	I57 Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA <b>sont utiles</b> à leur organisation	Nombre de membres des réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau de la FRA <b>sont utiles</b> / nombre de membres des réseaux touchés
	CJ 28 Mesure dans laquelle la FRA renforce la valeur de ses produits et services en incitant des organisations à collaborer à différents niveaux de gouvernance	I58 Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que leurs contributions aux activités de collaboration de la FRA (p.ex. mise en réseau / consultations) sont utiles à la FRA ou contribuent aux produits/services de la FRA	Nombre de membres des réseaux qui considèrent que leurs contributions aux activités de collaboration de la FRA (p.ex. mise en réseau / consultations) sont utiles à la FRA ou contribuent aux produits/services de la FRA
CT 3 Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux parmi les organisations professionnelles et les parties prenantes sélectionnées	CJ 29 Mesure dans laquelle la FRA contribue à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	I59 Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes clés en accord avec l'affirmation / nombre total de parties prenantes clés consultées
		I60 Nombre de parties prenantes ciblées par les activités de sensibilisation de la FRA qui exposent les tendances en matière de droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes clés ciblées par les activités de sensibilisation de la FRA soulignant les tendances en matière de droits fondamentaux au cours d'une période donnée [par type de tendance; par type de partie prenante; etc.]
	CJ 30 Mesure dans laquelle les activités de communication de la FRA permettent efficacement de rendre les idées et les messages de l'agence en matière de droits fondamentaux accessibles à la société civile	I61 Proportion de parties prenantes ayant pris contact avec la FRA à la suite d'activités de communication	Nombre d'organisations ou d'individus qui sont entrés en contact avec la FRA à la suite d'activités de communication [par domaine thématique; par type d'organisation ou d'individu; par type d'activités de communication; par statut «connu/inconnu» de l'agence] au cours d'une période donnée à partir d'un

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

Objectifs relatifs aux impacts à court terme	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
			échantillon représentatif
		I62 Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 23 langues officielles de l'UE.	Nombre de réalisations traduites dans toutes les langues / Nombre de réalisations produites
		I63 Proportion de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA leur rendent le travail de l'agence plus accessible que si ces activités n'existaient pas	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA parviennent à garantir efficacement l'accessibilité / Nombre de parties prenantes ciblées par des activités de communication [par domaine thématique; par type de partie prenante] au cours d'une période donnée

Objectifs en relation avec les impacts à long terme	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
LT 1 L'ensemble de données probantes de la FRA est utilisé pour le développement politique et juridique au niveau de l'UE	CACA 31 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l' <b>élaboration des politiques</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I64 Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l' <b>élaboration des politiques</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Nombre de parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l' <b>élaboration des politiques</b> / Nombre de parties prenantes politiques touchées qui ont bénéficié de l'avis et des conseils de la FRA
	CACA 32 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche contribuent à <b>la législation et aux politiques de l'UE</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I65 Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à <b>la législation et aux politiques de l'UE</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord pour dire qu'en conséquence, les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à <b>la législation et aux politiques de l'UE</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence / Nombre de parties prenantes touchées
	CACA 33 Mesure dans laquelle les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à <b>l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE</b> d'une	I66 Proportion de parties prenantes qui considèrent que la FRA fait partie des cinq acteurs de premier plan en Europe qui influencent les activités liées aux DF dans l'UE	Nombre de parties prenantes qui considèrent que la FRA fait partie des cinq acteurs de premier plan en Europe qui influencent les institutions de l'UE dans le domaine des DF / Nombre de parties prenantes touchées
		I67 Proportion des parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à <b>l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à <b>l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE</b> / Nombre total de parties prenantes du niveau de l'UE touchées

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

Objectifs en relation avec les impacts à long terme	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
	manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I68 Proportion des parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à <b>la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à <b>mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE</b> / Nombre total de parties prenantes du niveau de l'UE touchées
		I69 Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE	Conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA
		I70 Proportion de la législation contenant une référence ou une citation issue des conclusions et des recommandations de la FRA ou des activités de la FRA	Nombre d'actes législatifs / de politiques de l'UE contenant une référence ou une citation issue de la FRA / des activités de la FRA par rapport au nombre de total d'actes législatifs dans lesquels on pourrait s'attendre à trouver une référence à la FRA ou aux réalisations de la FRA.
		I71 Nombre de propositions législatives pour lesquelles la FRA a fourni des avis ou des conseils politiques	Nombre de propositions législatives pour lesquelles la FRA a fourni des avis ou un conseil / Nombre total de propositions (niveau de l'UE)
LT 2 L'ensemble de données probantes de la FRA est utilisé pour le développement politique et juridique au niveau des États membres	CA 34 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour <b>l'élaboration des politiques au niveau des États membres</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I72 Proportion de parties prenantes politiques pertinentes au <b>niveau des États membres</b> qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis ou d'autres conseils politiques ont influencé directement l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes politiques pertinentes <b>au niveau des États membres</b> qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis ou d'autres conseils politiques ont influencé directement l'élaboration des politiques au niveau des États membres / Nombre de parties prenantes politiques qui ont bénéficié de l'avis ou des conseils de la FRA
	CA 35 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche contribuent à <b>la législation et aux politiques des États membres</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I73 Proportion de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche <b>contribuent aux politiques et à la législation des États membres</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord avec le fait qu'en conséquence, les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche <b>influencent les politiques et la législation des États membres</b> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence / Nombre de parties prenantes touchées
		I74 Proportion de parties prenantes qui considèrent que la FRA fait partie des cinq acteurs de premier plan dans les États membres qui influencent les activités relatives aux droits fondamentaux au niveau national	Nombre de parties prenantes qui considèrent que la FRA fait partie des cinq institutions qui ont le plus d'influence au niveau des États membres dans le domaine des droits fondamentaux / Nombre de parties prenantes touchées
CA 36 Mesure dans laquelle les avis et d'autres conseils politiques de la FRA	I75 Proportion des parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA	Nombre de parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à <b>l'élaboration</b> de la législation et des politiques des États membres /	

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

Objectifs en relation avec les impacts à long terme	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
	contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	issues des avis et d'autres conseils politiques contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre total de parties prenantes au niveau des États membres touchées
		176 Proportion des parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques des États membres / Nombre total de parties prenantes au niveau des États membres touchées
		177 Nombre de références aux conclusions et aux recommandations de la FRA ou aux activités de la FRA dans les politiques et la législation des États membres	Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou aux activités de la FRA dans les politiques et la législation des États membres
		178 Proportion de la législation des États membres contenant une référence ou une citation issue des conclusions et recommandations de la FRA ou des activités de la FRA	Nombre d'actes législatifs / de politiques des États membres contenant une référence à la FRA ou une citation issue de la FRA / des activités de la FRA par rapport au nombre total d'actes législatifs dans lesquels on pourrait s'attendre à trouver une référence à la FRA ou aux réalisations de la FRA
		179 Nombre de propositions législatives pour lesquelles la FRA a fourni des avis ou des conseils politiques	Nombre de propositions législatives pour lesquelles la FRA a fourni des avis ou des conseils / Nombre total de propositions (niveau des États membres)

Objectifs aspirationnels	Critères de d'appréciation	Indicateurs	Mesure
AI 1 La législation et les politiques de l'UE et des États membres contribuent à garantir le plein respect des droits fondamentaux	CA 37 Mesure dans laquelle la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres	180 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres	Nombre de parties prenantes qui conviennent que les activités de la FRA ont influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres / Nombre de parties prenantes touchées
	CA 38 Mesure dans laquelle la série d'activités de la FRA a activement influencé la mise en œuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux	181 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a activement contribué à la mise en œuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM	Nombre de parties prenantes qui conviennent que les activités de la FRA ont activement contribué à la mise en œuvre dans la pratique des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM / Nombre de parties prenantes touchées
	CA 39 Mesure dans laquelle la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits de chaque personne	182 Proportion de parties prenantes qui considèrent que i) la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux	Proportion de parties prenantes qui considèrent que i) la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux des titulaires de droits / Nombre de parties prenantes touchées
AI 2: Les institutions, organes et agences	CA 40 Mesure dans laquelle les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits	183 Proportion de parties prenantes qui considèrent que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

pertinents de l'UE et des États membres et/ou la société civile respectent, protègent et favorisent de plus en plus les droits fondamentaux	fondamentaux	fondamentaux	droits fondamentaux / Nombre de parties prenantes touchées	
		I84 Évolution de l'indice mondial de l'état de droit pour l'UE27	Valeur de l'indice pour la nouvelle période - Valeur de l'indice pour la période de référence	
	CA 41 Mesure dans laquelle la FRA influence directement la manière dont les responsables et les professionnels mènent leurs travaux de promotion/de préservation des droits fondamentaux		I85 Proportion de responsables et de professionnels qui considèrent qu'ils appliqueront directement les connaissances acquises via la FRA dans leurs travaux pour garantir les droits fondamentaux	Nombre de responsables et de professionnels qui considèrent qu'ils appliqueront directement les connaissances acquises via la FRA dans leurs travaux pour garantir les droits fondamentaux en tant que proportion du nombre total des professionnels de première ligne touchés
			I86 Proportion d'offices nationaux de statistique (CSO) et de membres du réseau de la FRA qui considèrent que les travaux de l'Agence (par exemple les événements et les formations) ont contribué à augmenter les capacités de leur organisation à promouvoir les droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les travaux de la FRA (par exemple les événements et les formations) ont contribué à augmenter les capacités de leur organisation à promouvoir les droits fondamentaux / Nombre total de parties prenantes touchées
			I87 Proportion d'organisations professionnelles et de membres individuels qui ont été formés aux questions relatives aux DF par l'intermédiaire de ceux formés par la FRA (autres agences de l'UE, INDH, autorités de première ligne)	Nombre d'organisations professionnelles et de membres individuels qui ont été formés aux questions relatives aux DF par l'intermédiaire de ceux formés par la FRA (agences de l'UE, IDH des EM, autorités de première ligne) / Nombre total d'organisations professionnelles potentielles
			I88 Satisfaction des participants aux événements (formations et autres événements)	Proportion de parties prenantes formées qui ont été satisfaites de la formation
			I89 Pertinence de la formation/de l'information des participants aux événements	Proportion de parties prenantes qui considèrent la formation/l'événement comme pertinent
			CA 42 Mesure dans laquelle les preuves fournies par la FRA ont influencé les travaux de parties prenantes non gouvernementales	
	I91 Nombre de références faites à la FRA et aux réalisations de la FRA par des acteurs non gouvernementaux	Comptage des références de la FRA et des réalisations de la FRA par des acteurs non gouvernementaux (par type de réalisation; type d'instrument; domaine thématique; type de parties prenantes) au cours d'une période donnée		
	I92 Cartographie des liens renvoyant au site web de la FRA	Nombre et typologie des liens renvoyant au site web de la FRA		
A13: Une meilleure connaissance des questions relatives aux droits fondamentaux	CA 43 Mesure dans laquelle les titulaires de droits sont conscients de leurs droits et les exercent	I93 Proportion des citoyens de l'UE qui savent ce qu'est la Charte des droits fondamentaux	Nombre de personnes de la population générale (ou d'un échantillon) qui sont conscientes de leurs droits fondamentaux ou conscientes de la Charte des DF / Nombre de personnes de la population générale (ou d'un échantillon)	

## ANNEX IV: CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEURS

dans l'Union et une sensibilisation accrue à celles-ci favorisent le plein respect des droits fondamentaux		194 Proportion de la population générale qui a exercé ses droits fondamentaux	Nombre de personnes de la population générale (ou d'un échantillon) qui ont exercé leurs droits fondamentaux / Nombre de personnes de la population générale
	CA 44 Mesure dans laquelle la sensibilisation générale aux travaux de la FRA et les questions actuelles des droits fondamentaux ont été portées à l'attention du grand public et des groupes spécifiques/vulnérables	195 Proportion des professionnels de première ligne qui conviennent qu'ils ont été en mesure de sensibiliser le grand public et les groupes vulnérables aux droits fondamentaux, comme conséquence directe des travaux de la FRA	Nombre de professionnels de première ligne qui conviennent qu'ils ont été en mesure de sensibiliser davantage le grand public et les groupes vulnérables aux droits fondamentaux, comme conséquence directe des travaux de la FRA, par rapport au nombre total de professionnels de première ligne touchés
	CA 45 Mesure dans laquelle les activités de la FRA contribuent à accroître les connaissances et compétences des CSO, y compris les autres membres du réseau de la FRA	196 Proportion de CSO et de membres du réseau de la FRA qui considèrent que les travaux de la FRA ont contribué de manière positive à leurs connaissances et compétences concernant leur rôle en tant qu'agents des DF ou proportion de ceux qui conviennent que leur organisation a bénéficié des travaux de la FRA	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord avec ces déclarations / Nombre total de parties prenantes touchées

PROJET	INDICATEURS DE RÉALISATION (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen / long terme)
<b>Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche</li> <li>• Nombre de bonnes pratiques identifiées</li> <li>• Nombre de publications produites (devant être regroupées par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> <li>• Nombre de publications téléchargées</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre de participants concernés aux réunions</li> <li>• Nombre de jours de présence aux réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications produites par domaine thématique</li> <li>• Nombre d'activités de recherche</li> <li>• Nombre de bonnes pratiques identifiées</li> <li>• Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et autres conseils (c.-à-d. complétées)</li> <li>• Temps moyen de réponse pour les demandes d'avis et autres conseils</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils reçues, par initiateur</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils admises (c.-à-d. suivies)</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre de participants concernés aux réunions</li> <li>• Nombre de jours de présence aux réunions</li> <li>• Nombre de réunions/événements de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> <li>• Temps moyen de distribution des rapports et manuel de la FRA</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique, type de parties prenantes et type de rapport)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile – préoccupations en termes de droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche</li> </ul>	

PROJET	INDICATEURS DE RÉALISATION (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen / long terme)
<b><i>Manuel sur le droit européen en matière de protection des données</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications produites par domaine thématique</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> <li>• Temps moyen de distribution des rapports et manuel de la FRA</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique, type de parties prenantes et type de rapport)</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre de participants concernés aux réunions</li> <li>• Nombre de jours de présence aux réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>Autres activités dans le domaine de «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles»</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Temps moyen de réponse pour les demandes d'avis et autres conseils</li> <li>• Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et autres conseils (c.-à-d. complétées)</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils reçues, par initiateur</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils admises (c.-à-d. suivies)</li> <li>• Nombre de discours/présentations de la FRA lors d'événements et de conférences</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>Antisémitisme: collecte et analyse de données: enseignement des réalités de l'holocauste et éducation et formation aux droits de l'homme</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'audiences ou présentations aux parties prenantes institutionnelles à tous les niveaux de gouvernance</li> <li>• Nombre d'activités de recherche</li> <li>• Nombre de publications produites par domaine thématique</li> <li>• Nombre d'instruments d'information</li> <li>• Nombre de visiteurs du site web de la FRA</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> <li>• Proportion du nombre d'activités de sensibilisation</li> <li>• Nombre de personnes atteintes par les activités de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

PROJET	INDICATEURS DE RÉALISATION (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen / long terme)
<p><b>Autres activités dans le domaine du «racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée»</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils reçues, par initiateur</li> <li>• Temps moyen de réponse pour les demandes d'avis et autres conseils</li> <li>• Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et autres conseils (c.-à-d. complétées)</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils reçues, par initiateur</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils admises (c.-à-d. suivies)</li> <li>• Nombre de discours/présentations de la FRA lors d'événements et de conférences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<p><b>Programme pluriannuel sur les ROMS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'audiences ou présentations aux parties prenantes institutionnelles à tous les niveaux de gouvernance</li> <li>• Nombre d'invitations pour des présentations lors d'événements clés</li> <li>• Nombre de contributions politiques produites pour des parties prenantes ou des événements spécifiques</li> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de publications produites par domaine thématique</li> <li>• Nombre de visiteurs du site web de la FRA</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique, type de parties prenantes et type de rapport)</li> <li>• Nombre de documents produits visant à présenter les méthodes et les normes appliquées (y compris les séries d'indicateurs)</li> </ul>	
<p><b>Autres activités dans le domaine de l'«intégration des Roms»</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Temps moyen de réponse pour les demandes d'avis et autres conseils</li> <li>• Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et autres conseils (c.-à-d. complétées)</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils reçues, par initiateur</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils admises (c.-à-d. suivies)</li> <li>• Nombre de discours/présentations de la FRA lors d'événements et de conférences</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> </ul>	

PROJET	INDICATEURS DE RÉALISATION (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen / long terme)
<b><i>EU-MIDIS II</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre de participants pertinents aux réunions</li> <li>• Nombre de jours de présence aux réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>Droits des personnes handicapées</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Nombre de réunions/événements de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes contactées pour participer aux réunions/activités de mise en réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>Sondage auprès des personnes LGBT et des autorités</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications produites par domaine thématique</li> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Nombre de réunions/événements de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes contactées pour participer aux réunions/activités de mise en réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>Autres activités dans le domaine de la «non-discrimination»</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Temps moyen de réponse pour les demandes d'avis et autres conseils</li> <li>• Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et autres conseils (c.-à-d. complétées)</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils reçues, par initiateur</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils admises (c.-à-d. suivies)</li> <li>• Nombre de discours/présentations de la FRA lors d'événements et de conférences</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>La libre circulation: un droit fondamental des citoyens de l'UE</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> </ul>	
<b><i>Enfants et justice</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Nombre de réunions/événements de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes contactées pour participer aux réunions/activités de mise en réseau</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre de participants pertinents aux réunions</li> <li>• Nombre de jours de présence aux réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

PROJET	INDICATEURS DE RÉALISATION (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen / long terme)
<b><i>Manuel sur la jurisprudence européenne sur les Droits des Enfants</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Temps moyen de réponse pour les demandes d'avis et autres conseils</li> <li>• Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et autres conseils (c.-à-d. complétées)</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils reçues, par initiateur</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils admises (c.-à-d. suivies)</li> <li>• Nombre de discours/présentations de la FRA lors d'événements et de conférences</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>Existence et interprétation de la liberté d'entreprise</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'invitations pour des présentations lors d'événements clés</li> <li>• Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de visiteurs du site web de la FRA</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique, type de parties prenantes et type de rapport)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>'CLARITY'</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants aux consultations</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre de participants pertinents aux réunions</li> <li>• Nombre de jours de présence aux réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>Violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge adulte</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications produites par domaine thématique</li> <li>• Nombre d'instruments d'information (brochures, signalements, prospectus, etc.) distribués</li> <li>• Nombre de réunions/événements de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes contactées pour participer aux réunions/activités de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique, type de parties prenantes et type de rapport)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b><i>Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de méthodes et normes livrées selon le programme de travail</li> <li>• Nombre de participants aux consultations</li> </ul>	

PROJET	INDICATEURS DE RÉALISATION (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen / long terme)
--------	---	--

<i>fondamentaux</i>		
<b>Autres activités dans le domaine de «l'accès à la justice»</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Temps moyen de réponse pour les demandes d'avis et autres conseils</li> <li>• Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et autres conseils (c.-à-d. complétées)</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils reçues, par initiateur</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils admises (c.-à-d. suivies)</li> <li>• Nombre de discours/présentations de la FRA lors d'événements et de conférences</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Améliorer l'accès à la justice des citoyens européennes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de participants aux consultations</li> <li>• Nombre de réunions/événements de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes contactées pour participer aux réunions/activités de mise en réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Services de soutien aux victimes dans l'UE: aperçu et évaluation des droits des victimes dans la pratique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'invitations pour des présentations lors d'événements clés</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils reçues, par initiateur</li> <li>• Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de visiteurs du site web de la FRA</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique, type de parties prenantes et type de rapport)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Les droits d'accès à la justice des victimes de crimes – une analyse comparative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Temps moyen de réponse pour les demandes d'avis et autres conseils</li> <li>• Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et autres conseils (c.-à-d. complétées)</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils reçues, par initiateur</li> <li>• Nombre de demandes d'avis et autres conseils admises (c.-à-d. suivies)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

PROJET	INDICATEURS DE RÉALISATION (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen / long terme)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de discours/présentations de la FRA lors d'événements et de conférences</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> </ul>	
<b>Rapports Annuels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique)</li> <li>• Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)</li> <li>• Nombre de publications produites par domaine thématique</li> <li>• Nombre de publications téléchargées</li> <li>• Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports</li> <li>• Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique, type de parties prenantes et type de rapport)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Conférences de la FRA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions/événements de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes contactées pour participer aux réunions/activités de mise en réseau</li> <li>• Nombre de supports produits destinés à la société civile (tels que dépliants, lettres d'information, brochures, rapports, lignes directrices, manuels)</li> <li>• Nombre de discours/présentations de la FRA lors d'événements et de conférences</li> <li>• Nombre de personnes atteintes par les activités de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Coopération avec les parties prenantes de la FRA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre de participants pertinents aux réunions</li> <li>• Nombre de jours de présence aux réunions</li> <li>• Nombre de réunions/événements de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes contactées pour participer aux réunions/activités de mise en réseau</li> <li>• Nombre de supports produits destinés à la société civile (tels que dépliants, lettres d'information, brochures, rapports, lignes directrices, manuels)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Coopération avec les parties prenantes dans les États membres de l'UE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre de participants pertinents aux réunions</li> <li>• Nombre de jours de présence aux réunions</li> <li>• Nombre de réunions/événements de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes contactées pour participer aux réunions/activités de mise en réseau</li> <li>• Nombre de supports produits destinés à la société civile (tels que dépliants, lettres d'information, brochures, rapports, lignes directrices, manuels)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

PROJET	INDICATEURS DE RÉALISATION (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen / long terme)
	directrices, manuels)	
<b>Communication et documentation en ligne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de fans/«j'aime» sur les médias sociaux</li> <li>• Nombre de pages consultées et de visiteurs uniques (site web)</li> <li>• Temps moyen de consultation du site</li> <li>• Nombre d'outils multimédia adoptés visant à accroître la visibilité de la FRA au sein de la société civile (tels que bases de données, applications pour téléphones portables dédiées, sites de réseaux sociaux, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Production et diffusion de produits de communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de supports produits destinés à la société civile (tels que dépliants, lettres d'information, brochures, rapports, lignes directrices, manuels)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Information sur les travaux de la FRA et sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de supports produits destinés à la société civile (tels que dépliants, lettres d'information, brochures, rapports, lignes directrices, manuels)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Contrôle et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre de participants pertinents aux réunions</li> <li>• Nombre de jours de présence aux réunions</li> <li>• Nombre de réunions/événements de mise en réseau</li> <li>• Nombre de parties prenantes contactées pour participer aux réunions/activités de mise en réseau</li> <li>• Nombre de participants aux consultations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de demandes pour la PDF</li> <li>• Nombre de participants aux réseaux de la FRA</li> <li>• Nombre de parties prenantes présentes aux activités de mise en réseau</li> <li>• Proportion de parties prenantes contactées pour assister aux événements de mise en réseau par rapport à celles qui y participent effectivement</li> <li>• Nombre de participants aux consultations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

## ANNEXE V - REGISTRE DES RISQUES

Conformément aux normes de contrôle interne, l'Agence a réalisé une analyse annuelle des risques.

À l'aide des processus existants, l'Agence a évalué les risques auxquels elle pourrait être confrontée sur la base de la probabilité qu'ils se produisent et de leur impact potentiel. Cette évaluation a été présentée dans un registre des risques fournissant les informations suivantes:

- risque;
- gravité;
- conséquences éventuelles;
- probabilité d'occurrence sur une échelle à trois niveaux (faible, moyen ou élevé);
- impact potentiel (objectifs, financier, renommée) sur une échelle à trois niveaux (limité, significatif ou grave).

À la suite de l'analyse des contrôles existants et dans les cas où le risque résiduel doit encore être réduit, des actions spécifiques ont été envisagées.

**La présente annexe est un extrait du registre des risques représentant les risques que la direction estime nécessaire de prendre en considération dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail annuel 2014 et qui seront atténués à l'aide d'actions préventives spécifiques.**

Informations sur les risques			Évaluation des risques					Gestion des risques		
Risque#	Type	Description des risques	Conséquences éventuelles	Probabilité d'occurrence	Objectifs	Financier	Renommée	Risque résiduel L*1	Responsable de l'action	Action (champ jaune) <i>(uniquement si le risque résiduel doit encore être évité/réduit/transféré après évaluation des contrôles existants)</i>

### Gestion & planification

M4	I1	Ressources insuffisantes pour l'exécution des tâches actuelles et futures de l'Agence	Retards dans la mise en œuvre du programme de travail annuel  Mécontentement du personnel  Diminution de la qualité des produits/activités de la FRA  Incapacité à répondre à des requêtes supplémentaires	Moyen	Significatif 2	Limité 1	Limité 1	Moyen 4	Tous	Renforcer le contrôle de la mise en œuvre du programme de travail annuel en relation avec les requêtes spécifiques imprévues.  Renforcer l'évaluation interne des ressources.
----	----	---	--	-------	-------------------	-------------	-------------	------------	------	---

### Communication et sensibilisation des parties prenantes

C6	I4	Incapacité à répondre aux besoins des parties prenantes (en particulier les parties prenantes nationales) en raison du recours à des canaux de travail inappropriés ou à la non-reconnaissance ou non-	Analyse incomplète. Perte de confiance dans l'Agence. Adoption de mesures inappropriées par l'Agence. Limitation de l'impact des	Moyen 2	Limité 1	Limité 1	Significatif 2	Moyen 4	CAR RES	Une analyse spécifique a été mise en place afin d'identifier des actions pour une amélioration future des activités de coopération au niveau des États membres. Elle sera présentée au conseil d'administration lors de sa réunion de mai 2013.  Des actions de suivi seront mises en place.
----	----	--	---	------------	-------------	-------------	-------------------	------------	---------	--

ANNEXE V - REGISTRE DES RISQUES

		implication des acteurs clés.	travaux de l'Agence.							
--	--	-------------------------------	----------------------	--	--	--	--	--	--	--

**Gestion des ressources humaines**

HR8		Retards dans l'adoption de règles d'exécution spécifiques pertinentes en rapport avec le statut des fonctionnaires conformément à l'article 110 du statut des fonctionnaires.	Remarques cruciales des auditeurs, du Parlement européen.  Violation du cadre réglementaire.	Moyen 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyen 4	HRP	Assurer un suivi étroit en vue de l'adoption des règles d'exécution en attente et leur prise en considération adéquate dans les activités opérationnelles
-----	--	---	--	------------	-------------------	-------------	-------------------	------------	-----	---

**Processus de passation de marchés**

PR8	13	Conflit d'intérêts pour le conseil d'administration et le comité scientifique.	Procédure judiciaire contre l'Agence.  Perte de renommée.  Non-réalisation des objectifs.	Moyen 2	Significatif 1	Limité 1	Significatif 2	Moyen 4	ADMIN	L'Agence développera et mettre en œuvre des actions supplémentaires pour éviter tout conflit d'intérêts pour le conseil d'administration et le comité scientifique.
-----	----	--	---	------------	-------------------	-------------	-------------------	------------	-------	---